

documentation photographique

LES GÉNOCIDES

VINCENT DUCLERT





Raphael Lemkin, entre 1947 et 1951 © Getty images/Bettmann

SOMMAIRE

LE POINT SUR

- 03 Les génocides : définitions
- 04 Comprendre et concevoir un “crime sans nom”
- 06 La Convention des Nations Unies de 1948
- 07 Un réveil douloureux
- 08 Une qualification en débat
- 09 À qui appartient l’histoire ?
- 11 Énigmes et enquêtes
- 13 Penser avec les génocides
- 15 La recherche en actes
- 16 Art, littérature et mémoire

Direction de publication
CNRS Éditions

Édition, iconographie, maquette
Martin Veber

Iconographie
Alexia Leal

Cartographie
Alexandre Nicolas

Photogravure
Studio 4C

Fabrication
Marie Léman

REMERCIEMENTS

L’auteur tient à remercier vivement Blandine Genthon, directrice de CNRS Éditions, Martin Veber, en charge du suivi du volume, et Claire Martz en charge de la communication, pour leur aide décisive dans la réalisation de ce volume de la Documentation photographique. Il adresse également ses remerciements à ses collègues et ami(e)s du Conseil scientifique international pour l’étude du génocide des Arméniens, de la Mission d’étude en France sur la recherche et l’enseignement des génocides et des crimes de masse, de l’équipe du CCAF soutien du colloque de mars 2015 sur le génocide des Arméniens, d’Ibuka-France et de la Fondation pour la Mémoire de la Shoah soutiens du colloque de la Mission d’octobre 2017.

PREMIÈRE DE COUVERTURE

Gizogi Memorial, Kigali, Rwanda
© Eric Lafforgue

QUATRIÈME DE COUVERTURE

Crémation de victimes des chambres à gaz à Birkenau, août 1944
© Auschwitz Birkenau State Museum

Pour toute question à l’équipe éditoriale, vous pouvez adresser un mail à : cnrseditions@cnrseditions.fr

Avant-propos

Catastrophes longtemps tenues pour innombrables et intraduisibles, les génocides sont au cœur du premier dossier de la *Documentation photographique* porté par CNRS Éditions qui prend le relais de la Documentation française. Ce numéro a été élaboré à la suite du renforcement de l’enseignement des génocides au collège et bientôt au lycée, de même que dans la formation des professeurs et des étudiants du premier cycle universitaire. Il prend place dans le contexte de l’essor de la recherche sur les génocides en France et dans le monde et de questionnements nouveaux sur les sociétés démocratiques et leur avenir intégrant la connaissance des génocides et des réponses qui doivent leur être apportées.

Ce dossier s’inscrit dans cette dynamique de savoir et d’engagement alors que se succèdent les temps de commémoration : 2015, centenaire du génocide des Arméniens ; 2018, soixante-dixième anniversaire de la Convention des

Nations Unies sur le crime de génocide ; 2019, vingt-cinquième anniversaire du génocide des Tutsi du Rwanda ; 2020-2022, quatre-vingtième anniversaire des lois de Vichy portant statut des juifs et de la conférence de Wannsee. Il rend compte d’un objet historique total qui représente l’un des plus grands défis que l’humanité ait eu à subir : celui de l’inhumanité qu’elle porte en elle et qui s’est révélée tout au long du xx^e siècle dans son effroyable monstruosité. Écrire l’histoire des êtres humains qui ont conçu les projets génocidaires et les ont mis en œuvre, l’histoire des victimes à qui tout a été soustrait jusqu’à leur mort même et dont on continue pour beaucoup d’ignorer jusqu’à leur nom et leur passé, l’histoire des rares témoins et sauveteurs, est un devoir scientifique, mais aussi moral et civique. Le choix des documents, l’économie du plan, les concepts mis en œuvre, le récit des événements et des engagements sont mis au service de cette mission.

THÈMES ET DOCUMENTS

Les génocides du xx^e siècle

- 18-19** Le génocide des Herero et des Nama (I)
- 20-21** Le génocide des Herero et des Nama (II)
- 22-23** Le génocide des Arméniens (I)
- 24-25** Le génocide des Arméniens (II)
- 26-27** La Shoah (I)
- 28-29** La Shoah (II)
- 30-31** Le génocide des Tutsi (I)
- 32-33** Le génocide des Tutsi (II)

Mécanismes

- 34-35** L'assignation des groupes, l'obsession des bourreaux
- 36-37** Des guerres d'extermination
- 38-39** La faillite des puissances internationales
- 40-41** Affronter un traumatisme sans fin

Héritages

- 42-43** Une acculturation à la violence extrême
- 44-45** Pogroms et grands massacres d'Arméniens
- 46-47** Les crimes des régimes fascistes
- 48-49** De l'Holodomor au génocide de Srebrenica
- 50-51** De la Grande Famine en Chine aux Khmers rouges

Savoirs et engagements

- 52-53** Vivre, mourir, résister
- 54-55** Se souvenir, exprimer, transmettre
- 56-57** Le courage des témoins, l'action des justes
- 58-59** Intellectuels, chercheurs et artistes face aux génocides
- 60-61** Le combat contre le négationnisme
- 62-63** Le retour de la mémoire, l'honneur des sociétés

Femme arménienne agenouillée près de son enfant mort, région d'Alep, entre 1915 et 1919 © Bridgeman Images





Manifestation à Berlin, 23 avril 2015 © Tobias Schwarz/AFP

LE POINT SUR

Génocide des Herero et des Nama mené par l'Empire allemand dans sa possession coloniale du Sud-Ouest africain en 1904. Génocide des Arméniens réalisé par le gouvernement unioniste dans l'Empire ottoman durant la Première Guerre mondiale. Génocide des juifs d'Europe (ou "Shoah", parfois "Holocauste") conduit par l'Allemagne nazie pendant la Seconde Guerre mondiale. Génocide des Tutsi perpétré par le pouvoir hutu extrémiste du 7 avril au 17 juillet 1994 au Rwanda. À quatre reprises au xx^e siècle, des politiques d'État délibérées, ciblant des minorités racialisées et désignées comme ennemi absolu, planifient leur extermination méthodique, systématique et infiniment destructrice au point même que les preuves de l'existence sociale et nationale de ces groupes sont éliminées et que s'organise dans le temps de la destruction sa négation au regard du reste du monde et des rares rescapés.

Irrémédiables catastrophes humaines et civilisationnelles, les génocides définissent l'ère contemporaine, à la fois par leur réalisation implacable et terriblement meurtrière, mais aussi dans l'impuissance et même l'indifférence du monde à leur endroit. Elles révèlent le basculement destructeur du progrès et de la modernité. Le vertige racialement des sciences anthropologiques et médicales, le contrôle sans cesse étendu de l'État sur les individus, les armes de la guerre et les instruments de la répression, le conditionnement des popula-

tions par la propagande, le mensonge et la terreur, etc., toutes ces évolutions majeures se réalisent à la fin du xix^e siècle et au début du xx^e siècle. Et c'est précisément à ce moment que de rares contemporains, à la conscience plus inquiète et à l'information plus sûre, perçoivent que quelque chose se passe qui n'a pas d'équivalent dans le passé. Confronté aux grands massacres arméniens de l'Empire ottoman en 1896, Jean Jaurès parle à la tribune de la Chambre des députés d'une "guerre d'extermination" qui a commencé. Les pogroms dans l'Empire russe au même moment changent de nature, les accusations contre les juifs se transforment : ceux-ci formeraient une "race" dangereuse et associable, ils menaceraient l'État et la patrie, leur pouvoir serait immense et criminel.

Avec leurs caractères extrêmes et paroxysmiques, les génocides ont longtemps été renvoyés à des faits historiques exceptionnels, uniques pour chacun d'eux même si comparables dans leur processus, appelant des formes d'histoire elles-mêmes spéciales, une recherche et une pédagogie en d'autres termes à part. Si tant est qu'elles existaient. Parce que de tels caractères ont justifié aussi que l'on renonce à penser et enseigner le fait génocidaire, le réduisant à la folie des hommes, à la "banalité du mal" pour la philosophe Hannah Arendt, à l'inconnaissable humain et à la fatalité de l'histoire. Cette vision de l'exceptionnalité en tout point des génocides tendait à isoler leur étude

Vincent Duclert
Historien, professeur à Sciences Po Paris, directeur du Centre Raymond Aron (EHESS-CNRS)

de l'histoire et de la géographie générales aussi bien que des autres sciences sociales. Elle faisait peser le soupçon d'une connaissance militante et de savoirs mémoriels indignes de la Science et de l'École. L'engagement de chercheurs et de professeurs eut raison de cette vision en démontrant toute la légitimité d'une étude scientifique et d'une pensée pédagogique des génocides au-delà d'une approche morale, cognitive, philosophique de tels univers. Aujourd'hui, ceux-ci constituent

des objets majeurs de connaissance. Il faut s'en féliciter, parce qu'ils animent et étendent une mobilisation nationale autant qu'internationale. La recherche et l'enseignement des génocides n'impliquent pas de devoir désespérer de l'humain et de traumatiser ou culpabiliser les jeunes générations. Ils permettent au contraire de redonner sens à l'universalisme humain, à la solidarité pour les persécutés, au pouvoir du savoir et aux combats civiques.

LES GÉNOCIDES : DÉFINITIONS

La définition des génocides repose sur de solides fondements, tant historiques que normatifs, tant scientifiques que pédagogiques, que restituent les travaux conduits entre 2016 et 2018 par une mission d'étude en France. Si ces fondements procèdent directement de la définition juridique des génocides élaborée par Raphael Lemkin aux États-Unis en novembre 1943, exposée dans son ouvrage *Axis Rule in Occupied Europe* de septembre 1944, fixée dans la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide de l'Organisation des Nations Unies (ONU) du 9 décembre 1948, il n'en demeure pas moins qu'un effort résolu a été consenti dès les premiers massacres génocidaires dans l'Empire ottoman pour nommer et caractériser ce qu'Arnold Toynbee appela en 1917 "le meurtre d'une nation". En conséquence, l'histoire des génocides a commencé bien avant que le fait ne soit dénommé et incriminé. Il n'a pas échappé aux témoins de la destruction des Arméniens qu'un peuple entier avait été visé par une entreprise d'extermination voulue, décidée et réalisée par un État totalitaire, celui des Jeunes-Turcs unionistes de 1913-1918. Raphael Lemkin lui-même, par ses études et ses travaux des années 1920 et 1930, comme d'autres juristes et historiens tels André Mandelstam, ont décisivement contribué à cette première histoire des génocides. Samantha Power en 2002, Bernard Bruneteau en 2004, Jacques Semelin en 2005, l'auteur de ces lignes en 2015, Annette Becker en 2017, Dzovinar Kévonian en 2018, se sont efforcés de restituer cette longue durée de l'enquête et de la connaissance, résolument internationales et pluridisciplinaires.

Le concept de génocide doit donc se penser à plusieurs niveaux. Il y a celui de l'incrimination ("crime de génocide") qui a débouché sur la première formulation dans le texte de la Convention de 1948 (voir p. 7) repris (parfois avec des évolutions) par les premiers tribunaux pénaux internationaux (ex-Yougoslavie en 1993, Rwanda en 1994), par le Statut de Rome de 1998 instituant la Cour pénale internationale, par les codes et juridictions nationales (en France en 1994). Il y a celui de la recherche puisqu'historiens, anthropologues, sociologues, politistes, philosophes ont largement adopté le concept de génocide pour penser la destruction des Arméniens de l'Empire ottoman et celle des juifs d'Europe. Ce mouvement s'est amplifié à la fin du xx^e siècle, à un moment où

il est apparu très clairement que ces entreprises de destructions humaines n'appartenaient pas seulement au passé et au droit, mais qu'elles se répétaient et qu'une telle répétition, en Europe avec des crimes d'État dans l'ex-Yougoslavie, au Rwanda avec le génocide des Tutsi, interrogeait la possibilité même de comprendre et d'agir face aux catastrophes. Autre niveau, celui des opinions publiques et des responsables politiques n'hésitant pas à se saisir du concept, ou du moins du mot, pour alerter sur des massacres présents (notamment sur le sort des minorités Yezidis au Moyen-Orient, Rohingyas en Asie du Sud-Est, Tibétains et Ouïgours en Chine) ou pour caractériser des faits passés que victimes ou témoins jugent insuffisamment connus (par exemple, les exterminations raciales et nationales commises par l'État fasciste japonais durant la Seconde Guerre mondiale, les crimes de masse du régime de Soekarno en Indonésie). Des chercheurs comme Joël Kotek alertent sur le risque de surenchère alimentant des concurrences victimaires. Toutefois progresse une conscience générale du sort effrayant réservé à des groupes humains déshumanisés, racialisés et arrachés au monde des vivants comme en Syrie où les prisons du régime sont transformées en abattoirs humains.

Objet complexe, sujet paralysant, les génocides n'interdisent cependant pas de les comprendre et de les penser. Ils peuvent être distingués des crimes de masse dans la mesure où ces massacres systématiques commis par des États ou des

La prison militaire de Saydnaya, près de Damas, site-abattoir du régime syrien

Vue satellite. Quand la haute technologie se met au service des droits de l'homme et de la justice internationale. Syrie, 19 juillet 2016

© Handout/Google Earth/Astrium/CNES/AFP



organisations, entrant dans la catégorie des crimes contre l'humanité, ne poursuivent pas une entreprise de destruction totale d'une population définie. Ils s'apparentent à des répressions politiques ou sociales massives dont la finalité première n'est pas la disparition complète du groupe visé. L'objectif est davantage le développement d'un système tentaculaire et absolu de mise à mort de tout ennemi, y compris au sein même de la machine exterminatrice. Cependant, la mise en œuvre de telles répressions à l'échelle d'États ou de nations aboutit souvent à l'anéantissement de populations entières, sans échappatoire possible, intégrant des processus qui appartiennent aux entreprises génocidaires. De plus, génocides et crimes de masse sont souvent concomitants, articulés les uns aux autres au sein d'univers infinis

de violence extrême. La frontière entre eux peut finir par s'estomper comme le montrent les travaux de l'historien Timothy Snyder et comme Raphael Lemkin en envisageait la possibilité à la fin de sa vie dans les années 1950.

On comprend alors que l'étude des génocides présentée ici intègre un volet sur les crimes de masse tant leur proximité est grande, tant la nécessité de leur connaissance renforce la compréhension des univers de violence extrême, qui vont bien au-delà des massacres. L'effort de précision des faits et des analyses auquel s'astreignent les chercheurs irrigue l'enseignement secondaire, celui des classes préparatoires et celui du premier cycle universitaire, ainsi que la formation des professeurs très attachés au contact direct avec la recherche et à son expérience par leurs élèves.

COMPRENDRE ET CONCEVOIR UN "CRIME SANS NOM"

Le concept de génocide date de 1943, inventé en pleine guerre mondiale, alors que les Alliés avaient rétabli la situation militaire à leur avantage et que l'Allemagne nazie jetait ses dernières forces dans son autre guerre, contre les juifs d'Europe, s'employant à les anéantir jusqu'aux dernières semaines précédant leur défaite finale le 8 mai 1945. Raphael Lemkin y travaillait depuis les années 1920. Certes, il ignorait tout de l'extermination des Herero et des Nama. Il s'était en revanche intéressé de très près à celle des Arméniens. Il avait donc fallu près de quarante ans pour que l'humanité se dote, avec l'adoption d'un tel concept puis son inscription dans la Convention des Nations Unies de 1948 pour la prévention et la répression du crime de génocide, d'un savoir et d'un droit à la mesure du défi représenté par de tels faits longtemps demeurés impensables. La conscience humaine s'était bien efforcée avant cela, à travers l'engagement de quelques intellectuels, écrivains, historiens, juristes, hommes politiques, de signifier par des mots ou par l'absence de mots ce basculement du monde dans l'innommable.

Ce décalage temporel comme l'épopée lemkinienne sont en soi des objets d'histoire, tout comme l'est le silence de la communauté internationale face à un nouveau génocide, perpétré cinquante ans après la découverte de la Shoah et l'invention du concept. Commis en cent jours au vu et au su du monde entier, le génocide des Tutsi du Rwanda interroge sur l'usage des savoirs, sur l'échec de la connaissance, sur la faillite des organisations internationales.

Faire le point sur les génocides à l'ère contemporaine conduit à réfléchir à ces apories cognitives et heuristiques, à l'impuissance des États démocratiques face à de telles destructions humaines, aux aveuglements collectifs et à l'incrédulité des dirigeants et des opinions, mais aussi à la signification des actes rares de protection et de sauvetage

des victimes, à la volonté de connaissance et au travail d'information des États et des sociétés, au rôle des "messagers du désastre" et à l'engagement des témoins. L'effort de vérité sur les faits s'est accompagné d'un effort simultané pour les caractériser jusqu'à la formulation du concept de génocide par Raphael Lemkin. L'évocation de son engagement est en conséquence essentielle à la réflexion proposée, une histoire révélée par Samantha Power en 2002, Steven Leonard Jacobs en 2009, Donna-Lee Frieze en 2013, puis en 2017 coup sur coup, Annette Becker et Philippe Sands.

En 1943, Raphael Lemkin achève à Washington, où il occupe un poste de conseiller spécial pour les affaires étrangères auprès du ministère de la Guerre américain, une étude capitale sur les politiques nazies d'oppression de l'Europe. Publié l'année suivante, *Axis Rule in Occupied Europe* définit une notion linguistique, une analyse historique et une incrimination juridique, "génocide", par lesquelles nommer, penser et réprimer des entreprises de gouvernement ou d'État visant à

La définition du concept de génocide, par Raphael Lemkin en 1944

De nouvelles conceptions supposent l'adoption de nouveaux termes. Par "génocide", nous entendons la destruction d'une nation ou d'un groupe ethnique. Ce nouveau mot, forgé par l'auteur pour signifier une vieille pratique dans son évolution moderne, est composé du mot grec *genos* (race, tribu), et du mot latin *cide* (tuer), s'apparentant ainsi par sa formation à des mots comme tyrannicide, homicide, infanticide, etc. En règle générale, le génocide ne signifie pas nécessairement la destruction immédiate d'une nation, sauf lorsqu'il est réalisé par des meurtres en masse de tous les membres d'une nation. Il entend plutôt signifier un plan coordonné de différentes actions visant à la destruction de fondements essentiels de la vie de groupes nationaux, dans le but d'exterminer les groupes eux-mêmes. Un tel plan aurait pour objectifs la désintégration des institutions politiques et sociales, de la culture, de la langue, des sentiments nationaux, de la religion et de la vie économique de groupes nationaux, ainsi que la suppression de la sécurité personnelle, de la liberté, de la santé, de la dignité, voire de la vie des personnes appartenant à ces groupes. Le génocide vise le groupe national en tant qu'entité, et les actions en question sont dirigées contre des individus, non pas en tant que qualité, mais en tant que membre du groupe national.

Raphael Lemkin, *Axis rule in occupied Europe : laws of occupation, analysis of government, proposals for redress*, Washington, Carnegie Endowment for International Peace, 1944.

l'anéantissement programmé et planifié de groupes humains. Jamais avant Lemkin l'humanité n'était parvenue à caractériser des faits de destruction si inconcevables et pourtant répétés depuis le début du xx^e siècle.

Pour ce faire, Raphael Lemkin agit sur la base d'une connaissance méthodique de l'extermination en cours des juifs d'Europe par l'Allemagne nazie. Mais il fait reposer son élaboration du crime de génocide sur l'étude de la destruction des Arméniens durant la Première Guerre mondiale dans l'Empire ottoman. Il s'y intéresse depuis le début des années 1920. En lien avec cette étude, il s'interroge sur la nécessité d'une évolution du droit pénal international jusque-là centré sur "le droit des gens" – en droite ligne de la "clause Martens" (1899) affirmant un devoir de l'humanité de protection des personnes mais incapable de se projeter vers ces nouveaux univers de la violence extrême et de la destruction de masse. Raphael Lemkin n'est pas le seul toutefois à vouloir caractériser l'innommable, le "crime sans nom" selon l'expression de Winston Churchill à la BBC, en août 1943. À ce titre, Lemkin est l'héritier autant que le successeur de ces précurseurs de la pensée des génocides s'efforçant dès la fin du xix^e siècle de considérer et de caractériser, au-delà du constat de faits effrayants d'administration de la mort, de viols, de tortures, de mise en esclavage jusqu'à l'anéantissement, des volontés, des intentions et des planifications – celles-ci révélant un processus idéologique et matériel mu par des États, des gouvernements ou des partis.

Par son concept de génocide, Raphael Lemkin rompt avec cette évolution du droit humanitaire débutant au xix^e siècle avec l'idée de protection des personnes exclues du droit de la guerre. Cette conception vise la protection de l'humain au travers de chaque individu, proclamant la qualité humaine inaliénable de chaque personne (aboutissant à l'abolition de l'esclavage), la défense des droits de l'homme et du citoyen (pendant l'affaire Dreyfus) et un principe d'humanité. Cette pensée profondément humaniste, attachée au sort de tout individu quelles que soient sa nationalité, sa langue, sa religion fut le creuset d'un mouvement juridique international qui déboucha sur la clause Martens en faveur des populations et des belligérants qui "restent sous la sauvegarde et sous l'empire des principes du droit des gens, tels qu'ils résultent des usages établis entre nations civilisées, des lois de l'humanité et des exigences de la conscience publique". La première accusation de crimes contre l'humanité est portée le 24 mai 1915 à l'encontre du gouvernement ottoman.

En octobre 1933, Raphael Lemkin est invité à participer à une conférence internationale à Madrid. Polonais formé à Lemberg, il occupe les fonctions de procureur général de Varsovie. Sa réputation l'a précédé. On le sait en mesure de présenter une avancée substantielle dans les incriminations de droit pénal international. Le gouvernement polonais craint qu'elle ne vise l'Allemagne nazie et les persécutions antijuives qui deviennent clairement exterminatrices. Or, le rapport préparé

Depuis un mois environ, la population kurde et turque de l'Arménie procède de connivence et souvent avec l'aide des autorités ottomanes à des massacres des Arméniens. De tels massacres ont eu lieu vers la mi-avril à Erzouroum, Derichun, Eguine, Akn, Bitlis, Mouch, Sassoun, Zeitoun et dans toute la Cilicie ; les habitants d'une centaine de villages aux environs de Van ont tous été assassinés ; dans la ville même, le quartier arménien est assiégé par les Kurdes. En même temps, à Constantinople, le gouvernement ottoman sévit contre la population arménienne inoffensive.

En présence de ces nouveaux crimes de la Turquie contre l'humanité et la civilisation, les gouvernements alliés font savoir publiquement à la Sublime-Porte qu'ils en tiendront personnellement responsables desdits crimes tous les membres du gouvernement ottoman ainsi que ceux de ses agents qui se trouveraient impliqués dans de pareils massacres.

Déclaration de la France, de l'Angleterre et de la Russie à l'encontre du gouvernement de l'Empire ottoman, 24 mai 1915.

1. Nom du gouvernement de l'Empire ottoman.

par Lemkin insiste précisément sur la dimension exterminatrice des actes retenus par ses incriminations nouvelles.

Son rapport est toutefois présenté en son absence à la conférence de Madrid. Ses propositions portent encore la marque de l'idéalisme des années 1920, avec la croyance dans le droit humanitaire venant répondre aux crimes contre le "droit des gens". Mais ce temps est révolu. Les meurtres de nations entières ont débuté tant dans l'espace stalinien que dans l'Italie fasciste et l'Allemagne devenue nazie. Et cela au vu et au su des États démocratiques incapables d'aucune réaction, tétanisés voire fascinés, ou encore persuadés de trouver le salut dans la lutte antifasciste qui impliquait l'alliance avec un État totalitaire. Comme s'en ouvre à Raphael Lemkin en 1939 en Lettonie l'historien juif Simon Dubnow, "c'est étrange de constater à quel point les initiatives prises par les dictateurs fascinent, voire paralysent les hommes d'État des nations démocratiques et avec quelle indulgence ceux-ci leur passent des actes aussi audacieux." Rares sont comme lui les penseurs à comprendre que le salut des démocraties ne peut venir que d'elles-mêmes, en réinventant leurs valeurs afin d'affronter sans peur les tyrannies.

Le 23 août 1939, l'Allemagne nazie et l'URSS stalinienne signent un pacte de non-agression qui révèle la convergence des tyrannies pensée dès 1936 par l'historien et philosophe Élie Halévy. Les protocoles secrets entre les deux parties mentionnent une offensive conjointe sur la Pologne et le partage du pays, les nazis s'emparant des deux tiers occidentaux, les Soviétiques du dernier tiers oriental. Débute alors le processus que les contemporains admettront avec tant de difficultés, celui de la "solution finale de la question juive" appliquée à toute l'Europe, sur d'immenses territoires à l'Est qui serviront de laboratoire de la destruction avant d'accueillir le nouvel empire nazi. La Pologne envahie par les nazis devient le lieu de réalisation de cette "promesse" où l'anéantissement des uns conditionne l'accomplissement des autres. Dans Varsovie en flammes, Raphael Lemkin parvient à échapper à la traque nazie. Vers la fin de l'automne 1939, il quitte la Pologne occupée, y laissant toute sa famille. Elle sera presque en totalité exterminée y compris ses propres parents. Lemkin peut rejoindre Vilnius, une ville neutre où il obtient un passeport suédois. Il gagne Riga où il peut rencontrer Simon Dubnow chez lui à Kaiserswald.

Les puissances de l'Entente qualifient de crimes contre l'humanité les "massacres" d'Arméniens commis dans l'Empire ottoman (1915)

Arrivé en Suède, pays neutre, le procureur qu'il demeure s'emploie depuis Stockholm à enquêter sur l'occupation nazie de la Pologne et de la Tchécoslovaquie. En avril 1941, l'université de Duke l'invite à enseigner le droit international. De la Caroline du Nord, il gagne ensuite Washington pour rejoindre en juin 1942, le Board of Economic Warfare (l'Office américain de l'économie de guerre). De ces années dans une Amérique résolument isolationniste, il garde "l'impression d'une colossale conspiration du silence (qui) envenimait l'atmosphère. On ne pouvait échapper à ce sentiment. Il n'existait pas même l'explication qu'un tel complot fût moralement possible. Un double meurtre était perpétré. L'un par les nazis, l'autre par les Alliés qui refusaient de faire savoir que l'extermination de nations et de races avait déjà commencé." Il résiste en se jetant à corps perdu dans le travail d'écriture d'*Axis Rule* et de conceptualisation du crime de génocide.

L'invention de Lemkin suscite une forte adhésion à la parution de son livre. Dans un éditorial du *Washington Post* du 3 décembre 1944 intitulé "Génocide", le juriste, soulignant les preuves récentes de l'existence de chambres à gaz à Auschwitz et Birkenau, écrit : "C'est une erreur, peut-être de qualifier ces meurtres d'"atrocités". (...) À l'échelle pratiquée par les Allemands, c'est quelque chose d'inédit." Alors que les armées alliées triomphent en Europe, Raphael Lemkin s'emploie à convaincre les Occidentaux de l'importance de l'incrimination nouvelle et de la nécessité qu'elle soit retenue par les négociateurs des accords de Londres qui définissent le cadre juridique du tribunal militaire interallié de Nuremberg chargé de juger les hauts responsables nazis. Il n'y parvient pas et constate même, à la signature des accords le 8 août 1945, qu'une incrimination qu'il juge concurrente s'est imposée, celle de crime contre l'humanité imaginée par un autre juriste, Hersch Lauterpacht, juif polonais comme Lemkin, formé comme lui dans l'ancienne cité austro-hongroise puis polonaise de Lemberg avant de fuir les violences antisémites et de se réfugier en Angleterre où il devient professeur de droit international à Cambridge. Nouvelle catégorie juridique internationale aussitôt mise en œuvre à Nuremberg, le crime contre l'humanité recouvre "l'assassinat, l'extermination, la réduction en esclavage, la déportation et tout acte inhumain commis contre toutes

les populations civiles, avant ou pendant la guerre, ou bien les persécutions pour des motifs politiques, raciaux ou religieux". Pour autant, les verdicts rendus par le tribunal n'accordent qu'une place relative aux crimes contre l'humanité.

LA CONVENTION DES NATIONS UNIES DE 1948

Le crime de génocide quant à lui est absent des procès de Nuremberg et de Tokyo, à l'exception d'une mention dans le réquisitoire initial du procureur et de son apparition dans certains procès connexes qui suivent. Bien qu'affecté par cet échec, Lemkin repart au combat. Son obstination paie puisque deux résolutions défendues par la nouvelle Organisation des Nations Unies engagent une dynamique forte : celle du 11 décembre 1946 stipule que "le génocide est crime au regard des droit des gens", et celle du 21 décembre 1947 déclare que "le crime de génocide est un crime international qui comporte des responsabilités d'ordre national et international pour les individus et pour les États". La voie est ouverte à la rédaction d'une Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide et son adoption à Paris le 9 décembre 1948, à l'unanimité des nations représentées, lors de la 3^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies réunie au Palais de Chaillot. Lemkin défend son projet à Paris dès le 2 octobre dans les colonnes du journal *Le Monde*.

Avec la reconnaissance du crime de génocide, le "droit des gens" ne se voit plus seulement saisi à travers la personne victime d'atrocités commises dans le cadre d'un "plan concerté" comme dans le cas du crime contre l'humanité : c'est la personne assignée à un groupe qu'on entreprend de détruire totalement qui est bien reconnue et protégée. Mais loin de s'opposer, les deux incriminations se complètent ; et si elles demeurent distinctes en droit international, la France les associe par exemple étroitement en faisant du crime de génocide (entré dans le droit pénal en 1994) une catégorie du crime contre l'humanité.

De fait, l'adoption le lendemain du 9 décembre 1948 de la Déclaration universelle des droits de

Dès 1933, lors de la cinquième Conférence internationale sur l'unification du droit pénal, organisée à Madrid en octobre, en coopération avec la cinquième commission de la Société des Nations, l'auteur du présent ouvrage soumit un rapport accompagné de projets d'articles destinés à sanctionner les actions visant à la destruction et à l'oppression de populations (ce qui équivaudrait en fait à la conception de génocide). L'auteur établit deux nouveaux types de crimes au regard du droit international, à introduire dans la législation pénale des trente-sept pays participants, à savoir le crime de barbarie, défini comme un ensemble d'actions opprimantes et destructrices dirigées contre des individus en tant que membres d'un groupe national, religieux ou racial, et le crime de vandalisme, conçu comme la destruction malveillante d'œuvres d'art et de culture sous prétexte qu'elles représentent les créations spécifiques du génie de tels groupes. Par ailleurs, selon ce projet, ces nouveaux crimes devaient être inclus dans le droit international en sorte que, une fois appréhendé, le coupable soit puni dans son propre pays si le crime y avait été perpétré, ou dans tout autre pays signataire, s'il y était appréhendé.

Raphael Lemkin, *Axis rule in occupied Europe : laws of occupation, analysis of government, proposals for redress*, Washington, Carnegie Endowment for International Peace, 1944.

Le long combat de Lemkin pour introduire le crime de génocide dans le droit international : son projet de crime de barbarie soumis à la conférence internationale de 1933

l'homme, également voulue par Hersch Lauterpacht dans sa volonté de faire reconnaître internationalement les crimes contre l'humanité, démontre un renforcement de l'arsenal juridique des démocraties face aux États exterminateurs et une capacité des premières à pouvoir, enfin, agir préventivement. L'envoyé spécial du *New Yorker* à Paris couvrant la session des Nations Unies souligne qu'«en étudiant le génocide, [Lemkin] a découvert que quand les autorités brûlent des livres elles ont toute chance de brûler les êtres humains, et il veut une loi contre les deux.»

Pour autant, l'avancée décisive que représente le traité du 9 décembre 1948 ne bénéficie d'aucune suite immédiate sinon l'adhésion des États membres (comme la France le 11 décembre 1950) et l'entrée en vigueur de la Convention en 1951 (elle est aujourd'hui ratifiée par 149 États). Mais celle-ci n'est d'aucune force concrète sans l'instauration de tribunaux pénaux internationaux voire la création d'une cour permanente. Aucune de ces institutions ne voit le jour. Pire, la Convention est contestée par les États négationnistes comme la Turquie qui bloque le Rapport Whitaker de 1984, du nom du rapporteur spécial chargé un an plus tôt par la Commission des droits de l'homme de l'ONU d'enquêter sur la qualification des génocides. La Convention est ainsi empêchée d'exercer tout au moins un rôle, sinon de dissuasion, du moins d'autorité intellectuelle et morale.

UN RÉVEIL DOULOUREUX

Cette place subalterne accordée à un traité international pourtant contraignant explique qu'aucun instrument judiciaire répressif ne soit en mesure d'agir face au surgissement en ex-Yougoslavie, au milieu d'une guerre civile implacable, de massacres de masse et de camps de la mort. L'Europe découvre la réalité d'horreurs qu'elle imaginait avoir banni définitivement d'un continent traumatisé par la conscience de la Shoah. Elle commence par se rendre impuissante et se divise entre un engagement pro-serbe affirmé par la France de François Mitterrand et un soutien pro-croate assumé par l'Allemagne d'Helmut Kohl. Le choix de la justice internationale défendu par le ministre de la Justice français Robert Badinter revêt alors une signification politique en faveur de l'unité européenne et de l'arme judiciaire.

Le tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) est créé en 2013 sous l'égide des Nations Unies, les dernières condamnations étant prononcées en 2018 à La Haye. Ce précédent judiciaire encourage la création du tribunal pénal international pour le Rwanda en 1994. Toutefois, alors que le caractère génocidaire des massacres perpétrés sur les Tutsi ne fait aucun doute, dès leur déclenchement à l'instant même où le Falcon du président rwandais est détruit en vol, dans la nuit du 6 avril 1994 à son approche de Kigali, le Conseil de sécurité de l'ONU refuse de

Les Parties contractantes,
Considérant que l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies, par sa résolution 96 (I) en date du 11 décembre 1946, a déclaré que le génocide est un crime du droit des gens, en contradiction avec l'esprit et les fins des Nations Unies et que le monde civilisé condamne,
Reconnaissant qu'à toutes les périodes de l'histoire le génocide a infligé de grandes pertes à l'humanité,
Convaincues que pour libérer l'humanité d'un fléau aussi odieux la coopération internationale est nécessaire,
Convient de ce qui suit :

Article premier
Les Parties contractantes confirment que le génocide, qu'il soit commis en temps de paix ou en temps de guerre, est un crime du droit des gens, qu'elles s'engagent à prévenir et à punir.

Article II
Dans la présente Convention, le génocide s'entend de l'un quelconque des actes ci-après, commis dans l'intention de détruire, ou tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux, comme tel :

a) meurtre de membres du groupe ; b) atteinte grave à l'intégrité physique ou mentale de membres du groupe ; c) soumission intentionnelle du groupe à des conditions d'existence devant entraîner sa destruction physique totale ou partielle ; d) mesures visant à entraver les naissances au sein du groupe ; e) transfert forcé d'enfants du groupe à un autre groupe.

Article III
Seront punis les actes suivants :

a) le génocide ; b) l'entente en vue de commettre le génocide ; c) l'incitation directe et publique à commettre le génocide ; d) la tentative de génocide ; e) la complicité dans le génocide.

Article IV
Les personnes ayant commis le génocide ou l'un quelconque des autres actes énumérés à l'article III seront punies, qu'elles soient des gouvernants, des fonctionnaires ou des particuliers.

Article V
Les Parties contractantes s'engagent à prendre, conformément à leurs constitutions respectives, les mesures législatives nécessaires pour assurer l'application des dispositions de la présente Convention, et notamment à prévoir des sanctions pénales efficaces frappant les personnes coupables de génocide ou de l'un quelconque des autres actes énumérés à l'article III.

Article VI
Les personnes accusées de génocide ou de l'un quelconque des autres actes énumérés à l'article III seront traduites devant les tribunaux compétents de l'État sur le territoire duquel l'acte a été commis, ou devant la cour criminelle internationale qui sera compétente à l'égard de celles des Parties contractantes qui en auront reconnu la juridiction.

**La Convention pour la
prévention et la répression
du crime de génocide
(Paris, 9 décembre 1948)**

qualifier les massacres. Toutes les informations montrent pourtant qu'un génocide est planifié depuis un an contre les Tutsi. Plusieurs petits pays, membres temporaires du Conseil, se mobilisent, mais les grandes puissances membres permanents bloquent leurs résolutions et interdisent aux Casques bleus commandés sur place par le général Dallaire de faire usage de leurs armes. La volte-face du Conseil de sécurité intervient le 22 juin 1994 lorsque la France obtient l'autorisation d'intervenir (avec autorisation d'engager le combat) au Rwanda, officiellement pour arrêter un génocide en cours, officieusement pour protéger ses alliés rwandais génocidaires en déroute face à l'offensive des troupes rebelles tutsi du Front patriotique rwandais (FPR). Pour l'ONU, le traumatisme de l'abandon est profond (voir p. 8) d'autant qu'avec la Convention, elle s'était dotée d'un outil puissant, finalement tombée en déshérence. Cette faillite internationale accélère les travaux visant à la création d'une Cour pénale internationale permanente, définie par le Statut de Rome (juillet 1998) et entrée en vigueur en juillet 2002. En 2005, le Sommet mondial de l'ONU adopte la notion de responsabilité de protéger et institue un conseiller spécial pour la rendre effective. En 2013, le secrétaire général de l'ONU prend l'initiative des "droits avant tout" considérée comme une "véritable feuille

Vingt ans après le génocide perpétré au Rwanda, le Conseil de sécurité, soucieux de renforcer la coopération internationale pour faciliter la prévention et la répression promptes de ce crime, a demandé aux États membres, au cours d'une séance publique commémorative ce matin, de s'engager à nouveau à prévenir et à combattre le génocide, ainsi que les autres crimes graves définis par le droit international.

Par la résolution 2150 (2014) adoptée à l'unanimité, le Conseil souligne qu'il importe de tirer les leçons du génocide perpétré en 1994 contre les Tutsis au Rwanda. Entre le 6 avril et le 17 juillet 1994, rappelle le Conseil dans le préambule de ce texte, un génocide avait été commis au Rwanda contre le groupe ethnique tutsi, faisant un million de victimes, y compris des Hutus et d'autres personnes opposés au génocide.

La résolution condamne "sans réserve" toute négation de ce génocide et invite instamment les États membres à se donner des programmes éducatifs pour "graver dans l'esprit des générations futures les leçons du génocide, le but étant d'en prévenir d'autres dans l'avenir".

Le représentant du Rwanda, dont la délégation a présenté ce texte, a émis l'espoir qu'il contribuerait, même à petite échelle, à la prévention d'autres génocides. Comme l'avait clairement dit le Président Kagamé, "Jamais plus, un pays en Afrique ou ailleurs, ne doit connaître le sort du Rwanda". Pourtant, les terribles scènes qui se déroulent en République centrafricaine (RCA), en Syrie ou au Soudan du Sud, laissent penser qu'il reste encore beaucoup à faire pour que l'Organisation des Nations Unies améliore les moyens de répondre à de telles situations, a-t-il estimé.

"Si la communauté internationale avait aujourd'hui à sa disposition, comme c'était le cas en 1994, des informations décisives, agirait-elle de manière différente ?" s'est interrogé M. Eugène-Richard Gasana, qui a mis directement en cause le manque de volonté politique à la fois des membres permanents du Conseil et du Secrétariat de l'ONU de l'époque.

Il y a très exactement 20 ans, a rappelé l'ancien représentant permanent de la Nouvelle-Zélande, il avait eu "l'atroce responsabilité de présider le Conseil de sécurité qui, a-t-il dit, avait refusé de reconnaître qu'un génocide était en train d'être perpétré contre les Tutsis au Rwanda et échoué ainsi à s'acquitter de sa responsabilité de renforcer la mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR) pour protéger le plus de civils possible".

C'est avec une voix chargée d'émotion que M. Keating a présenté officiellement ses excuses pour l'impuissance de cet organe à agir, en souhaitant qu'elles soient "mentionnées dans le procès-verbal de la séance". Avec le recul, a-t-il ajouté, la décision prise par le Conseil, le 21 avril 1994, de réduire les effectifs de la MINUAR, ressemble plus à un "cadeau naïf" qui avait été fait aux génocidaires à Kigali.

Pour que la communauté internationale, par le biais du Conseil de sécurité, puisse assumer cette responsabilité en cas d'échec d'un État à protéger sa propre population civile, la France, a annoncé son représentant, est en train de préparer un "code de conduite volontaire des cinq membres permanents", qui aura pour objectif de limiter l'usage du droit de veto en cas de génocide et de crimes graves. "Nous le devons, notamment, au peuple syrien", a déclaré M. Gérard Araud.

Déclaration au Conseil de Sécurité des Nations Unies de Jan Elisasson, Vice-Secrétaire général, 16 avril 2014.

de route de la diplomatie préventive". Son usage reste toutefois très théorique, en témoignent les nouvelles impuissances internationales face aux guerres d'extermination menées contre les populations en Syrie et en Birmanie pour ne citer que ces deux exemples.

UNE QUALIFICATION EN DÉBAT

Entre la révélation publique du concept de génocide en 1944 et le réveil douloureux de la communauté internationale cinquante ans plus tard, rares sont les juristes, les diplomates et les politiques à s'y intéresser. Il est vrai que l'activité soutenue de Raphael Lemkin sur la scène juridique et internationale ne favorise pas une acclimatation d'un concept qu'il ne cesse de modifier et d'étendre comme l'explique Annette Becker dans son étude de 2017. Quelques chercheurs et journalistes se montrent plus conscients et courageux, du chercheur François Bizot révélant le totalitarisme khmer rouge avant même la prise de Phnom Penh le 17 avril 1975, au journaliste Patrick de Saint-Exupéry documentant le génocide des Tutsis depuis le Rwanda dès le mois de mai 1994. Le mouvement en faveur de la reconnaissance du concept de génocide ne démarre réellement qu'au tournant du xx^e siècle. Ce n'est qu'en 1994 que l'incrimination entre dans le code pénal français. En 2004, le ministère des Affaires étrangères rompt avec les formulations ambiguës appliquées à l'événement, une "tragédie" ou des "massacres" ou un "génocide rwandais" (indistinctement Tutsi ou Hutu).

Le progrès des juridictions internationales déclenche des attentes sociales fortes, en termes de réparations possibles, de réconciliations éventuelles, et de révélations espérées de la vérité. Au Cambodge, la mise en place des chambres extraordinaires au sein des tribunaux nationaux suscite un véritable engouement dans la population. Ces impacts moraux comme le travail judiciaire mobilisent la recherche, avec Magali Bessone, Elisabeth Claverie ou Isabelle Delpla pour le TPIY, Ornella Rovetta ou Hélène Dumas pour le TPIR et les tribunaux rwandais. Le choix de la justice plutôt que de la vengeance dénote la valeur accordée à la vérité et à l'enquête, avec le procès Eichmann à Jérusalem (avril-décembre 1961) et avec ceux de Barbie (1987), Touvier (1994) et Papon (1997-1998) en France. La volonté de justice progresse, défiant le constat d'un recul de l'État de droit dans le monde et de l'impunité des politiques d'extermination. Aujourd'hui, les Nations Unies comme des pôles nationaux de magistrats (en France, notamment) lancent par exemple des enquêtes systématiques sur les crimes de l'État syrien en vue de préparer le procès de leurs responsables déjà identifiés (et pour certains arrêtés).

Aux réserves de certains juristes du droit humanitaire, aux oublis des diplomates et des militaires, s'ajoute durant ce demi-siècle de "trou noir" (1949-1993) le scepticisme de nombreux chercheurs sur le concept de génocide jugé excessivement dominé par sa vocation judiciaire : la méthode et l'esprit de la recherche ne peuvent s'y retrouver. Précurseur dans l'étude de la Shoah, l'américain Raul Hilberg intitule son grand livre de 1961 *La destruction des juifs d'Europe* et restitue les épreuves d'un parcours d'historien dans *La politique de la mémoire*. La reconnaissance des génocides comme catégorie opératoire des violences de masse

Vingt ans après 1994, le Conseil de sécurité des Nations Unies s'oppose à la négation du génocide au Rwanda et mobilise les États membres contre ce crime.

Un engagement résolu, tardif, et sans lendemain, pour le peuple syrien notamment

se réalise davantage du côté des historiens du génocide des Arméniens stimulés par le négationnisme et leur volonté de démontrer l'entreprise génocidaire des Jeunes-Turcs unionistes. À la suite de Jean-Marie Carzou avec son étude pionnière de 1975, Yves Ternon réalise une précieuse synthèse en 1996, la même année que la publication de la traduction par Marc Nichanian de la somme de l'historien américain Vahakn Dadrian, *The History of the Armenian Genocide*. C'est en 2006 que paraît un ouvrage majeur dû à Raymond H. Kévorkian, *Le Génocide des Arméniens*. L'entrée dans le centenaire de 2015 stimule la recherche, à la fois collective avec le Conseil scientifique international et son colloque de mars 2015, et individuelle comprenant aussi un volet tout à fait exceptionnel de publication de sources avec le *Mémorial du génocide des Arméniens* édité par Kévorkian et Ternon, ou bien les travaux également pionniers d'Anahide Ter Minassian. C'est aussi le moment où la recherche se féminise et se rajeunit, avec Sévane Garibian, Dzovinar Kevonian, Anouche Kunth ou Taline Ter Minassian.

À QUI APPARTIENT L'HISTOIRE ?

La déclaration franco-anglo-russe du 24 mai 1915 (voir p. 5) rend responsable le gouvernement de l'Empire ottoman du massacre généralisé de la minorité arménienne qualifié de "crimes contre l'humanité et la civilisation". Établissant les bases d'une compétence solidaire universelle, elle sous-entend aussi de possibles sanctions pénales contre les auteurs de ces crimes qui concernent toute l'humanité. Le contraire se réalisa. De telles destructions humaines, jamais connues dans le passé et impliquant aussi la responsabilité des vainqueurs de la guerre dans l'obligation de sauvetage comme dans le règlement de la paix, sont rejetées vers les seules victimes. Loin d'être protégés, les rares survivants sont au contraire expulsés de leurs foyers ou des régions de refuge – quand ils ne sont pas massacrés la guerre achevée. Certains responsables directs de cette entreprise d'extermination d'un peuple entier sont condamnés par des tribunaux de Constantinople mais la plupart échappe à la sanction pénale. Beaucoup d'entre eux se retrouvent aux commandes du nouvel État turc comme le démontre l'historien Taner Akçam. Ce régime issu de l'effondrement de l'Empire ottoman organise aussitôt la négation du crime et de la présence plurimillénaire des Arméniens. Le traité de Lausanne (1923) scelle la disparition du génocide en même temps qu'il proclame l'apparition de la Turquie nouvelle.

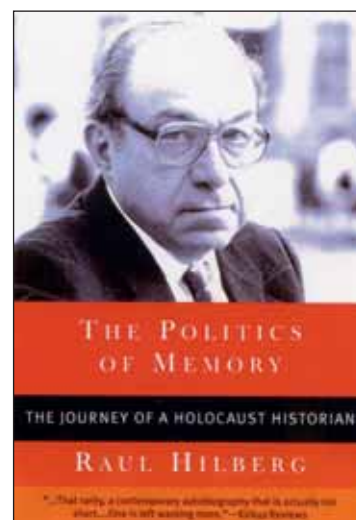
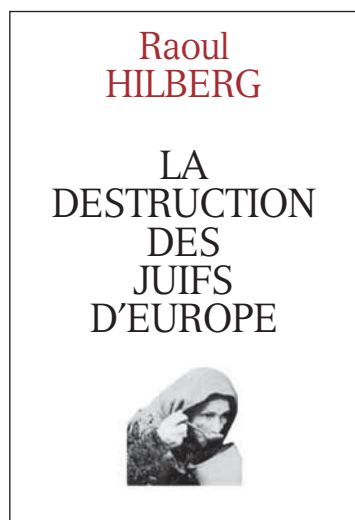
Les lendemains de la Shoah répètent en partie ce schéma renforçant encore les victimes dans l'assignation à laquelle les a contraintes l'entreprise génocidaire nazie. Un antisémitisme persistant attribue même aux juifs la responsabilité de leurs malheurs, et leurs compatriotes leur opposent leur propre souffrance dans la Seconde Guerre

mondiale – quand ils ne les massacrent pas comme en Pologne lors de pogroms étudiés par l'historien Jan Gross. La complicité d'une grande partie des administrations et des élites des pays occupés dans la "solution finale" rend nécessaire à la Libération l'occultation de ce passé pour mieux taire de telles responsabilités. La mémoire des victimes et la parole des rescapés sont refusées publiquement, repoussant ces derniers vers les sphères communautaires qui renforcent alors l'identification de la Shoah au seul peuple que les nazis avaient choisi de faire disparaître d'Europe. Loin d'être un "mythe" selon le philosophe François Azouvi, le grand silence sur le génocide est une réalité persistante jusqu'aux années 1980 où l'offensive négationniste s'applique à transformer les victimes en bourreaux, faisant de la Shoah une "invention juive", un "complot sioniste".

Cette offensive provoque un électrochoc salutaire, d'abord parmi les rescapés qui s'emploient à vaincre le mur du silence et faire droit de leur histoire et de leur parole. Les écrits de témoignage se multiplient tandis que des associations comme celle des Déportés d'Auschwitz et celle des Fils et filles de déportés se font entendre. Les historiens agissent à leur tour comme en 1982 où Raymond Aron et François Furet, réagissant à la propagande négationniste (dont celle de Robert Faurisson), réunissent les meilleurs spécialistes, essentiellement étrangers, lors d'un colloque à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS) qui fait date. Les politiques bougent enfin après le septennat de François Mitterrand, son successeur Jacques Chirac reconnaissant dès son entrée en fonction, par le discours du Vél' d'Hiv' du 16 juillet 1995, "l'irréparable" commis contre les juifs par la France durant la Seconde Guerre mondiale. Avec la présence de la Shoah dans les programmes scolaires, avec la mobilisation de l'État pour connaître toutes les responsabilités du pays dans la "solution finale" (notamment en matière de collaboration et de spoliation à la suite de la Mission Mattéoli de 1997-2000), avec la protection pénale du jugement de Nuremberg par la loi Gayssot du 13 juillet 1990, les victimes et leurs descendants peuvent enfin trouver une

Raul Hilberg, un précurseur de l'étude des génocides

Couvertures de *La destruction des juifs d'Europe*, (édition originale, 1961), Librairie Arthème Fayard 1988, 2007, et de *The politics of memory*, Ivan R. Dee, 1996.



reconnaissance nationale. La preuve est faite qu'ils appartiennent bien à la France, y compris les juifs qui s'y sont réfugiés dans les années 1930 pour échapper à la persécution antisémite européenne, et que les autres Français peuvent désormais être solidaires de leur destin comme si c'était le leur. L'enseignement se transforme : jusque-là cantonné à une pédagogie de témoignage et d'hommage aux victimes, la Shoah devient dans les programmes scolaires de 1995 une matrice pour comprendre les génocides, l'Éducation nationale mentionnant enfin le "premier génocide du siècle" en 1915.

Ces efforts considérables pour rendre à l'événement sa dimension universelle se réalisent pour le génocide des Arméniens, avec la même phase de réappropriation du passé par les rescapés et les enfants de victimes, notamment autour du 50^e anniversaire du déclenchement des massacres le 24 avril 1915, puis celle des historiens à commencer par ceux qui viennent des communautés arméniennes dispersées dans le monde (de Vahakn Dadrian à Raymond Kévorkian), enfin la responsabilité nouvelle des politiques culminant en France avec le vote à l'unanimité d'une loi de reconnaissance du génocide des Arméniens du 29 janvier 2001. La présence d'une importante communauté arménienne, dont l'essentiel est issu de l'exil des survivants du génocide, favorise l'appropriation d'un destin commun par les autres Français et l'acculturation à l'universel, indispensable dans la lutte contre les violences extrêmes.

L'idée qu'un tel événement entre dans l'histoire nationale, qu'il ne concerne plus les seuls Arméniens, que la demande de justice comme de reconnaissance incombe à la communauté nationale tout entière, progresse en France. Si les tenants d'une loi de protection comparable à la loi Gayssot échouent à la faire promulguer en 2012, les avancées de la recherche contribuent à une forte connaissance du génocide dans le contexte du centenaire de 2015, François Hollande et son gouvernement saluant sur les scènes nationales et internationales le travail des chercheurs. Pour autant les responsabilités françaises sont éclipsées au profit du récit irénique d'une politique d'accueil des réfugiés arméniens au lendemain de la Première Guerre mondiale, loin de la réalité d'un simple appel de main d'œuvre pour la reconstruction nationale.

Directement impliquée dans la réalisation du génocide, l'Allemagne, par la voix du Président de la République, reconnaît le 23 avril 2015 "une coresponsabilité et même potentiellement, une complicité dans le génocide des Arméniens". Dans la même intervention, Joachim Gauck souligne que des militaires allemands ont "participé à la planification et pour une part à la mise en place des déportations" d'Arméniens. Il ajoute que des "informations d'observateurs et de diplomates allemands qui ont clairement établi la volonté d'extermination contre les Arméniens ont été ignorées" car le Reich allemand allié à l'époque à l'empire ottoman "ne voulait pas compromettre ses relations avec lui" (voir p. 11).

Des évolutions comparables s'observent pour les États-Unis confrontés à l'Holocauste, terme en

vigueur outre-Atlantique pour désigner le génocide des juifs d'Europe. Au travail réalisé par les historiens, à commencer par Raul Hilberg ou Saul Friedlander qui œuvrent dans une forte solitude, succède le temps des productions audio-visuelles et des œuvres cinématographiques, de la série télévisée *Holocaust* (NBC, 1978) aux longs métrages d'Alan Pakula (*Le choix de Sophie*, 1982) et de Steven Spielberg (*La liste de Schindler*, 1993). L'audience publique se double d'une volonté politique, le président américain Jimmy Carter instituant une Commission de l'Holocauste (Rapport de 1979), le Congrès décidant de la création d'un musée-mémorial national (USHMM) en 1980 et les présidents Reagan et Clinton s'engageant pour son inauguration à Washington en 1993 : les États-Unis sont aujourd'hui le premier pays en terme muséographique avec 25 musées fédérés, publics ou privés. De fait, le génocide des juifs fait partie intimement de l'histoire américaine, renvoyant l'ensemble de la nation à ce passé national, tant sur le plan des fautes commises (l'indifférence face à l'antisémitisme hitlérien que la presse avait pourtant documenté) que des origines retrouvées (comme celles de l'ancienne secrétaire d'État Madeleine Albright dont les grands-parents, juifs de Tchécoslovaquie périrent dans les camps d'Auschwitz-Birkenau et de Theresienstadt). Ces évolutions rejoignent celles de l'UNESCO pour faire connaître la Shoah.

Maintenant pèsent sur le génocide des Herero et des Nama comme sur celui des Tutsi du Rwanda des enjeux comparables de reconnaissance, rendus toujours très complexes par les responsabilités européennes directes dans ces catastrophes prévisibles qui n'ont pas été stoppées. L'Allemagne est responsable du premier génocide tandis que la France a soutenu, armé et protégé, avant, pendant et après le génocide de 1994 le pouvoir exterminateur hutu. Indéniablement le travail scientifique et pédagogique poursuivi sur les génocides, sur leurs liens indissolubles avec les crimes de masse, sur leurs conséquences pour les relations internationales et l'idée même que l'humanité se fait de sa propre responsabilité dans la destruction humaine programmée, aide à cette reconnaissance du passé occulté. Le rôle de la Mission ministérielle d'étude qui a remis son Rapport le 4 décembre 2018 au gouvernement, apparaît à cet égard décisif pour doter la France, et au-delà l'Europe, d'une doctrine intellectuelle en la matière et des moyens institutionnels d'action (voir p. 12).

Reconnaître la dimension mondiale des génocides, amener les sociétés comme les nations à s'en saisir dans leur propre passé et pour leur propre avenir représentent un double enjeu démontrant que cette histoire appartient à l'humanité tout entière, c'est-à-dire à chacun d'entre nous quand bien même nous n'aurions aucun rapport personnel avec les populations concernées et leur destruction. Il a fallu des efforts patients et résolus pour aboutir à de tels résultats, mobilisant des hommes et des femmes de bonne volonté auquel ce dossier souhaite rendre hommage. Cette attitude nouvelle portée vers les

sociétés, soutenue par les pouvoirs publics et les responsables politiques, est indissociable de l'affirmation de la conscience démocratique elle-même. Aussi le recul des démocraties peut-il s'observer dans la montée du négationnisme des génocides, dans le culte des totalitarismes dont le nazisme célébré dans les mouvances suprématistes et racistes, dans l'antisémitisme sans fin répandu en Europe et dans le monde, dans la progression de l'extrême droite nationaliste et xénophobe dont on connaît le rôle direct dans l'émergence des tyrannies dans l'entre-deux-guerres.

Il faut mesurer aussi l'impact déterminant, dans les politiques de déshumanisation des victimes et de conditionnement des bourreaux, qui peuvent être leurs voisins immédiats, de phénomènes de violence et de destruction ordinaires comme s'en fait l'écho le Prix Nobel et survivant d'Auschwitz Imre Kertész dans *L'Holocauste comme culture*. Toutes formes de violence comme de destruction sont concernées, anéantissement des lieux, acharnement sur le vivant. On remarquera ainsi cette constance chez les génocidaires d'animaliser leurs victimes aussi bien que de martyriser les animaux. Les tueurs hutu mutilent le bétail tutsi, les nazis interdisent aux juifs allemands la possession d'animaux de compagnie, les nationalistes jeunes-turcs procèdent à la "décanisation" de Constantinople en 1911 en déportant les chiens de la capitale sur un îlot de la mer de Marmara où ils meurent dans la souffrance de la faim. Anecdotes pour certains, ces pratiques ordinaires de violence extrême dénotent des ébranlements sociaux et cognitifs qui créent des terrains propices à l'extermination de masse d'êtres humains projetés dans des univers effrayants de terreur et de mort. La montée de la violence et de la destruction peut renvoyer aussi à la généralisation de méthodes "douces" de tortures en détention ou d'actes volontaires de blessures irréversibles dans le maintien de l'ordre, y compris dans des régimes démocratiques. Spécialiste du génocide des juifs et du négationnisme, l'historien Pierre Vidal-Naquet l'a été aussi pour la



connaissance des conséquences irrémédiables de la torture en Algérie pour la République en France.

La réflexion sur les modes d'approches et de récits historiques des génocides se révèle donc essentielle pour favoriser leur large compréhension et leur appropriation individuelle autant que collective, rationnelle comme sensible. Cette histoire globale des génocides et des processus génocidaires doit être assumée et enseignée, impliquant qu'elle soit écrite : c'est l'objet de ce dossier.

Le long chemin vers la reconnaissance du génocide arménien par l'Allemagne

Visite de l'Empereur Guillaume II à Constantinople en octobre 1917 en soutien au régime unioniste
© Ullstein Bild/Contributeur via Getty Images

Discours de Joachim Gauck, président de la République d'Allemagne, prononçant un discours de vérité à la veille du centenaire du génocide arménien, 23 avril 2015. Cette initiative ouvre la voie à l'adoption d'une résolution, quasi unanimement votée par le Bundestag, qui reconnaît le génocide des Arméniens (*Völkermord*) et d'autres minorités chrétiennes, le 2 juin 2015

© Fabrizio Bensch/Reuters

ÉNIGMES ET ENQUÊTES

Trois énigmes pèsent sur la connaissance des génocides. Elles mobilisent au présent les communautés de chercheurs et de professeurs pour mieux les comprendre et bien les enseigner. Ces énigmes n'ont rien de fatal ni d'inconnaissable, au contraire. Le grand défi de la recherche et de l'enseignement, comme de la justice et de la politique, consiste à mettre au jour ce qui n'a été pensé à temps, de réfléchir à cette faillite de la pensée, et d'agir en conséquence. Avant même l'invention du mot et du concept de génocide, il était possible de savoir et de définir. Si le crime était "sans nom" pour reprendre l'expression de Winston Churchill d'août 1943, le défi de sa connaissance a été relevé. Des enquêtes, des travaux, des témoignages ont permis que naissent des premiers savoirs. Le génocide des Herero et des Nama et le génocide des Arméniens

ont été étudiés dès les lendemains de l'événement dans leurs caractères exterminateurs, intentionnels, programmatiques. Ils les ont été même dans l'événement grâce à l'engagement de témoins se saisissant d'informations de première main et les communiquant au reste du monde. Ces premiers savoirs ont été perdus sous l'effet des résolutions diplomatiques contraires, de la culpabilité inavouable des nations et du négationnisme des États.

Cette cécité, cette incrédulité, ce choix de ne pas voir et de ne pas comprendre ont perduré, pesant dramatiquement sur la capacité des États à agir, comme au Rwanda en 1994 où le génocide des Tutsi se révéla le premier génocide à pouvoir être stoppé : les moyens existaient comme la connaissance accumulée sur les génocides à cette époque,

l'existence d'une force internationale prête à être envoyée sur décision du Conseil de sécurité de l'ONU, la présence même sur le terrain de contingents nationaux mobilisés pour le rapatriement de leur ressortissants et capables d'être engagés immédiatement contre les génocidaires dans la capitale Kigali. La volonté politique fit défaut. Les grandes puissances portent très directement la responsabilité de cette nouvelle catastrophe, sans compter celles comme la France qui prêtèrent assistance aux génocidaires.

Cette première énigme suscite un courant de recherches nouvelles portant sur le jeu des puissances et le rapport des institutions internationales à de tels événements. Les réponses au génocide des Arméniens ont été ainsi étudiées, pour le cas américain par Samantha Power, pour le cas français par Vincent Duclert, pour le cas allemand par Stefan Ihrig. Ces réponses incluent la dimension pénale esquissée à partir de 1919 aussi bien par des tribunaux ottomans que par des procureurs anglais, et aussitôt refermée comme le montrent les historiens Mickaël Nischanian et Vahakn Dadrian, ruinant tout espoir de justice internationale pour les criminels unionistes.

Résoudre une telle énigme de la passivité des puissances occidentales impose aussi d'interroger leurs certitudes philosophiques. Le haut degré de civilisation auquel elles prétendent les a rendues aveugles sur la possibilité que de telles sociétés puissent nourrir un projet génocidaire, comme en Allemagne, ou s'y associent, comme dans de nombreux pays de l'Europe occupée. Une même certitude conduit à imaginer que la violence extrême déployée dans les traites, les esclavages et la colonisation ne saurait toucher le cœur des sociétés européennes. La démocratie et la civilisation qui les définissent doivent les immuniser contre la barbarie. C'est là une illusion tragique, répétée, traversant l'époque contemporaine et qu'historiens, philosophes ou anthropologues s'appliquent à interroger, à l'image de Stéphane Audoin-Rouzeau avec *Une initiation. Rwanda 1994-2016*, ou à sonder dans l'étude des mémoires collectives avec les travaux d'Henry Rousso sur la mondialisation de la mémoire.

La deuxième énigme porte sur l'entreprise génocidaire elle-même impliquant qu'elle soit pensée par une collectivité politique incluant des élites intellectuelles et sociales parmi les plus élevées, et mise en œuvre par des institutions comme par des cadres dédiés exclusivement à

l'objectif d'extermination. Concevoir de tels projets de destruction humaine et les mener jusqu'à leur terme, avec tous les moyens dont disposent une société civilisée, un État moderne, au moyen de guerres radicalement nouvelles contre un ennemi racial désigné comme mortel, qui s'imposent à l'impératif de défense nationale, est un défi à la raison. Pour autant, ces entreprises ont bien eu lieu dans les dimensions totales qu'on relève. Loin d'être un projet périphérique, les génocides tels que nous les connaissons révèlent des dispositifs profondément insérés dans les États totalitaires et leurs idéologies comme dans leurs politiques de conquête. Aussi la recherche a-t-elle progressé dès lors que les génocides ont été étudiés à la fois à travers ces entreprises absolument spéciales qu'elles constituent, et au sein des univers étatiques, sociaux et intellectuels qui les ont accueillis, forgeant les cultures, organisant les territoires pour les mettre au service de la destruction. La recherche sur le nazisme alimente désormais décisivement la connaissance de la Shoah, avec les recherches de Florent Brayard, Tal Bruttman, Johann Chapoutot, Christian Ingrao, Claire Zalc, en France. De la même manière, les recherches récentes sur la révolution nationale jeune-turque et le régime unioniste de l'Empire ottoman renforcent considérablement la compréhension du génocide des Arméniens comme le démontrent les travaux d'Hamit Bozarslan, de Taner Akçam, de Hans-Lukas Kieser. Pour le Cambodge, l'historien américain Ben Kiernan analyse le régime de Pol Pot comme une structure tripartite : race, pouvoir et génocide.

La troisième énigme sonne comme une défaite des génocidaires. Les victimes de génocides sont parvenues à survivre et à revivre, mobilisant des ressources humaines inouïes pour échapper à leurs bourreaux et trouver le courage de témoigner, de demander justice, de porter la mémoire des disparus. D'autres qui n'ont pas survécu ont choisi la mort digne que leur refusaient leurs bourreaux, par la révolte sans espoir comme dans la ville de Van en 1915 ou dans le ghetto de Varsovie en 1943. Il suffit parfois d'un geste, d'un recueillement, d'un regard pour défier l'inhumanité en demeurant irréductiblement humain. "Si c'est un homme", écrit Primo Levi. Si c'est une mère, lui répond la femme qui veille son enfant mort, sur une route de l'extermination en Anatolie (voir p. 17). L'assignation des personnes à la "race" destinée à périr est elle-même combattue, et dans cette lutte de tous les instants se jouent à la fois

Annoncée dès mars 2015 lors d'un grand colloque sur le génocide des Arméniens, installée en octobre 2016 par la ministre de l'Éducation nationale, Najat Vallaud-Belkacem, cette mission internationale forte de 65 chercheurs et professeurs a pu établir un vaste bilan des avancées françaises sur le sujet. Elle a produit aussi de nouvelles connaissances tant sur des angles morts de la recherche comme le génocide des Tutsi au Rwanda ou les crimes des Khmers rouges au Cambodge que sur de nouvelles approches relatives aux combats de survie des victimes, aux univers de violence extrême déployés par les régimes génocidaires, ou aux dispositifs idéologiques des négationnismes. La mission a élaboré une série de recommandations adoptées par les ministres. La France se dote ainsi d'une politique résolue en matière de connaissance des génocides, de formation des élèves et des professeurs à une histoire plus critique et plus informée, et d'incitation forte à la recherche. Deux institutions connectées sont programmées, leur création étant confiée à la mission qui est prolongée : un groupe international de recherche (IRN) pour fédérer les chercheurs sur le sujet tout en maintenant la pleine autonomie garante du succès de leurs travaux, et un centre international de ressources (CIRE) pour apporter à l'enseignement, à l'éducation, à la recherche, au monde judiciaire et à celui des musées, les moyens de développer leur action en la matière.

D'une Mission d'étude à l'élaboration d'une politique de recherche, de ressources et d'enseignement en France (2015-2019)

Projets institutionnels et mondialisation de la recherche sous impulsion française

la résistance à l'entreprise génocidaire et le pouvoir de conserver son humanité personnelle. Tout est fait pour détruire cette affirmation d'identité individuelle qui empêche la réalisation du projet exterminateur, comme le matricule qui remplace le patronyme des sélectionnés d'Auschwitz pour le travail forcé. Malgré cela, des amitiés se forment, des solidarités se nouent. La violence la plus implacable a pu exister entre les déportés. Elle n'a pas empêché ce refus de l'assignation et le choix d'imaginaires à mille lieues de la réalité génocidaire. Il faut s'attacher alors aux traces les plus dérisoires en apparence, un graffiti, un objet, l'espérance d'un baiser, pour se saisir de telles résiliences humaines. Il faut savoir regarder des dessins d'enfants, savoir lire des témoignages, des silences, pour comprendre ces résistances et dépasser les énigmes. Il faut s'arrêter sur la première œuvre de Youla Chapoval, réfugié juif d'Ukraine à Paris, s'armant de la lumière d'un village pour défier la terreur nazie qui venait d'engloutir sa mère et sa sœur, tombées dans la rafle du Vél' d'Hiv' (16 juillet 1942). Le deuil du peintre se lit dans cette forme noire, énigmatique, au premier plan, et l'absence de toute vie humaine, sinon une silhouette bleue, prostrée.

PENSER AVEC LES GÉNOCIDES

Débuter des recherches sur les génocides, assumer la tâche de les enseigner, imaginer de les montrer au travers d'expositions, de documentaires, etc. exigent d'inscrire ces actes de savoir dans une compréhension élargie des faits génocidaires. Il convient en premier lieu de ne pas isoler l'histoire des génocides de l'histoire des violences de masse quand bien même les premiers procèdent dans leur intention et leur réalisation d'une volonté collective absolument déterminée et pleinement rationnelle. Si exceptionnels qu'ils soient, les génocides ne doivent pas devenir des exceptionnalités en histoire signifiant notamment qu'ils ne pourront pas se répéter. C'est une erreur de le penser, empêchant de comprendre que précisément, parce qu'ils ont eu lieu, ils sont donc possibles et donc susceptibles d'être répétés. L'enseignement doit se déprendre de l'idée que la révélation des génocides suffirait à les prévenir. Il faut envisager l'hypothèse qu'une telle révélation peut légitimer chez certains la thèse de leur répétition.

Si le génocide des Herero et des Nama a été ignoré jusqu'à la fin du xx^e siècle – le seul rapport sur l'extermination, celui du juge britannique O'Reilly, ayant été détruit en 1926 –, le génocide des Arméniens a été connu dès sa réalisation et présenté comme un crime contre l'humanité. De même pour la Shoah. Or, ce que nous constatons, c'est l'impuissance de cette connaissance à empêcher que se répète l'histoire. Plus encore, ces réalisations ont pu suggérer les suivantes au sein des pouvoirs génocidaires. Le nazisme a puisé dans le génocide des Herero et des Nama des certi-



Une œuvre endeuillée
Youla Chapoval (1919-1951),
Le village, 1942

© Galerie Jeanne Bucher Jaeger, Paris.

tudes raciales infondées scientifiquement mais déterminantes pour le racisme hitlérien (voir p. 34-35). Le génocide des Arméniens lui a communiqué au même moment des certitudes quant à l'impunité du crime avec l'inaction voire l'oubli dont ferait preuve le reste du monde en cas d'une nouvelle "solution finale". Hitler lui-même a insisté sur ce point devant ses généraux. Le plan d'extermination conduit par les unionistes en 1915 lui a fourni également des modèles à suivre ou à ne pas suivre, du rôle de la déportation des Arméniens de l'Ouest par chemin de fer jusqu'à l'impréparation de la mise à mort des déportés dans les camps de l'Euphrate. Le génocide des Tutsi du Rwanda a puisé lui aussi dans le racisme hitlérien pour accentuer la racialisation de l'ennemi et sa diabolisation sous les traits de l'Africain "juif".

La tentation d'une histoire des génocides abordés sous l'angle de leur exceptionnalité fragilise aussi la connaissance des univers de violence extrême qui les définissent. En effet, les génocides s'accompagnent systématiquement de violences et de crimes de masse touchant des communautés et des individus nombreux, au-delà du groupe promis à la destruction :

– le génocide des Herero et des Nama s'élargit

à une grande partie des indigènes, y compris les troupes noires supplétives du colonisateur allemand, et il s'accompagne de la mise en esclavage de l'essentiel de la population noire du Sud-Ouest africain ;

– le gouvernement unioniste ne conduit pas seulement le génocide des Arméniens en 1915. La minorité assyro-chaldéenne est victime elle aussi de massacres à caractère génocidaire, comme les Grecs du Pont, tandis que les autres minorités grecques de l'Empire ottoman subissent d'intenses violences de masse qui culminent en 1922 avec l'incendie volontaire de Smyrne (septembre) puis leur expulsion sans retour par application du traité de Lausanne (24 juillet 1923). Les juifs de Palestine sont un temps menacés d'extermination par Talaat Pacha. La tyrannie unioniste procède aussi à l'assassinat d'opposants politiques et s'acharnent sur les fonctionnaires qui refusent l'extermination des Arméniens ;

– visés par la "solution finale", les juifs d'Europe ne sont pas les seules populations ciblées par la destruction nazie. Le régime commence par s'attaquer aux opposants politiques enfermés dans les camps de concentration (*Konzentrationslagern*) et par éliminer avec l'opération T4 des centaines de milliers d'Allemands ciblés pour leur infirmité physique ou mentale, leur statut dit "asocial". Avec le déclenchement de la guerre mondiale, le nazisme s'acharne sur les soldats indigènes des troupes françaises, réduit en esclavage les prisonniers russes souvent massacrés ; il déporte et extermine les populations homosexuelles, tziganes, slaves. Les pilotes alliés tombés dans les lignes allemandes sont traqués et lynchés. Les résistants européens sont déportés et beaucoup disparaissent sous le coup du décret "Nacht und Nebel" du 7 décembre 1941 ;

– en Asie, le Japon, allié de l'Allemagne nazie, commet d'immenses crimes de masse et perfectionne des expérimentations médicales à grande échelle, encore méconnues à ce jour ;

– les Khmers rouges construisent eux aussi de tels univers de violence extrême à l'intérieur desquels se réalisent aussi bien des crimes de masse (y compris des purges massives au sein de l'Angkar) que des massacres à caractère génocidaire ;

– le génocide des Tutsi du Rwanda s'accompagne de la mise à mort des Hutu dit modérés, refusant le plan d'extermination de leurs compatriotes ou désireux simplement d'appliquer les accords d'Arusha pour la démocratisation du régime.

Ces univers de violence extrême favorisent la réalisation comme la poursuite de l'entreprise génocidaire, en projetant au quotidien, sur tous les espaces sociaux, une culture de la mort qui dispense le bourreau de toute transgression ou rupture dans le passage à l'acte. L'analyse des régimes et des sociétés s'impose donc bien au-delà de la seule entreprise génocidaire afin de mettre à jour ces univers. Ceux-ci ne peuvent à l'inverse se comprendre sans la connaissance des génocides qui s'en trouvent accélérés, dont les dynamiques se maintiennent longtemps après que les génoci-



dares aient été stoppés. Hormis certains territoires européens solidement tenus à la Libération par les forces alliées, les massacres de juifs se poursuivent. Les massacres d'Arméniens aussi après la fin de la Première Guerre mondiale, érigés au rang d'ennemis par les kémalistes dans leur guerre dite de "libération nationale" (1919-1922). La logique de mort infinie des Khmers rouges empêche le Cambodge de se reconstruire. Les massacres de Tutsi continuent là où l'insécurité, la violence persistent, obligeant le régime rwandais de Paul Kagamé à se protéger de tueurs en liberté.

La connaissance des violences et des crimes de masse peut s'approfondir elle-même de la compréhension des génocides, qu'ils leur soient liés ou non. Ainsi la traite et l'esclavage atlantiques révèlent, avec les mécanismes que mettent en œuvres les génocides, des caractères originaux, rarement étudiés comme la destruction de la filiation et de la cellule familiale, ou bien la racialisation qui s'opère de la part des négriers. Les mécanismes génocidaires donnent de ces phénomènes des visions plus effrayantes encore, sans toutefois qu'on puisse les qualifier de génocides. Les peines et châtiments attachés aux traites et aux esclavages dont la mutilation, le viol et la torture permettent à l'inverse d'inscrire ces politiques dans le champ des crimes contre l'humanité.

Il est donc possible, et même nécessaire de penser le monde avec ce que nous apprennent les génocides comme réalité historique et comme question philosophique. Dans les années 2000, en France, la catégorie des génocides a semblé contestée au profit de la notion semble-t-il plus opérationnelle de violence de masse ; celle-ci se développe notamment dans une ambitieuse encyclopédie en ligne lancée par Jacques Semelin en 2008, riche de ressources et de mises au point scientifiques. Toutefois le concept de génocide se réimpose aujourd'hui comme l'a observé la mission d'étude de 2016-2019. Mieux appréhendé par les chercheurs, il n'apparaît plus dans sa seule définition juridique, elle-même transformée par son historicisation et le travail sur ses concepteurs. L'entrée par les génocides assure

Sépulture dans le centre de mise à mort nazi de Birkenau (Pologne)

Ce petit lac fut la destination des cendres des juifs d'Europe gazés sur le site d'Auschwitz-Birkenau et dont les corps ont été brûlés dans les crématoires. Aujourd'hui les survivants s'y recueillent en mémoire de leurs camarades et entonnent le "chant des marais" (voir p. 53). L'existence d'une telle sépulture, et sa reconnaissance qui doit son existence au retour de la mémoire, encouragent la transformation du camp de Birkenau en lieu européen de l'histoire universelle, loin des risques actuels d'instrumentalisation politique.

© Vincent Duclert

la possibilité de la comparaison, indispensable à la fois pour désessentialiser des événements réputés impénétrables et pour identifier des processus dont la répétition est toujours envisageable comme l'a montré le surgissement du génocide des Tutsi au Rwanda. On ne saurait sous-estimer le choix des spécialistes de la Shoah, par exemple, de conclure leurs récents travaux sur cet événement rwandais.

Les chercheurs sur les génocides n'ignorent plus que leurs travaux, dirigés vers le passé, sont tournés vers le présent et l'avenir, interrogent leurs possibles les plus sombres. Le génocide des Tutsi et avant lui les crimes de masse en ex-Yougoslavie – le massacre de Srebrenica étant même qualifié de génocide par le TPIY – ont ébranlé les certitudes des chercheurs, les amenant à reprendre leurs travaux sur le nazisme ou sur les cultures de guerre pour interroger toujours plus et toujours mieux les mécanismes de violence des plus ordinaires aux plus paroxysmiques. Les échos du monde rendent de plus en plus urgente la vigilance qui s'impose aux sociétés démocratiques. Pour l'historien Timothy Snyder qui enseigne à Yale, la responsabilité des chercheurs, sur laquelle il conclut *Terres de sang* (2010), est immense. Celle des écrivains aussi, placée en témoin des catastrophes invisibles, comme Franz Werfel en Syrie française, se décidant à ressusciter tout un peuple disparu avec *Les Quarante jours du Musa Dagh* (1933).

LA RECHERCHE EN ACTES

La recherche sur les génocides exige des approches à la fois très larges, intégrant l'étude des univers de violences extrêmes, de la transformation de la guerre et de l'émergence des guerres d'extermination, des États totalitaires et des institutions génocidaires, des idéologies et des mécanismes mentaux mobilisés pour la destruction des populations, des logiques internationales d'attentisme ou de renoncement à toute réponse, et de terrain afin de comprendre notamment comment des sociétés, des États, des cultures se mettent au service d'un projet d'anéantissement d'un groupe humain, comment la haine conduit à une pratique sociale du massacre et de la souffrance infligée à l'autre, comment des politiques comme celles de l'expulsion, de la spoliation, de la dénaturalisation organisent un vaste dispositif de mort des populations. À la micro-histoire défendue par des chercheuses comme Isabelle Backouche, Zoé Grumberg, Virginie Sansico, Claire Zalc, s'ajoute l'enquête anthropologique conduite notamment au Rwanda par Jean-Pierre Chrétien, Hélène Dumas, Marcel Kabanda, Florent Piton, Léon Saur.

La responsabilité particulière du chercheur est aussi questionnée, déterminant ou redéterminant sa relation avec des objets de recherche qui débordent les normes et habitudes académiques. Le spécialiste affronte des énoncés vertigineux, mobilise des engagements dont il ne sait s'il en sortira. Mais la réflexivité des chercheurs est constitutive du progrès scientifique lui-même.

Elle appelle à être assumée et exprimée.

Dans l'approfondissement des génocides, le travail de connaissance et de compréhension nécessite toujours plus de comparaison entre eux, et de confrontation entre les savoirs et les disciplines. Si l'histoire demeure cruciale dans l'approche des génocides, d'autres sciences sociales sont tout aussi déterminantes. Cette nécessité conduit à la mise en place de programmes d'étude pluridisciplinaires sur les génocides comme à l'université de Yale et bientôt en France avec l'International Research Network (IRN, voir p. 12). De telles évolutions ne peuvent se réaliser qu'internationalement, sur la base de collaborations entre les chercheurs et d'échanges sur le plan éducatif.

Les neurosciences investissent l'étude des génocides, en s'attachant à comprendre la perte de sens humain du bourreau. Itzhak Fried défend l'hypothèse d'une "fracture cognitive" expliquant pourquoi des êtres humains perdent toute conscience morale et s'acharnent sur d'autres humains, leurs voisins souvent, s'employant à effectuer un "travail" comme un autre. Lors de cette bascule, que Fried attribue au "syndrome E", ils perdent à leur tour leur propre conscience de l'humanité et se muent en bourreaux implacables. Cette fracture cognitive qu'observent les neurosciences peut aussi résulter de mécanismes sociaux, politiques et culturels, provoquant une mise en condition individuelle et collective qui s'étend sur de très nombreuses années. Il ne faut donc pas se contenter d'étudier et d'enseigner seulement le paroxysme d'un génocide, mais aussi ce qui le précède. De la même manière qu'il se fige sur un temps très court, le génocide s'inscrit dans la très longue durée où s'élaborent des mutations : destruction mentale, déshumanisation, renforcement de l'idée de guerre des races, établissement de situations juridiques spéciales pour le groupe visé. Ces mutations ne sont pas irrémédiables. Il est toujours possible d'intervenir pour les stopper.

L'étude des mémoires trouve pour sa part de nouvelles perspectives avec l'observation critique des paysages et leur exploration dans des voyages inédits qui bouleversent les certitudes des chercheurs, en témoignent ceux qu'effectuèrent Delphine Bechtel sur les traces du Yiddishland en Ukraine, Nicolas Werth sur "la route de la Kolyma" dans le Goulag sibérien, Stéphane Audoin-Rouzeau sur les collines du génocide des Tutsi, Philippe Sands sur les traces de Lauterpacht et Lemkin à Lemberg.

Le devoir humaniste des artistes et des chercheurs

Deux œuvres, deux auteurs : Franz Werfel, Timothy Snyder

Cette œuvre fut conçue en mars 1929, au cours d'un séjour à Damas. Le spectacle désolant d'enfants de réfugiés qui travaillaient dans une manufacture de tapis, mutilés et minés par la faim, fut le point de départ qui décida l'auteur à ressusciter l'inconcevable destinée du peuple arménien, déjà plongé dans la nuit du passé.

Franz Werfel, *Les Quarante jours du Musa Dagh*, Paris, Albin Michel, 1933.

Les régimes nazi et soviétique transformèrent des hommes en chiffres ; certains que nous ne pouvons qu'estimer, d'autres que nous pouvons recalculer avec assez de précision. Il nous appartient à nous, chercheurs, d'essayer de les établir et de les mettre en perspective. Et à nous, humanistes, de retransformer ces chiffres en êtres humains. Si nous ne le faisons pas, Hitler et Staline auront façonné non seulement notre monde, mais aussi notre humanité.

Timothy Snyder, *Terres de sang. L'Europe entre Hitler et Staline*, Paris, Gallimard, 2012.

D'autres terrains émergent ou s'affirment, comme le matériau littéraire et les écrits de témoignage : ils prennent, avec l'investissement de chercheuses souvent spécialistes des écritures (Catherine Coquio, Judith Lyon-Caen, Judith Lindenberg), une nouvelle importance en interrogeant les engagements personnels qu'ils impliquent, en posant l'hypothèse d'actes de résistance d'une grande puissance parce que restaurant le langage et le logos que l'entreprise génocidaire cherche à annihiler pour parachever la destruction de l'humain. La volonté des victimes d'écrire, de témoigner et de transmettre fait sens. Elle explique les corpus très riches d'écrits, de correspondances, de dessins, qui continuent d'être découverts à l'image des lettres de Solange Ast, élève au collège Victor Duruy de Châlons-en-Champagne en 1940, réfugiée à Lyon où elle entre au lycée-internat Saint-Just avant d'être arrêtée et de disparaître à Auschwitz. Cette découverte émane d'un groupe de professeurs et



d'élèves mobilisés sur le sujet comme beaucoup d'autres équipes partant sur les traces des disparus. La recherche sur les génocides se construit aussi dans les établissements scolaires, densifiant la connaissance et favorisant sa transmission.

Le recueil et la diffusion des témoignages des rescapés de la Shoah

Le site-corpus memoiresdesdeportations.org, développé par Isabelle Ernot. Quand les associations mémorielles passent de la mémoire à l'histoire et intensifient la transmission pour l'avenir.

© Union des déportés d'Auschwitz / Mémoire des déportations

ART, LITTÉRATURE ET MÉMOIRE

La recherche se réfléchit aussi dans le travail présent des écrivains et des artistes. Leur regard, leur sensibilité et leurs œuvres permettent de mieux comprendre les raisons pour lesquelles les génocides doivent toujours être étudiés. Art et littérature sont centraux dans la compréhension des génocides qui se présentent comme la négation même de l'acte d'écrire et de créer, l'un des fondements de l'humanité qu'ils entendent détruire. Les chercheurs ne peuvent se désintéresser de ces champs de connaissance qui apparaissent pourtant éloignés de la recherche. Mais ils donnent à connaître ce qu'elle est parfois incapable de comprendre. L'effort pour représenter et restituer sous des formes nouvelles les actes de résistance et les itinéraires de témoignage produit des narrations d'une grande valeur, capables d'intéresser de nombreux publics à l'image de l'enquête d'Ivan Jablonka, *Histoire des grands-parents que je n'ai pas eus* (2012) ou du récit de Richard Rechtmann, *Les vivantes* (2013), sur les rescapées des Khmers rouges.

Le film et le documentaire recueillent aussi beaucoup d'attention. Claude Lanzmann leur a donné ses lettres de noblesse avec *Shoah* (1985) qui a demandé à l'ancien résistant communiste 12 ans de travail et 350 heures de tournage. *Les âmes mortes* du chinois Wang Bing ramène de l'oubli les camps de rééducation du désert de Gobi où des milliers de prisonniers victimes des purges "antidroitnières" de 1957 ont été affamés jusqu'à la mort. Rescapé des camps de travail khmers rouges où périt sa famille, réfugié en France en 1980, diplômé de l'IDHEC, Rithy Panh réalise plusieurs enquêtes cinématographiques, *Site 2* (1989), *S21. La machine de mort khmère rouge* (2002), *L'image manquante* (2013), *Les tombeaux sans nom* (2019). À la recherche des destins familiaux, des descendants se saisissent de la caméra comme Pierre Goetschel avec *L'héritage retrouvé* (2013) sur les traces de Fernande et

Gustave Goetschel, les grands-parents qu'il n'a pas connus, avec *La dernière d'entre elles* (2019) consacré à Rosette, la dernière survivante d'un petit groupe de femmes rescapées d'Auschwitz-Birkenau.

Les chercheurs choisissent aussi le documentaire comme la jeune doctorante Violaine Baraduc, auteure du film *À mots couverts* (2014) sur le génocide des Tutsi. Anne Poirer a réalisé *Namibie, le génocide du III^e Reich* en 2012. Bernard Mangiante, auteur d'un autre documentaire remarqué, *Le Khmer rouge et le Non-violent* (2011), filme aujourd'hui l'épopée d'un groupe de professeurs et d'élèves sur les traces des génocides et des mémoires des survivants au Rwanda. Les "semaines de la mémoire et de la recherche" qu'organisent plusieurs lycées en France (Nice, Annecy, Coutances, etc.) invitent régulièrement ces écrivains, ces artistes, ces cinéastes, avec des chercheurs qui découvrent une richesse insoupçonnée, inspiratrice et féconde.

Si l'étude des génocides et des crimes de masse entraîne vers les rives de l'abomination, aux confins de l'inhumanité la plus effrayante, si l'anéantissement se poursuit en toute impunité et que prospère le négationnisme, tout du moins se révèlent des engagements de grande intelligence qui sont un hommage aux millions de disparus, avec leurs vies massacrées et leurs rêves détruits. Des vivants pensent à eux et ils revivent. La recherche et l'enseignement se doivent d'être au plus près de cette sensibilité qui témoigne d'une même exigence de vérité et de justice. C'est la vertu que l'on reconnaît aux sociétés démocratiques.



THÈMES ET DOCUMENTS

Le génocide des Herero et des Nama (I)

Unifiée en 1871, l'Allemagne s'engage tardivement dans la conquête coloniale. La conscience de son retard et l'ampleur des empires coloniaux rivaux entraînent le II^e Reich dans une politique agressive, envers les autres puissances européennes comme en direction des populations indigènes. L'essor colonial allemand reproduit et aggrave une double logique gouvernant la domination européenne sur le monde : un impérialisme travaillé par la guerre et une idéologie de la supériorité européenne tant civilisationnelle que raciale.

En 1885, la colonie du Sud-Ouest africain (*Südwestafrika*), fondée sur le territoire du Transgarieb découvert par des colons caphollandais, est attribuée à l'Allemagne lors de la conférence de Berlin. La colonisation débute en 1894 sous l'autorité du gouverneur Theodor Leutwein et reproduit le modèle de la colonisation européenne moderne ambitionnant la rentabilité économique la plus forte de territoires exploités jusqu'à épuisement. Au Sud-Ouest africain qui doit devenir une colonie blanche, les riches terres agricoles sont saisies et les indigènes expulsés. Peu nombreuses et surtout pastorales, les deux principales ethnies de la région sont parquées dans des réserves, en 1897 pour les Nama (également appelés Hottentots), en 1903 pour les Herero. Leurs troupeaux (bovins et ovins) sont capturés ou subissent la peste venue avec le colonisateur. Face à la résistance des indigènes, cette politique de prédation, qui ravage l'économie locale et brise les équilibres sociaux, est accélérée. Les pouvoirs traditionnels sont détruits, les déplacements de population s'amplifient. Six guerres de conquête s'échelonnent entre 1893 (massacre de Hornkrans) et 1903 à l'initiative du colo-

nisateur. Les indigènes n'ont plus d'autre issue que la révolte générale.

En janvier 1904, le chef herero Samuel Maharero lance une attaque dans le nord du territoire contre des colons. 123 Allemands sont massacrés, mais les femmes et les enfants ne sont pas pris pour cibles. Déjà occupées à mater une révolte des Nama dans le sud de la colonie, les troupes allemandes sont impuissantes. Berlin ordonne alors l'envoi d'un corps expéditionnaire placé sous le commandement du général von Trotha connu pour la violence de ses méthodes déjà employées en Chine puis au Togoland (Afrique de l'Est allemande). Von Trotha s'impose au gouverneur civil dont la politique est de maintenir les indigènes en vie afin de continuer d'exploiter leur force de travail. La guerre qu'il déclenche contre les Herero et les Nama prend d'emblée un tour exterminateur. La puissance de feu des troupes allemandes décime les guerriers africains. Aucun prisonnier n'est admis, l'ensemble des combattants mais aussi des familles qui les accompagnent doit être massacré. La victoire allemande contre les Herero lors de la bataille d'Hamakari (Waterberg) du 11 août 1904 est suivie du massacre de 20 000 à 30 000 civils qui accompagnaient les combattants. Les survivants sont repoussés vers le désert.

Fort de son succès, von Trotha obtient de l'empereur un "ordre d'anéantissement" (*Vernichtungsbefehl*), décrété le 2 octobre 1904 et dont la mise en œuvre est annoncée au peuple herero. Dans le télégramme envoyé deux jours plus tard au chef d'État-major, Alfred von Schlieffen, von Trotha proclame l'essence raciale de la guerre nouvelle qui débute. Von Schlieffen l'avalise dans un rapport au

chancelier du Reich. Ce dernier proteste en vain. Ses motifs sont certes empreints d'humanisme chrétien. Mais l'essentiel vise à maintenir le potentiel de développement de la colonie et d'éviter que la main d'œuvre noire ne s'enfuit vers les colonies britanniques limitrophes (Bechuanaland) prêtes à l'accueillir.

Von Trotha poursuit alors son entreprise d'anéantissement en deux phases successives. Le désert du Kalahari (Omaheke) où sont réfugiés les Herero est encerclé et les rares puits sont empoisonnés. Quand l'empereur se décide à révoquer l'ordre d'anéantissement, la plupart d'entre eux ont péri. La photographie de survivants témoigne de l'enfer vécu par les Herero, mais aussi de leur dignité d'hommes résistant au bourreau. La décision de Guillaume II oblige von Trotha à faire des prisonniers. Ceux-ci sont alors dirigés vers des camps de concentration ou *Konzentrationslagern* installés sur la péninsule de Shark Island et à Swakopmund (voir p. 20-21). Le travail forcé y équivalait à la mort. C'est la seconde phase d'anéantissement des Herero. Entrés en révolte après le massacre d'Hamakari, les Nama sont également victimes de cette seconde phase. Von Trotha leur promet la même extermination dans sa "Proclamation au peuple des Hottentots" du 22 avril 1905.

La fin de la guerre est proclamée le 31 mars 1907, mais les camps ne sont fermés que le 27 janvier 1908. Ils ne sont peuplés à la fin que de fantômes. Les Herero sont décimés à près de 80 %. Les Nama subissent un sort presque équivalent. Associés aux Herero et Nama, les Dama sont également emportés dans l'univers concentrationnaire d'anéantissement imaginé par les Allemands.

Survivants Herero après leur fuite dans le désert aride d'Omaheke

Sud-Ouest africain allemand (Namibie actuelle), vers 1907

© Collection J.B. Gewald/ Courtoisie de la Vereinigte Evangelische Mission Archiv



L'«Ordre d'anéantissement» du général von Trotha

Moi, le grand général des soldats allemands, envoie cette lettre au peuple des Herero. Les Herero ne sont plus des sujets allemands. (...) Le peuple des Herero doit quitter le pays. Si le peuple ne le fait pas, je l'y obligerai par le Grand Canon. À l'intérieur des frontières allemandes, tout Herero, avec ou sans armes, avec ou sans bétail, sera abattu, je n'accepterai plus ni femmes ni enfants ; je les refoulerai vers leur peuple ou ferai tirer sur eux. Telles sont mes paroles au peuple des Herero.

Le Grand Général du Puissant Kaiser, von Trotha.

Lettre du général von Trotha au peuple herero, 2 octobre 1904, cité dans Ingolf Diener, "Mission Génocide online", 2019.

Le projet génocidaire de von Trotha avalisé

Que [von Trotha] veuille anéantir la nation entière ou la chasser du pays, on ne peut qu'être d'accord. (...) La lutte raciale en cours ne peut se conclure que par l'anéantissement ou l'asservissement complet d'une des deux parties. Or, vu les conceptions maintenant en vigueur, ce dernier procédé n'a plus guère d'avenir. De ce fait, l'intention du général peut être approuvée.

Rapport von Schlieffen au chancelier du Reich, 23 novembre 1904, cité dans Ingolf Diener, *op. cit.*

L'annonce du génocide des Nama

Je vous le demande, où est aujourd'hui le peuple des Herero, où sont ses chefs ? (...) La plupart des grands hommes ont perdu la vie, ils ont connu le sort de tout le peuple herero qui est en partie mort de faim et de soif dans le désert, en partie tué par les cavaliers allemands et en partie assassiné par les Owambo...

Von Trotha, "Proclamation au peuple des Hottentots", 22 avril 1905, cité dans Ingolf Diener, *op. cit.*

Le programme d'anéantissement défendu par von Trotha

Je me pose maintenant la question de savoir comment terminer la guerre avec les Herero. Les avis entre le gouverneur et quelques "vieux Africains" d'un côté, et moi-même de l'autre, sont à l'opposé. Les premiers veulent déjà négocier depuis longtemps et parlent de la nation des Herero comme d'un matériel ouvrier nécessaire pour le futur développement du pays. Quant à moi, je pense que la nation en tant que telle doit être anéantie, ou, si cela n'a pas été possible en lui portant des coups tactiques, doit être expulsée du pays par des opérations et un traitement dont le détail est à décider chemin faisant. (...) Comme je ne peux, ni veux, négocier avec ces gens sans

ordre exprès de Sa Majesté l'Empereur et Roi, il est absolument nécessaire d'imposer un certain traitement rigoureux de toutes les parties de la nation, que j'ai d'abord assumé et mis en œuvre de mon propre chef, et dont je ne me départirai pas sans ordre exprès tant que je suis au poste de commande. (...) Les Herero doivent maintenant périr dans le désert, ou tâcher de gagner le Bechuanaland. Ce soulèvement est, et reste, le début d'une lutte raciale que j'ai prédite dès 1897 dans mes rapports au chancelier impérial sur l'Est africain.

Télégramme du général von Trotha au chef d'État-major, Alfred von Schlieffen, 4 octobre 1904, cité dans Ingolf Diener, *op. cit.*

Le génocide des Herero et des Nama dans le Sud-Ouest africain



Le génocide des Herero et des Nama (II)

L'action destructrice du général von Trotha, assisté de Franz von Epp, futur hiérarque nazi en Bavière, est prolongée par la détention jusqu'à la mort des Herero, des Nama et des Dama.

Le modèle anglais des camps de concentration inauguré en Afrique du Sud pendant la guerre des Boers est perfectionné par l'introduction du travail forcé qui aggrave une mortalité déjà terrifiante. La photographie montre les habitations et les infrastructures de surveillance et de détention construites près de Windhoek, l'un des sept sites concentrationnaires de la colonie allemande. Dans l'ensemble des camps, sur les 10 632 femmes et enfants et 4 137 hommes enfermés la première année, plus de la moitié périt, tandis que l'autre moitié est condamnée à brève échéance. La construction de la ligne de chemin de fer Lüderitz-Keetmanshoop (voir carte p. 19) est imposée à des déportés dans des conditions de vie et de travail inhumaines. La phase de détention massive des survivants ne met donc pas un terme à la phase d'anéantissement, elle constitue au contraire sa poursuite par d'autres moyens, la faim et la soif, l'esclavage et le travail, le viol et les tortures. L'extermination y est moins rapide mais tout aussi efficace et recherchée. Le témoignage de Samuel Kariko sur le camp de concentration de Shark Island rend compte de la poursuite du projet d'extermination.

La guerre conduite par l'armée allemande contre les Herero n'a pas pour objectif unique de s'emparer de leurs pâturages et de leurs troupeaux, de les spolier de leurs terres et de les chasser de leurs villages afin d'édifier la colonie de peuplement blanche imaginée par l'Allemagne impériale, et en premier

lieu les colons. Cette guerre ne se limite pas non plus à terroriser les Herero pour s'assurer qu'ils ne réclameraient plus jamais leur patrie. Elle prend des formes extrêmes de violence au service de la destruction complète du peuple herero. L'anéantissement de celui-ci projeté par von Trotha est seul susceptible de rendre la colonisation irréversible. Mais il y a plus. Les Herero ne sont pas seulement massacrés intégralement comme groupe social défini par des activités et des propriétés. Ils sont désignés comme une "race noire" menaçant l'homme blanc : la survie de ce dernier passe en conséquence par la destruction de la population indigène. Celle-ci est quasi complète, entraînant la disparition d'une société entière, prospère et pacifique.

La racialisation des Herero et des deux autres ethnies Nama et Dama, répond à un mouvement général des sciences dites "humaines" persuadées à cette époque de la possibilité d'une identification et d'une classification des races, et auquel les Allemands contribuent largement. S'affirme aussi à la même époque une autre idéologie liée à la première, authentiquement raciste et scientiste, celle du darwinisme social qui applique aux sociétés, et à l'humanité entière, les thèses de Darwin sur l'affrontement des espèces. Pour survivre à ces guerres, les groupes humains supérieurs se doivent d'éliminer les rivaux, certes inférieurs mais toujours menaçants. Stigmatisant le métissage, essentialisant les groupes, le racisme renforce cette injonction à la destruction. La révolte herero confirme ces thèses de la lutte raciale et de la guerre d'extermination qui s'observent également dans l'Empire ottoman avec les grands massacres perpétrés sur les Arméniens en

1894-1896 puis à Adana en 1909.

Ce soubassement idéologique a d'autant plus d'importance dans le génocide des Herero et des Nama que ceux-ci, parce qu'ils ont la peau noire, sont placés au rang le moins élevé de la hiérarchie des "races" établie par les idéologues. En 1908, un jeune médecin féru d'anthropométrie réalise des expérimentations sur les crânes des cadavres herero à Shark Island. Son travail est plébiscité. Eugen Fischer devient après guerre l'un des créateurs de la science raciale nazie aux origines de la Shoah (voir p. 35).

Les protestations contre l'entreprise criminelle du colonisateur, comme celles du missionnaire Friedrich Vedder (voir p. 56-57), sont rares. Témoins directs des atrocités, quelques Britanniques s'emploient à réaliser des enquêtes dont celle, photographique, de William Wilson. Après la conquête britannique du Sud-Ouest africain, un juge, Thomas O'Reilly, et un procureur, A. J. Waters, sont chargés de la rédaction d'un livre bleu (*Blue book*) sur l'extermination des Herero et des Nama. Publié en janvier 1918, présenté à la Conférence de la paix à Paris, il est ensuite interdit et détruit en 1926 à la demande de l'Allemagne, avec l'accord des Alliés. En 1985, le rapport des Nations Unies établi par Benjamin Whitaker mentionne pour la première fois le génocide des Herero. Depuis, le demande de reconnaissance progresse tant en Namibie qu'en Allemagne (voir p. 62-63) ; elle se fonde largement sur le travail de chercheurs. Ceux-ci s'attachent à réexaminer la brève histoire coloniale de l'Allemagne. En 2015, l'écrivaine canadienne Élise Fontenaille-N'Diaye publie un récit-enquête riche en témoignages sur ce premier génocide qu'elle intitule *Blue book*. Récit. Elle y rend hommage à la vie brève du juge O'Reilly.



Un camp de concentration et de travail forcé dans le Sud-Ouest africain

Le camp de travail forcé situé près de Windhoek, Sud-Ouest africain allemand (Namibie actuelle), 1906
 © SZ Photo/Scherl/ Bridgeman images

Le traitement des déportés sur Shark Island

Au départ de von Trotha, une circulaire nous fut adressée par le nouveau gouverneur, von Lindquist, dans laquelle il promettait d'épargner la vie de ceux qui quitteraient la brousse et les montagnes où nous nous cachions comme du gibier ; nous avons alors commencé à nous rendre. Nous n'avions plus de bétail, nous n'étions plus que quelques milliers, des squelettes ambulants auxquels il ne restait que la peau sur les os. Les Allemands nous rassemblèrent et nous forcèrent à travailler en échange d'un peu de farine pourrie.

Le témoignage d'un Européen

Pendant la rébellion, j'ai passé la majeure partie de mon temps à Okahanja, à charger des marchandises au dépôt. Là-bas, la pendaison d'indigènes était chose courante. En un seul jour, j'ai vu sept Herero se faire pendre à la suite. Les Allemands ne voulaient pas gaspiller de corde, ils se servaient de câbles destinés aux clôtures, et les malheureux mouraient d'une asphyxie lente. Tout cela était fait en public et les corps étaient laissés là pendant un jour ou deux, pour l'exemple. Les indigènes qui allaient en prison à cette époque n'en sortaient jamais vivants. La plupart mouraient de faim ou suite aux mauvais traitements. Les Herero étaient beaucoup plus humains que les Allemands sur un champ de bataille. C'était un peuple fin, beau et subtil ; et il n'en subsistait à présent qu'un reliquat misérable.

Témoignage de Daniel Esma Dizon, conducteur de transports pour les Allemands pendant la rébellion, cité dans Élise Fontenaille-N'Diaye, op. cit.

J'ai été envoyé avec d'autres sur une île loin au sud, près de Lüderitzbucht – Shark Island -, il y avait là-bas des milliers de prisonniers hereros et hottentots. Nous avons été forcés d'y vivre. Hommes, femmes et enfants étaient tous parqués ensemble. Nous n'avions pas de vêtements décents, pas de couvertures, et le vent nocturne qui soufflait de la mer était cinglant et glacial. Les gens tombaient comme des mouches ; la grande majorité sont morts. Les enfants et les vieux moururent les premiers, puis vint le tour des femmes et des hommes les plus affaiblis. Pas un jour ne passait sans son lot de morts. Les hommes qui

Le récit d'un allié des Allemands dans la guerre contre les Herero

Nous avons combattu les Herero à Katjura et les avons chassés de leur position. Une fois le combat terminé, nous avons découvert huit ou neuf femmes hereros malades qui avaient été abandonnées. Certaines étaient aveugles, on leur avait laissé de l'eau et des vivres. Les soldats allemands les brûlèrent vives dans la hutte où elles étaient réfugiées. Les soldats bastards sont intervenus pour essayer d'empêcher ce carnage, mais ils n'y sont pas parvenus. Hendrik van Wyk m'a raconté ce massacre. Je suis aussitôt allé me plaindre au commandant allemand ; il m'a répondu : "Ce n'est pas grave, elles auraient pu nous transmettre des maladies".

Témoignage de Hendrik Campbell, commandant de guerre de la tribu des Basters de Rehoboth, cité dans Élise Fontenaille-N'Diaye, op. cit.

tenaient debout devaient travailler au port ou au dépôt. Les femmes les plus jeunes étaient choisies par les soldats, qui les emmenaient au camp et les violentaient.

Bientôt, la grande majorité des prisonniers moururent.

Témoignage de Samuel Kariko, interprète de Thomas O'Reilly, cité dans Élise Fontenaille-N'Diaye, Blue book. Récit, Paris, Calmann-Levy, 2015.

Le bilan des victimes du génocide

Population herero	
Population estimée en 1903 <i>d'après le Meyers Lexikon</i>	80 000
Survivants dans le Sud-Ouest africain allemand en mai 1906 <i>d'après un comptage réalisé par les Allemands</i>	14 769
Survivants dans le Sud-Ouest africain allemand en 1911 <i>d'après le recensement populaire de 1911</i>	15 130
Nombre de survivants estimé <i>s'ajoutent aux survivants recensés (ci-dessus), ceux qui ont réussi à quitter la colonie par l'est et le nord.</i>	20 000
Population nama	
Population estimée avant guerre	20 000
Nombre de survivants estimé	9 781
Les camps de concentration <i>d'après un rapport de synthèse établi par la Schutztruppe</i>	
Nombre estimé de Herero détenus	15 000
Nombre estimé de Herero morts	7 682
Nombre de Nama morts	2 000
Mortalité sur l'ensemble de la population emprisonnée	45,2 %

Le génocide des Arméniens (I)

Les Arméniens de l'Empire ottoman, dont le nombre est estimé à 2,6 millions en 1882, forment les deux tiers d'un peuplement étendu au XIX^e siècle du Caucase russe aux territoires azéris de la Perse et dont la présence remonte au II^e millénaire avant J.-C. Dans l'Empire ottoman, les Arméniens représentent plus de 10 % de la population totale, au milieu d'une mosaïque de tribus et de peuples musulmans – Turcs, Turcomans, Kurdes, Tatares, Lazes, Persans, Arabes – et de populations juives ou chrétiennes – Grecs, Syriens, Assyro-Chaldéens.

Cette minorité, la plus importante parmi les chrétiens, a longtemps été tenue pour la plus fidèle à l'Empire. Cependant, sa situation se dégrade à la fin du siècle à mesure que l'Empire est défait militairement dans ses provinces européennes et que le régime du sultan Abdülhamid II (1876-1909) bascule dans la tyrannie politique, la haine des "infidèles" et la racialisation des "ennemis" de la "turcité". En 1894-1896, de grands massacres sont ordonnés par le sultan dans les vilayets (départements) à majorité arménienne et dans la capitale Constantinople. Ils prennent un tour génocidaire et sont dénoncés en Europe comme une "guerre d'extermination" révélée par Jean Jaurès à la tribune de la Chambre des députés (voir p. 36-37). Les Arméniens sont tenus par de nombreux idéologues nationalistes comme collectivement responsables des pertes territoriales de l'Empire et de la contestation libérale du régime. Ceux-ci prônent une régénération de l'ottomanisme par un retour aux origines turques, l'exaltation d'une nation homogène et la promotion d'une pureté raciale (plus encore que religieuse) fantasmée mais brandie avec la caution de médecins idéologues (Meh-

med Reshid), baignant dans le scientisme de l'époque. Le succès de la révolution jeune-turque de 1908 à laquelle contribuent fortement les élites intellectuelles et les responsables arméniens, donne l'illusion d'une possible démocratisation de l'Empire, garantie décisive pour l'avenir politique et sociale de la minorité. En réalité, le nationalisme, le racialisme et la tyrannie se renforcent chez les Jeunes-Turcs, soutenus par l'esprit de vengeance contre les Européens (théoriquement protecteurs des Arméniens depuis le traité de Berlin de 1878) et la tentation de la guerre sainte, l'appel au *Jihad* (qui sera lancé le 13 novembre 1914) justifiant à l'avance toutes les violences contre les minorités. Un nouveau grand massacre est perpétré à Adana en avril 1909, conjointement par la population locale puis par l'armée appelée à maintenir l'ordre. Lors des guerres balkaniques à partir de 1912, les Arméniens sont toujours désignés comme les premiers responsables des malheurs de l'Empire alors même que leur fidélité au régime est sans équivoque. Leurs commerces et leurs entreprises sont boycottés, ensuite pillés.

Le coup d'État du 23 janvier 1913 permet aux dix membres du comité central du Comité Union et Progrès (les unionistes) d'instaurer un régime dictatorial qui nie toute existence à l'individu, adopte une puissante idéologie anti-arménienne, promeut une "homogénéisation" de l'Anatolie avec la disparition des "concentrations de non-Turcs", et se dote d'instruments militaires chargés d'éliminer les "ennemis intérieurs", l'Organisation spéciale (OS) et les régiments kurdes hamidiés datant d'Abdülhamid II (voir p. 44).

En novembre 1914, l'alliance avec les Empires centraux et l'offensive déclen-

chée contre la Russie radicalisent encore davantage les unionistes. Les officiers et les soldats arméniens mobilisés sont envoyés dans des bataillons de travail. 120 000 à 150 000 d'entre eux meurent, victimes des conditions du travail forcé ou d'exécutions massives. Les civils arméniens ne sont pas épargnés : des campagnes de pendaison de notables ont lieu et les "complotteurs" subissent des perquisitions suivies de torture avant d'être exécutés. Parallèlement, des réquisitions ruinent les familles, déjà éprouvées par la répression jeune-turque et le choc des grands massacres. En outre, des exécutions de civils se répètent à proximité des frontières russes et azéries, ciblant tant les hommes que les femmes, les enfants et les personnes âgées.

L'échec de l'offensive de Sarikamis le 4 janvier 1915 face aux Russes décide les dirigeants unionistes, dont le ministre de l'Intérieur Talaat Pacha, à orienter la guerre contre "l'ennemi intérieur", considérant que la destruction de celui-ci est la condition même de la réalisation du grand projet turc ou pan-turquiste. La décision est prise fin mars 1915 d'appliquer un plan d'extermination, sous couvert de la déportation des Arméniens afin, officiellement, de les éloigner des zones de front. Stigmatisées comme traîtres à la nation et "microbes étrangers", les populations arméniennes sont anéanties sur les routes d'Anatolie. La loi provisoire de déportation du 26 mai 1915 ne fait alors qu'entériner un génocide planifié et réalisé depuis plusieurs mois déjà, visant la destruction complète des Arméniens ottomans comme le démontrent les télégrammes du ministre de l'Intérieur Talaat Pacha à ses gouverneurs (définitivement authentifiés par l'historien Taner Akçam dans une étude de 2018).



Hommes arméniens conduits vers un lieu d'exécution hors de la ville de Kharpout

Empire ottoman (Turquie actuelle), mars-juin 1915 © Republic of Armenia National Archives

L'ordre d'extermination des Arméniens

Il a été précédemment communiqué que le gouvernement, sur l'ordre du Djémièt, a décidé d'exterminer entièrement tous les Arméniens habitant en Turquie. Ceux qui s'opposeraient à cet ordre et à cette décision ne pourraient faire partie de la forme gouvernementale. Sans égard pour les femmes, les enfants et les infirmes, quelque tragiques que puissent être les moyens de l'extermination, sans écouter les sentiments de la conscience, il faut mettre fin à leur existence.

Talaat Pacha, télégramme adressé à la préfecture d'Alep, 29 septembre 1915, cité dans Hamit Bozarslan, Vincent Duclert, Raymond H. Kévorkian, Comprendre le génocide des Arméniens, Paris, Tallandier, 2015.

J'ai été pris d'anxiété quand j'ai reçu ces télégrammes concernant les Arméniens. Je n'ai pu dormir la nuit. Le cœur ne pouvait rester indifférent à cela. Mais si ce n'était pas nous, c'était eux qui allaient le faire. Naturellement, c'est nous qui avons commencé. Il s'agissait pour notre nation de la vie ou de la mort.

Mémoires de Halil Mentese, ministre des Affaires étrangères ottoman, cité dans Hamit Bozarslan, Vincent Duclert, Raymond H. Kévorkian, op. cit.

On nous a reproché de ne pas faire la différence entre les Arméniens coupables et les Arméniens innocents. Mais cela était complètement impossible, attendu que ceux qui étaient innocents aujourd'hui pouvaient être coupables demain.

Talaat Pacha, Berliner Tageblatt, mai 1916, cité dans Hamit Bozarslan, Vincent Duclert, Raymond H. Kévorkian, op. cit.



Portrait de Talaat Pacha, architecte en chef du génocide

Vers 1920 © GL Archive/Alamy

Le racisme anti-arménien des dirigeants unionistes

Une observation rapide suffirait à montrer que ces Arméniens qui sont présentés comme excusés et opprimés [*mazur ve mazlûm*] vivent et s'enrichissent en s'appropriant les récoltes des Kurdes qui, eux, sont [pourtant] exhibés comme oppresseurs et expropriateurs (...). [Certains] musulmans qui possèdent des villages et des terres et qui habitent généralement en ville s'unissent aux Arméniens pour sucer le sang de l'élément musulman.

Dr. Mehmed Reshid, Mémoires, cité dans Hamit Bozarslan, Vincent Duclert, Raymond H. Kévorkian, op. cit.

Ce peuple qui partageait toute chose utile de la patrie ne participait absolument pas à

ses douleurs et à ses fardeaux. Il tirait profit aussi bien du bonheur du pays que de ses malheurs. Ils n'ont jamais participé à une guerre pour la patrie et n'ont pas versé une goutte de sang pour elle. Bien au contraire, ils continuaient leur commerce lors des guerres, gagnaient les appels d'offres publics et beaucoup d'argent. Ils vivaient confortablement et au calme aussi bien dans les bonnes périodes que dans les mauvaises. En remerciement de ces faveurs, ils veulent chasser la population qui constitue la majorité et arracher une partie de la patrie ottomane pour y établir leur indépendance (...). L'histoire n'a pas connu pareille ingratitude.

Talaat Pacha, cité dans Hamit Bozarslan, Vincent Duclert, Raymond H. Kévorkian, op. cit.

Le génocide des Arméniens (II)

La guerre mondiale qui oppose l'Empire ottoman à la Triple Entente, et en particulier à la Russie, offre aux unionistes le cadre aussi bien que l'accélérateur d'une politique génocidaire pensée, décidée, planifiée et enfin dissimulée aux yeux du monde. Les frontières sont fermées, les diplomates, les enseignants et les missionnaires des nations belligérantes sont expulsés, les journalistes tenus pour des espions. Les protestations des pays neutres, dont celles des États-Unis, sont ignorées. Témoins de l'extermination des Arméniens, les alliés allemands (et autrichiens) des unionistes consentent et mettent même à disposition la ligne ferroviaire Constantinople - Bagdad pour la déportation des Arméniens de l'Ouest ; seuls quelques citoyens germaniques refusent d'être complices du génocide (voir p. 56-57).

Mi-avril 1915, les premières opérations de tueries massives débutent dans la région de Van. Jusqu'en août, plus d'un million d'Arméniens sont déportés dans 306 convois. Les régions de peuplement arménien sont vidées de leurs habitants dont la spoliation des biens, décidée par la loi provisoire du 13-26 septembre 1915, aboutit à une redistribution du capital économique.

À Constantinople, des centaines d'intellectuels et de notables sont raflés, déportés et mis à mort à partir du 24 avril 1915, entraînant l'unique protestation officielle de la Triple Entente (voir p. 5).

La déportation à des fins d'extermination constitue la première des deux principales phases de la destruction des Arméniens par le régime unioniste. Les pratiques de mise à mort sont nombreuses et souvent terrifiantes, depuis l'élimination "naturelle" des plus faibles sur des routes arides et surchauffées,

jusqu'aux assassinats systématiques dans les sites-abattoirs de l'OS (comme à Malatya) en passant par les exactions des gendarmes, des voisins musulmans, des bandes kurdes. Les femmes enceintes sont éventrées, les fœtus exhibés à la pointe des baïonnettes, les jeunes femmes vendues comme esclaves sexuelles, les enfants raflés. Les corps mutilés sont précipités dans l'Euphrate devenu rouge de sang. Aucune sépulture n'est permise : les Arméniens ont perdu tout attribut humain pour leurs bourreaux. Témoins de ces "marches de la mort" où toutes les atrocités sont encouragées, les consuls américains avertissent leur ambassadeur Morgenthau des objectifs réels de la déportation ; leurs rapports sont compilés par le pasteur allemand Lepsius.

La deuxième phase de la destruction s'opère à partir d'octobre 1915 dans la vingtaine de camps de Syrie et de Mésopotamie où aboutissent les rescapés des marches de la mort. Aucun ravitaillement n'est apporté aux déportés qui sont dépourvus d'abris, l'objectif des génocidaires étant de poursuivre leur œuvre de destruction par la faim, la soif, l'épuisement et la maladie. Les témoignages des rares rescapés donnent à voir "une déshumanisation des individus et des scènes dantesques, insoutenables" selon l'historien Raymond Kévorkian. Des secours envoyés par les églises, notamment américaines, suisses et danoises permettent la survie d'une partie des déportés, au grand dam des unionistes qui ordonnent, après une nouvelle défaite sur le front extérieur (Erzurum, février 1916), la liquidation des derniers Arméniens encore présents en Anatolie ou internés dans les camps : ces derniers sont jetés dans des grottes et brûlés vifs, noyés ou encore égorgés par l'OS.

L'effondrement militaire de l'Empire ottoman voit la fuite des responsables du génocide (notamment vers l'Allemagne). Il permet aux alliés de l'Entente, qui n'ont mené aucune opération de sauvetage à l'exception du débarquement au Musa Dagh (voir p. 38-39), de protéger des dizaines de milliers d'Arméniens en Palestine, en Syrie, en Cilicie dont la France prend le contrôle avec l'assistance d'une Légion arménienne. Un autre contingent de rescapés est parvenu jusqu'à l'Arménie russe qui deviendra, très temporairement, un État indépendant (1918-1920) avant d'être broyé par les communistes de Moscou. En Turquie même, les rares survivants qui tentent de retrouver leurs biens sont massacrés par les milices nationalistes qu'organise rapidement le nouvel homme fort de la région, le général Mustafa Kemal, avec le soutien des réseaux unionistes. La France choisit de soutenir ce nouveau pouvoir et lui remet la Cilicie, abandonnant les survivants arméniens tandis que ceux qui se pressent à Smyrne sont massacrés dans l'incendie déclenché par les kémalistes (septembre 1922). La victoire de ces derniers et le traité de Lausanne (juillet 1923) aboutissent à l'expulsion "sans retour possible" de tous les Arméniens encore présents sur le territoire de la Turquie nouvelle, à l'exception de quelques dizaines de milliers à Istanbul, des convertis de la vallée du Dersim et de 100 000 orphelins privés de leur identité, enfermés dans des familles ou des harems. Preuve est ainsi faite qu'une entreprise de destruction complète d'une population "ennemie" a pu se réaliser dans l'histoire et qu'elle n'a rencontré aucune opposition majeure. Cette leçon, les nazis s'en souviendront au moment d'imaginer leur "solution finale de la question juive".

- La population arménienne**
- Les 6 vilayets orientaux (partie occidentale de l'Arménie historique)
 - Cilicie (ancienne Petite Arménie)
 - La population arménienne en dehors de l'Empire ottoman

La déportation et les massacres

- Principaux points de départ de convois de déportés
- Sites-abattoirs (localisation d'escadrons de l'Organisation spéciale)
- Principaux lieux de massacres
- Noyades
- Principaux lieux de résistance
- Principaux axes empruntés par les convois de déportés

Les camps et les lieux de relégation

- Principaux centres de transit
- Camps de concentration
- Localités de relégation des déportés



Sources : "Arméniens : le premier génocide du XX^e siècle", L'Histoire, n°408, février 2015 ; H. Bozarslan, V. Duclert, R. H. Kévorkian, Comprendre le génocide des Arméniens, Tallandier, Paris, 2015.

Les déportations, les sites-abattoirs et les camps de concentration du génocide des Arméniens

Le rapport d'un consul américain

Une autre méthode a été trouvée pour détruire la race arménienne. Il ne s'agit de rien de moins que de déporter la population arménienne tout entière, non seulement de ce vilayet, mais, semble-t-il, de l'ensemble des six vilayets formant l'Arménie. La pleine portée d'un tel ordre est à peine imaginable pour ceux qui ne sont pas au fait des conditions particulières de cette région isolée. Un massacre, si cruel que soit ce mot, semblerait humain en comparaison. Dans un massacre, beaucoup en réchappent, mais ce genre de déportation totale signifie dans ce pays une mort plus longue, voire plus atroce, pour presque tout le monde. Je doute qu'une personne sur cent y survive, ou même une sur mille.

Télégramme de Leslie Davis à l'ambassadeur américain auprès de l'Empire ottoman, 30 juin 1915, cité dans Johannes Lepsius, Rapport secret sur les massacres d'Arménie (1915-1916), Paris, Payot, 1987 (édition originale, 1918).

Le bilan des victimes du génocide

Population arménienne de l'Empire ottoman d'après le recensement de 1882	2 600 000
Population arménienne de l'Empire ottoman en 1914 Déclin brutal lié aux grands massacres à Constantinople et dans la Grande Arménie en 1894-1896 et dans la Petite Arménie (Cilicie) en 1909.	2 000 000
Arméniens morts pendant le génocide de 1915-1917	1 300 000
Arméniens tués après l'armistice de Moudros (30 octobre 1918) Essentiellement par les armées du mouvement de libération nationale de Mustafa Kemal	100 000 à 200 000
Arméniens ottomans tués entre 1894 et 1922	1 700 000 soit les 2/3
Population arménienne de Turquie en 1923 Essentiellement à Istanbul (ex-Constantinople). En outre, plusieurs milliers d'Arméniens ont survécu dans l'Est, notamment après s'être convertis à l'Islam, comme par exemple dans la région de Tunceli (Dersim). Les survivants parviennent à gagner les pays passés sous domination arabe, mais aussi la Grèce, la France et des pays d'Amérique du Sud alors que les États-Unis empêchent largement l'immigration arménienne par application de la politique des quotas.	40 000

Source : H. Bozarslan, V. Duclert, R. H. Kévorkian, Comprendre le génocide des Arméniens, Tallandier, Paris, 2015.

Le rapport d'un pasteur allemand

S'il ne s'agissait simplement que d'aller d'ici à un autre endroit ce serait supportable ; mais chacun sait que, dans les événements actuels, il s'agit d'aller à la mort. S'il pouvait encore régner quelque doute là-dessus, il serait complètement dissipé par l'arrivée d'une série de transports qui, venant d'Erzurum et d'Erzindjan, comprenaient plusieurs milliers de personnes. J'ai plusieurs fois visité leurs campements et parlé avec quelques-uns d'entre eux. (...) Ils étaient tous, presque sans exception, en haillons, affamés, sales et malades. Il n'y a pas là de quoi s'étonner, puisqu'ils sont en route depuis deux mois, sans avoir jamais changé de vêtements, sans pouvoir les laver, sans abri, et n'ayant que très peu de nourriture. Le gouvernement leur a donné, une ou deux fois, des rations insuffisantes. Je les observais un jour

Témoignage sur Kharpout

Jamais aucune accusation d'aucune sorte ne fut élevée contre ces gens. Ils furent arrêtés et tués pour la seule raison que le plan général du gouvernement était de se débarrasser de la race arménienne. (...)

Il est évident que le but de leur départ est l'extermination du peuple arménien. Les conditions sont aujourd'hui complètement différentes de ce qu'elles étaient il y a vingt ans. Ce qui n'était pas possible à l'époque l'est aujourd'hui. Les Turcs savent parfaitement qu'une guerre ravage l'Europe et que les nations chrétiennes sont trop occupées pour se soucier des Arméniens, alors ils en profitent pour détruire leur "ennemi".

Journal de Marie Jacobsen, missionnaire danoise à l'hôpital américain, 26 juin 1915, dans Johannes Lepsius, op. cit.

qu'on leur apportait à manger. Des animaux sauvages ne pourraient être plus avides. Ils se précipitaient sur les gardes qui portaient les vivres et ceux-ci les repoussaient à coups de gros bâtons. Plusieurs en eurent assez pour toujours : ils étaient tués ! Quand on les voyait, on pouvait à peine croire que ce fussent des êtres humains.

Si l'on passe à travers le campement, des mères vous offrent leurs enfants, vous suppliant de les prendre. Les Turcs ont déjà choisi les plus jolis, parmi les enfants et les jeunes filles. Ils serviront d'esclaves, s'ils ne servent à des buts plus vils. (...)

Il ne reste que peu d'hommes parmi eux : ils ont été tués en route pour la plupart.

Johannes Lepsius, Kharpout, 11 juillet 1915, cité dans Johannes Lepsius, op. cit.

Des orphelins dans le camp de Meskene attendant leur mise à mort

Ces enfants furent rassemblés avec d'autres par la suite et brûlés vifs dans une cavité naturelle du désert syrien à l'automne 1916. © Bibliothèque Nubar



La Shoah (I)

À partir de 1919, les déclarations publiques d'Adolf Hitler, chef du parti nazi en Allemagne, sont sans équivoque : les menaces d'élimination des juifs sont clairement énoncées, même si le sort final de ceux-ci n'est pas précisé. Cette indétermination explique que les élites intellectuelles comme les opinions publiques et les dirigeants politiques des nations démocratiques aient prêté peu d'attention à cette croisade antijuive sans précédent, dans un pays pourtant très imprégné par un antisémitisme populaire, mais aussi au sein de l'État et même parmi les plus grands penseurs. L'antisémitisme d'Hitler se saisit de ces racines historiques qu'il transforme en véritable destin allemand, forgeant le millénarisme nazi, idéologie qui place en son cœur la destruction des juifs : cet objectif domine tous les autres et finira même par déterminer le cours de la guerre elle-même qui ne vise bientôt plus à la conquête des espaces du III^e Reich (puis de sa défense face aux offensives alliées) mais à une course contre la montre pour accomplir l'extermination de l'ensemble des juifs d'Europe ainsi qu'en décide la conférence de Wannsee.

Le 30 janvier 1933, Hitler accède au poste de chancelier par la terreur que fait régner le parti nazi et par la manipulation des élections. Aussitôt, il engage simultanément le remplacement de la République de Weimar par une dictature totalitaire et la mise en œuvre d'un programme d'État visant à la mort sociale, civique et économique des juifs d'Allemagne. Le 14 juillet, tous les partis politiques sont interdits à l'exclusion du NSDAP qui devient parti unique ; le même jour sont promulguées les lois visant les juifs de l'Est et celle dite d' "empêchement de la

transmission de maladies héréditaires" autorisant des campagnes de stérilisation à grande échelle. Ainsi est lancé ce qui deviendra l' "Action T4" visant à l'élimination – par le gaz notamment – de tous ceux que le III^e Reich tient pour handicapés et "asociaux". Les procédés de mise à mort sont expérimentés, prêts à être utilisés contre les juifs qui subissent l'engrenage des lois qui les isolent de la nation allemande (abrogation de l'égalité en droit en 1933 ; perte de la qualité de citoyen par non appartenance à la "race aryenne" en 1935 ; aryanisation généralisée en 1938 ; recensement général avec mention de la lettre J pour les fiches des réputés juifs et sur les passeports de ceux-ci en mai 1939).

Le parti nazi peut compter sur l'adhésion massive de la population allemande qui suit les appels au boycott des magasins et des entreprises juives et commet de multiples lynchages. La violence populaire est si sauvage lors de la "nuit de Cristal" du 9 novembre 1938 qu'Hitler se range à une "solution finale de la question juive" que prendrait en charge l'État nazi au sein de structures dédiées. Le principe de l'expulsion des 650 000 juifs allemands et réfugiés en vue de leur regroupement sur l'île de Madagascar (qui implique leur disparition physique faute de nourriture suffisante sur l'île) est abandonné.

La guerre mondiale déclenchée en septembre 1939 offre à l'Allemagne le cadre recherché à cet objectif de destruction en Europe même, réalisée sur ses marches orientales en voie d'annexion et opérée par des institutions spéciales créées à cette fin. L'occupation de territoires polonais, permise par application du pacte germano-soviétique, est la première étape d'une vaste conquête à l'Est. Elle est relancée par l'offensive contre

l'URSS déclenchée le 22 juin 1941. Avec la fermeture des frontières interdisant tout échappatoire et l'obligation de porter l'étoile de David (septembre-octobre 1941), la "solution finale" est déployée à l'encontre des juifs allemands et de toutes les populations juives prises au piège dans l'Europe occupée. Des opérations sans précédent dans l'histoire décident de leur anéantissement : immédiat dans le cas des pogroms et des massacres locaux comme ceux perpétrés en Pologne ou en Ukraine, des tueries massives réalisées par les *Einsatzgruppen* en arrière du front et des chambres à gaz montées sur des camions ; ou bien différé avec l'enfermement dans les ghettos et les premières déportations vers les camps. L'année 1941 se révèle décisive dans la destruction des juifs d'Europe : la conférence de Wannsee qui a lieu le 20 janvier 1942 sous l'autorité de Heydrich ne faisant qu'avaliser un principe et un processus déjà bien engagé. Hitler s'adresse personnellement à Heydrich pour lui signifier, le 31 juillet 1941, "de prendre toutes les mesures préparatoires nécessaires, qu'il s'agisse de l'organisation, de la mise en œuvre, des moyens matériels, pour obtenir une solution totale de la question juive dans la zone d'influence allemande en Europe". À la mi-août, la SS se voit confier par Himmler le soin d'imaginer un modèle de destruction de masse des juifs fondée sur l'excellence technique de l'industrie allemande, notamment chimique (IG-Farben).

En parallèle se poursuivent les opérations de destruction par des techniques plus sommaires mais tout aussi efficaces, en Lituanie et en Roumanie particulièrement, où l'essentiel des juifs exterminés l'est, dans d'insoutenables souffrances, par les armées nationales et les populations locales.



Le système génocidaire nazi en Europe

Hitler annonce l'extermination

L'antisémitisme fondé sur des motifs purement sentimentaux, trouvera son expression ultime sous forme de pogroms. L'antisémitisme selon la raison doit, lui, conduire au combat législatif contre les privilèges des juifs et à l'élimination de ces privilèges... Son but ultime [celui de l'antisémitisme] doit, immuablement, être l'élimination des juifs en général.

Adolf Hitler, 16 septembre 1919, cité par G. Miedzianagora et G. Jofer, *Objectif extermination*, Paris, Éditions Frison-Roche, 1994.

Nous n'avons aucune intention d'être des antisémites sentimentaux désireux de susciter

des pogroms mais nos cœurs sont remplis d'une détermination inexorable d'attaquer le mal à sa base et de l'extirper de sa racine à ses branches. Pour atteindre notre but, tous les moyens seront justifiés, même si nous devons nous allier avec le diable.

Déclaration d'Adolf Hitler lors d'une réunion du NSDAP, 6 avril 1920, cité par Peter Longerich, *The Unwritten Order. Hitler's Role in the Final Solution*, Gloucestershire, Tempus, Stroud, 2001.

Aujourd'hui, je serai encore un prophète : si la finance juive internationale en Europe et hors d'Europe devait parvenir encore une fois à précipiter les peuples dans une guerre

mondiale, alors le résultat ne serait pas la Bolchevisation du monde, donc la victoire de la juiverie, au contraire, ce serait l'anéantissement de la race juive en Europe.

Discours d'Adolf Hitler au Reichstag, cité par Eberhard Jäckel, *Hitler idéologue*, Paris, Gallimard, 1995.

Ce combat ne s'achèvera pas par l'anéantissement planifié de l'humanité aryenne, mais par l'extermination de la juiverie en Europe.

Message adressé par Adolf Hitler lors du 23^e anniversaire de la fondation du parti nazi, 24 février 1943 cité dans "L'antisémitisme mortifère d'Hitler", Gilles Karmasyn/PHDN, 1996-2018.

Des juifs déportés conduits vers un site d'exécution situé en dehors de la ville

Le photographe, Gyula Spitz, conducteur de camion dans l'armée hongroise stationnée en Ukraine, rapporte que les juifs furent conduits sur les lieux d'exécution par des soldats hongrois et la police militaire allemande, qui supervisa également le creusement des fosses par les prisonniers et prit part aux tirs de masse, au côté de la police allemande et des unités SS, membres de l'Einsatzgruppe D. Kamenets-Podolski, Ukraine, 27 août 1941. © USHMM, courtesy Ivan Svéd



La Shoah (II)

L'ordre de destruction des juifs d'Europe à laquelle aboutit la conférence de Wannsee s'abat sur une population très précisément définie bien que totalement imaginaire dans ses composantes prétendument raciales, érigée en ennemi absolu de la "race aryenne". Le choix de la mise à mort industrielle, au moyen d'unités combinées chambres à gaz-fours crématoires s'impose dès cette époque après des phases d'expérimentation dont celles menées à Auschwitz : ancienne caserne polonaise située près de Cracovie, disposant de nombreux accès ferroviaires, elle devient, avec le camp nouveau de Birkenau, le site central et permanent de l'extermination. La "solution finale" (*Endlösung*) est conduite par des institutions créées à cette fin dont le *Referat IV B4* pour les "affaires juives et (...) l'évacuation" d'Adolf Eichmann, un organisme de l'Office central de la sécurité du Reich (RSHA) dirigé par Reinhard Heydrich. Ce dernier imagine en 1941 les *Einsatzgruppen*, unités spéciales d'extermination opérant sur le front de l'Est. Chef suprême des polices du Reich et de la SS, Heinrich Himmler devient avec ses adjoints le premier architecte de l'extermination des juifs d'Europe.

La réalisation de la "solution finale" n'est toutefois rendue possible que par la mobilisation de tout l'appareil d'État allemand et des pays vassaux, l'existence depuis 1933 d'un réseau de camps d'internement, les *Konzentrationslager* (KL ou KZ), étendu à l'Est en janvier 1940, la passivité ou la complicité des populations éduquées dans la croyance à la suprématie aryenne et, enfin, la généralisation d'une culture de violences extrêmes. Cette culture conditionne les bourreaux à toutes formes d'humiliation

et de mort sur des cibles nombreuses, en particulier Tziganes (500 000 morts), homosexuels, opposants politiques, prisonniers russes, populations slaves. L'existence de ces univers dynamise la "solution finale", l'érige comme une tâche quotidienne aussi bien que comme une mission absolue, l'inscrit comme une nécessité ontologique pour l'accomplissement historique du peuple allemand.

À l'automne 1941, le centre de mise à mort de Belzec est construit en Pologne occupée sur le modèle de l' "Action T4", puis celui de Chelmno (pour les juifs du Warthegau et les Tziganes), et enfin, en vertu de l'*Aktion Reinhardt* pour le "gouvernement général de Pologne" décidée à Wannsee, ceux de Sobibor et de Treblinka (destination finale des juifs du ghetto de Varsovie). En parallèle, des camps d'internement sont équipés d'installation de mise à mort comme Maïdanek en Pologne, Ravensbrück en Allemagne ou le Struthof en France.

Auschwitz-Birkenau devient le principal centre de mise à mort (1,1 million de victimes sur 1,3 million de déportés) couplé à un immense camp de travail destiné à la main d'œuvre du complexe militaro-industriel. Himmler s'y rend personnellement en mars 1941 pour décréter son agrandissement puis une nouvelle fois en juillet 1942 pour décider de l'installation des "unités combinées" (antichambre de déshabillage, chambre à gaz, four crématoire) chargées de l'élimination immédiate des déportés sélectionnés à l'arrivée des convois ferroviaires sur la rampe de déchargement.

Dans toute l'Europe occupée, d'Amsterdam à Thessalonique, de Rome à Vilnius, de Bordeaux à Kiev mais aussi au Moyen-Orient comme en Tunisie fonctionne une

même planification pour l'identification des populations, leur traque et leur arrestation, leur regroupement dans des centres de transit sous la garde des polices et des gendarmeries nationales comme à Pithiviers ou Drancy en France, la spoliation de tous leurs biens, l'affrètement de trains prioritaires sur tout autre convoi, l'étouffement dans des wagons à bestiaux avant l'arrivée sur les sites-abattoirs.

À l'été 1944, près de 150 000 détenus travaillent dans les camps d'Auschwitz et de Birkenau, leur survie n'étant que temporaire puisque l'objectif des nazis est leur mort physique par l'épuisement, la torture, la faim, et dans certains cas les expérimentations médicales. Le 30 octobre 1944, un dernier convoi arrive à Auschwitz et subit la "sélection". Alors que progressent les armées alliées, les camps polonais sont vidés de l'essentiel des déportés contraints à d'effroyables "marches de la mort" vers les camps de concentration d'Allemagne. Près de 350 000 juifs périssent encore.

Le 27 janvier 1945, les troupes soviétiques parviennent au camp d'Auschwitz. À l'Ouest, les Anglo-américains pénètrent les camps de Bergen-Belsen (15 avril) et de Mauthausen (5 mai). L'horreur qu'ils y découvrent, charniers sans fin, déportés mutilés, rendus fous par la faim, êtres foudroyés par le typhus, dépasse l'entendement. Bientôt apparaît ce que les nazis ont tenté de dissimuler en dynamitant les chambres à gaz de Birkenau : un système industriel de destruction humaine pourtant connu des Alliés dès 1942. Le tribunal militaire interallié de Nuremberg se révèle incapable de juger du crime de génocide seulement reconnu en décembre 1948 par la Convention des Nations Unies. La moitié des juifs d'Europe ont disparu dans la Shoah.

Un plan secret, jamais écrit

Je veux aussi vous parler en toute franchise d'un sujet grave. Ici nous pouvons parler ouvertement, mais nous ne devons jamais en parler en public... Je veux dire l'évacuation des juifs, l'extermination du peuple juif (...) La plupart d'entre vous savent ce que c'est que de voir un monceau de cent cadavres, ou de cinq cents, ou de mille. Être passés par là, et en même temps, sous réserve des exceptions dues à la faiblesse humaine, être restés corrects, voilà ce qui nous a endurcis. C'est là une page glorieuse de notre histoire, une page non écrite et qui ne sera jamais écrite.

Discours secret de Heinrich Himmler adressé à un groupe de généraux et d'officiers SS à Poznan, 4 octobre 1943, cité dans Tribunal International de Nuremberg, PS 1919, vol. 29.

Je vous demande avec insistance d'écouter simplement ce que je dis ici en petit comité et de ne jamais en parler. La question suivante nous a été posée : "Que fait-on des femmes et des enfants ?" Je me suis décidé et j'ai trouvé là aussi une solution évidente. Je ne me sentais en effet pas le droit d'exterminer des hommes – dites, si vous voulez, de les tuer ou de les faire tuer – et de laisser grandir les enfants qui se vengeraient sur nos enfants et nos descendants. Il a fallu prendre la grave décision de faire disparaître ce peuple de la terre.

Discours de Heinrich Himmler aux responsables nationaux (Reichsleiter) et régionaux (Gauleiter) du NSDAP, 6 octobre 1943, cité dans François Bédarida, *Le nazisme et le génocide, histoire et enjeux*, Paris, Nathan, 1989.

Le bilan des victimes du génocide

Nombre de victimes par pays (dans les frontières de 1937)

Pologne	3 000 000	Grèce	59 000
URSS	1 000 000	Hongrie	27 000
Roumanie	350 000	Belgique	25 000
Tchécoslovaquie	260 000	Italie	7 000
Allemagne	165 000	Albanie	2 800
Hollande	102 000	Danemark	2 800
France	75 000	Luxembourg	2 800
Lettonie	67 000	Norvège	2 800
Yougoslavie	65 000	Afrique du Nord	2 800
Autriche	65 000	Estonie	1 000

Nombre total de victimes (au minimum) : 5 600 000

Source : Dieter Pohl, *Verfolgung und Massenmord in der NS-Zeit 1933-1945*, Wissenschaftliche Buchgesellschaft, 2003.

Nombre de victimes selon les types de mise à mort

Ghettos	800 000
Exécutions (<i>Einsatzgruppen</i> , unités de police)	1 300 000
Camps d'extermination	2 700 000
Camps de concentration	300 000

Source : Raul Hilberg, *La destruction des juifs d'Europe*, Paris, Fayard, 1988 (éd. originale, 1961).



Himmler à Auschwitz-Monowitz

Le commandant de la SS, Heinrich Himmler (au centre) étudiant avec l'ingénieur en chef Max Faust des plans industriels de l'entreprise IG-Farben (qui produisait le Zyklon B utilisé dans les chambres à gaz) à Auschwitz-Monowitz, Pologne, 18 juillet 1942

© Ullstein Bild/AKG images

L'extermination en Roumanie

Ce jour-là [le 16 juillet 1941, des haut-parleurs fixés sur des véhicules qui circulaient dans la ville, on donna l'ordre à tous les juifs de Secureni [Bucovine] de se réunir le lendemain matin, à 8 heures, sur la place située à côté du cimetière communal juif. (...) Finalement, on nous avertit que nous devions marcher jusqu'à la ville de Briceni, située à environ 30 kilomètres de Secureni. (...) En cours de route, la plus grande partie fut exécutée. (...) Mes oncles Zanvel et Zilda furent séparés de nous avant même de quitter Secureni. Nous apprîmes plus tard qu'on les avait mis dans un groupe d'environ 400 malades et vieillards, transportés sur une autre route (...). On les obligea à entrer dans une vieille mine à charbon, à 100 mètres de profondeur. Ils y trouvèrent et la mort et un tombeau quand les nazis firent exploser la mine. (...)

La colonne humaine, immense et triste, était surveillée et conduite par des soldats armés de mitrailleuses, dans plusieurs jeeps. Il y avait aussi 200 ou 300 hommes, et parmi lesquels nombre de nos amis de Securini, volontaire-

ment engagés dans l'armée nazie [roumaine]. Ils portaient tous des armes et des fouets qu'ils brandissaient et faisaient violemment claquer pour stimuler la marche continue de la colonne. (...)

Dans toute la région, des colonnes de juifs quittaient leurs villes au petit matin et en atteignaient une autre à la tombée du jour, tournant en cercles continuels et torturants. La première phase de l'extermination par l'épuisement le plus absolu dura environ six semaines. (...) Le 28 juillet, on nous annonça que tout le monde rentrerait à Secureni le lendemain.

La colonne, rejointe ici et là par d'autres convois, poursuit son lugubre trajet jusqu'à la déportation des survivants en Transnistrie à l'automne.

Témoignage de Michael Stivelman, 13 ans en 1941, cité Matatias Carp, *Cartea Neagra. Le livre noir de la destruction des juifs de Roumanie, 1940-1944*, Paris, Denoël, 2009.

Le camp d'internement de Pithiviers près d'Orléans

Camp d'internement des juifs français et étrangers, Pithiviers, France, 1941

© Ullstein Bild/Roger-Viollet



Le génocide des Tutsi (I)

Cinquante ans après la découverte de la Shoah en Europe et la proclamation par le monde du mot d'ordre "plus jamais ça" survient en Afrique un génocide d'importance comparable, commis en trois mois (7 avril-17 juillet 1994) contre la minorité tutsi du Rwanda. Les extrémistes de l'ethnie majoritaire hutu procèdent à cette extermination dans l'indifférence puis l'impuissance de la communauté internationale, et ne sont stoppés que par l'offensive du Front patriotique rwandais (FPR) et la prise de la capitale, Kigali (4 juillet).

La transformation des Tutsi en groupe ennemi destiné à disparaître dans d'atroces souffrances résulte d'un long processus de racialisation de la société rwandaise dès l'époque coloniale puis de manière renforcée après l'indépendance du pays intervenue le 1^{er} juillet 1962.

Considérés comme des supplétifs de la colonisation, les Tutsi sont les principales cibles de l'appel à la révolution raciale qui accompagne la revendication d'indépendance. Le manifeste des Bahutu, rédigé par des intellectuels hutu et publié le 24 mars 1957, témoigne de cette racialisation de la société fondée sur l'obsession tutsi (ou "hamite"). Une première guerre civile embrase la colonie en novembre 1959 : la majorité hutu s'empare du pouvoir avec le soutien de l'Église catholique et du colonisateur belge et exerce de telles violences contre les Tutsi qu'elles peuvent être qualifiées de génocidaires. 300 000 Tutsi fuient en Ouganda (sous influence britannique) où s'organise une opposition politique, amorce du futur FPR de Paul Kagamé.

L'indépendance du Rwanda accroît la persécution des Tutsi, menacés par l'évolution dictatoriale du régime (en 1973, un

coup d'État porte au pouvoir le président hutu Habyarimana avec le soutien de la France) et par le développement d'une idéologie raciste d'apparence révolutionnaire portée par le mouvement Hutu Power. Les massacres de Tutsi se répètent (Kibirira en octobre 1990, Bugesera en mars 1992, Kibuye en août 1992, Gisenyi en janvier 1993).

L'instauration du multipartisme sous la pression internationale (juin 1991) puis la formation d'un gouvernement de coalition (avril 1992) et l'ouverture de négociations avec le FPR à Arusha en Tanzanie (juillet 1992) se heurtent à la surenchère extrémiste : le bimensuel *Kangura* encourage à vaincre définitivement les "cancrelats" tutsi ; un pseudo "Plan de domination tutsi de la région des Grands Lacs" est révélé, faisant écho aux "Protocoles des Sages de Sion", faux antisémite russe de 1901 destiné à légitimer les persécutions à l'encontre des juifs.

L'État-major des Forces armées rwandaises (FAR) étend son plan d'"identification de l'ennemi" (décrété en septembre 1992) aux Tutsi de l'intérieur tout autant qu'à ceux du FPR et aux Hutu modérés (*ibyitso*) et l'article au plan d'auto-défense civile qui permet l'armement de milices dont les *Interahamwe*. Sur le plan extérieur, la France renforce son aide militaire au Rwanda et participe directement aux combats qui opposent les FAR au FPR.

Un nouveau parti politique extrémiste, le CDR (Coalition pour la défense de la République) est constitué, en lien étroit avec la Radio-Télévision des Mille Collines (RTMC). Créé en juillet 1993 par des proches du président Habyarimana, ce média d'emblée très populaire met en œuvre les techniques de la propagande moderne avec pour objectif le condition-

nement à l'extermination de populations préalablement déshumanisées. Les propagandistes du CDR y appellent au meurtre de masse des "cafards" (*inyenzi*) et inventent "la propagande en miroir" qui consiste à accuser les Tutsi des crimes qu'on veut commettre afin de les justifier *a posteriori*.

Les accords d'Arusha d'août 1993, prévoyant un partage du pouvoir avec l'opposition modérée et le FPR sont aussitôt rejetés par les extrémistes hutu qui se préparent à la destruction des Tutsi jugés responsables de l'"humiliation rwandaise" : les FAR, la gendarmerie et tous les services de l'État sont mobilisés, des listes de Tutsi devant être massacrés prioritairement sont établies, les milices sont armées avec des lots de machettes importées de Chine, de massues et de gourdins cloutés réalisés localement.

Le 6 avril 1994 au soir, de retour de Tanzanie où il s'était rendu pour superviser l'application des accords d'Arusha, le président Habyarimana est tué dans la destruction de son avion par un missile lancé par les forces rwandaises. Avant même le crash, survenu à 20h30, des barages de la Garde présidentielle s'érigent dans la capitale. Un gouvernement intérimaire extrémiste hutu contrôlé par un comité militaire s'empare du pouvoir. Les frontières sont fermées. Des massacres débutent dès le soir dans la région nord-ouest. Le mot d'ordre est celui du "travail" (*akasi*) à réaliser contre les "cafards". Des fratries entières sont massacrées. Le déclenchement du génocide des Tutsi du Rwanda s'accélère avec l'assassinat de la Première ministre modérée Agathe Uwilingiyimana et le lynchage des Casques bleus belges affectés à sa protection (dans le cadre des accords d'Arusha), ainsi que des rares administrateurs ou préfets tutsi.

Couverture de la revue *Kangura*

1. Portrait du hutu Grégoire Kayibanda, premier président du Rwanda indépendant.

2. "Quelles armes allons-nous utiliser pour vaincre les cafards pour de bon ?"

3. "Et si on recommençait la révolution de 1959 pour battre ces cafards de Tutsi ?"

Traduction du kinyarwanda reprise de Florent Piton, *Le génocide des Tutsi du Rwanda*, Paris, La Découverte, 2018.

Couverture de la revue *Kangura* (L'Éveil), liée à la Sécurité nationale et affirmant le primat de l'ethnie sur la nation et la suprématie du "peuple majoritaire" hutu (*Hutu Power*) sur les Tutsi, n°26, novembre 1991

© Genocide Archive of Rwanda



La racialisation imposée à la société rwandaise au xx^e siècle

Depuis deux millénaires cohabitaient dans la région des Grands Lacs trois groupes de peuplement se distinguant par leurs identités sociales, les Hutu de tradition agricole, les Tutsi davantage éleveurs et les Twa à la fois chasseurs et potiers. Ces activités se révélaient plus complémentaires que concurrentes, expliquant les mixités familiales dans une société définie par une langue unique, une culture partagée et un territoire homogène. Il n'existait donc pas d'ethnies au Rwanda, encore moins de races comme s'efforcèrent pourtant de le démontrer les colonisateurs allemands arrivés dans le sillage de la Conférence de Berlin (1885) puis belges à l'issue de la Première Guerre mondiale (en 1925, le protectorat du Ruanda-Urundi est rattaché au Congo belge).

La colonisation débouche sur une racialisation des peuplements, au moyen de pseudo-savoirs scientifiques qui prétendent combiner traits physiques et aptitudes mentales dans des types raciaux. Progressivement se construit une séparation artificielle entre Tutsi hamites et des Hutu bantous. La puissance belge se sert des premiers pour administrer la colonie tandis qu'elle marginalise les seconds. Ces derniers acclimentent la thèse de l'origine "étrangère" des Tutsi, assimilés à des "blancs brûlés au soleil", des "Européens noirs" voire des "juifs d'Afrique", et volontiers animalisés ("serpents", "cafards").

Cette racialisation voulue et recherchée par les colonisateurs, poursuivie et systématisée par le régime rwandais indépendant, est au fondement du génocide des Tutsi de 1994.

Le manifeste des Bahutu

Les gens ne sont d'ailleurs pas sans s'être rendu compte de l'appui de l'administration indirecte au monopole mututsi. Aussi, pour mieux surveiller ce monopole de race, nous nous opposons énergiquement, du moins pour le moment, à la suppression dans les pièces d'identité officielles ou privées des mentions "muhutu", "mututsi", "mutwa". Leur suppression risque de favoriser encore davantage la sélection en la voilant et en empêchant la loi statistique de pouvoir établir la vérité des faits. Personne n'a dit d'ailleurs que c'est le nom qui ennuie le Muhutu ; ce sont les privilèges d'un monopole favorisé, lequel risque de réduire la majorité de la population dans une infériorité systématique et une sous-existence imméritée.

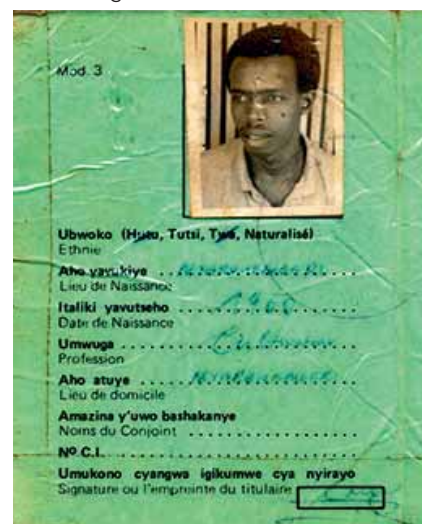
Le manifeste des Bahutu, "Note sur l'aspect social du problème racial indigène au Rwanda", 24 mars 1957

Un discours annonciateur du génocide

Vous savez ce que c'est, chers parents, "ne pas se laisser envahir", oui, vous le savez. Vous savez qu'il y a au pays des *inyenzi* qui ont profité de l'occasion pour envoyer leurs enfants au front, pour aller secourir les *inkotanyi*¹ (...) Pourquoi n'arrête-t-on pas ces parents qui ont envoyé leurs enfants et pourquoi ne les extermine-t-on pas ? Pourquoi n'arrête-t-on pas ceux qui les amènent et pourquoi ne les extermine-t-on pas tous ? Attendons-nous que ce soit eux réellement eux qui viennent nous exterminer ? (...) Dernièrement, j'ai dit à quelqu'un qui venait de se vanter devant moi d'appartenir au PL. Je lui ai dit : "L'erreur que nous avons commise en 1959 est que, j'étais encore un enfant, nous

Une carte d'identité rwandaise indiquant l'ethnie

Carte d'identité portant les mentions Hutu Tutsi et Twa. Ici le détenteur de la carte est Tutsi. © Kigali Memorial Center, Rwanda



vous avons laissé sortir". Je lui ai demandé s'il n'a pas entendu raconter l'histoire des Falashas qui sont retournés chez eux en Israël en provenance de l'Éthiopie ? Il m'a répondu qu'il n'en savait rien ! Je lui ai dit : "Ne sais-tu pas donc ni écouter ni lire ? Moi, je te fais savoir que chez toi c'est en Éthiopie, que nous vous ferons passer par la Nyabarongo² pour que vous parveniez vite là-bas".

Discours de Léon Mugesera, un responsable local du MRND-D (parti fondé par J. Habyarimana), 22 novembre 1992, cité dans Nicolas Agostini, *La pensée politique des génocidaires hutu*, Paris, L'Harmattan, 2006.

1. "Bagarreur" en kinyarwanda, nom donné aux soldats du FPR.

2. Rivière du Rwanda constituée de plusieurs cours d'eau dont certains forment les sources du Nil.

Le génocide des Tutsi (II)

Avisée de longue date des risques d'un génocide perpétré à l'encontre des Tutsi du Rwanda, la communauté internationale, et en particulier les anciennes puissances coloniales belge et française, décident, dès le 7 avril 1994, de rapatrier tous les ressortissants occidentaux et Casques bleus. Mais aucune action militaire n'est entreprise pour stopper le génocide des Tutsi alors que des troupes aguerries sont déployées pour sécuriser ces rapatriements. Seule la petite unité de l'Organisation des Nations Unies (ONU) dirigée par le général canadien Roméo Dallaire fait exception (voir p. 56-57). Les rares journalistes présents quittent à leur tour le pays. Tout est fait pour que les événements en cours ne soient pas qualifiés de génocide afin de ne pas contrecarrer l'opération d'évacuation massive. Le Conseil de sécurité de l'ONU et ses membres permanents bloquent toute résolution en faveur d'une telle reconnaissance, et cela jusqu'à début juin où la France, opérant une singulière volte-face diplomatique, obtient un vote favorable qui lui permet de mener, à partir du 22 juin, une intervention militaire au Rwanda. Censée arrêter le génocide en cours, l'opération Turquoise vise surtout à repousser l'offensive du FPR et à protéger le gouvernement génocidaire. Le 17 juillet, la victoire militaire du FPR met un terme définitif à l'entreprise d'extermination.

En cent jours, 800 000 à un million de Tutsi périssent et de nombreux Hutu modérés sont assassinés. Le déclenchement des massacres est orchestré au sommet de l'État par les idéologues du "Réseau zéro" (*Akasu*), le gouvernement intérimaire et l'état-major des FAR. Dans les provinces, les préfets (dont certains,

Tutsi ou modérés, ont été aussitôt massacrés puis remplacés) coordonnent la traque et l'exécution des Tutsi. Au moins trois groupes de tueurs opèrent sur le terrain, les militaires et les gendarmes d'une part, les milices *Interahamwe* de l'autre, enfin les voisins voire les familles elles-mêmes se retournant contre conjoints ou enfants promis à une mort atroce. Les modes opératoires privilégient l'arme blanche (machettes, gourdins, bâtons, etc.) qui infligent des blessures et des mutilations rendant la mort plus insupportable encore ; viols et tortures sont systématiques, particulièrement sur les femmes enceintes. Des massacres sont commis dans des lieux sacrés ou des sanctuaires publics comme les églises et les écoles, à l'appel des prêtres, des instituteurs et des bourgmestres. Les corps morts ou vivants sont précipités dans les fosses septiques, les têtes des enfants sont fracassées contre les murs.

Au début du génocide, durant les trois dernières semaines d'avril 1994, les taux de mortalité à plus de 20 000 morts par jour égalent le "rendement" de la mort de masse industrielle réalisée au plus fort de la Shoah dans les unités combinées de Birkenau. Contrairement à la conception tout à fait erronée d'une "fureur noire" s'abattant sur les Tutsi, leur extermination procède au contraire d'un "travail" méthodiquement conduit, mobilisant des pratiques comme celles de la chasse, bénéficiant du réseau de la RTMC, encadré par les autorités locales et nationales, militaires et civiles dans un pays moderne sur le plan administratif. Ainsi, en une journée, les services de ramassage de la capitale parviennent à évacuer 63 000 corps qui jonchent les trottoirs de Kigali.

La mission de destruction totale des Tutsi que se donnent les Hutu extrémistes prime sur les impératifs de défense nationale devenus pourtant cruciaux avec l'offensive générale du FPR. Les forces commandées par Paul Kagamé prennent rapidement le contrôle d'une grande partie du pays puis de la capitale le 4 juillet 1994, parvenant à stopper le génocide avant qu'il n'entraîne la disparition totale du groupe ciblé. Seule échappe au FPR la "zone humanitaire sûre" (ZHS) contrôlée par les militaires français de l'opération Turquoise que l'ONU a autorisée dans l'espoir de faire cesser les massacres. Les Hutu fuient en masse vers le Zaïre voisin craignant des représailles. Celles-ci ont bien eu lieu, mais elles ne s'apparentent en aucune manière à un génocide perpétré par le FPR comme prétendent le démontrer les réseaux négationnistes. Sur place, le Rwanda s'apparente à un immense charnier. Le nouveau régime fait face à une situation apocalyptique.

La réponse judiciaire s'impose avec le Tribunal pénal international pour le Rwanda créé le 8 novembre 1994 et des tribunaux rwandais dit *gacaca* établis par la loi d'août 1996. Le jugement des génocidaires est loin d'être achevé même si les justices française et belge conduisent désormais des procès au titre de la compétence judiciaire universelle. Confrontés à des traumatismes indélébiles, les rescapés peinent à se reconstruire ou simplement à survivre. Les suicides sont nombreux parmi les rescapés.

Aujourd'hui, le Rwanda reste dominé par le racisme antitutsi, la dénégation du génocide ou à l'inverse sa justification, en dépit des efforts des autorités du FPR et de la demande adressée à la France de dire la vérité sur son action et en particulier sur celle de l'opération Turquoise.

L'assignation des groupes, l'obsession des bourreaux

Les mécanismes de la haine raciale, tels que les révèlent les génocides, conjuguent une série de modalités qui se renforcent les unes les autres et finissent par constituer une implacable vision du monde où l'humanité se confond avec sa propre négation.

Définissant des ennemis à exterminer jusqu'au dernier et une race supérieure qui ne devra sa survie qu'à la destruction de l'autre, cette vision du monde gouverne des pratiques de mise à mort au caractère absolument effrayant telles que celles exposées par l'historien José Kagabo pour le génocide des Tutsi au Rwanda. Il convient d'insister sur le caractère imaginaire, fantasmé et obsessionnel de l'assignation des victimes à un groupe dont la pseudo identité collective autoriserait qu'il soit la cible de toutes les transgressions et pour finir de toutes les destructions. Ce qui définit les génocides est bien cette volonté de leurs responsables de forger une catégorie raciale, de l'appliquer à des communautés minoritaires et opprimées et de décider de leur disparition en vertu de hiérarchies inventées. Les "sciences" raciales européennes du XIX^e siècle, à l'opposé de la raison critique et du progrès scientifique, agissent de manière décisive pour diffuser cette vision racialisée et l'idée, développée par le darwinisme social, d'une entrée de l'humanité dans un âge de lutte à mort des "races" entre elles. Figure de proue de cette doctrine, le médecin allemand Eugen Fischer (1874-1967) s'est rendu au Sud-Ouest africain au lendemain de l'extermination des Herero et des Nama afin d'étudier les milliers de crânes conservés dans les camps de concentration. Il pose ici, à son bureau, entouré de quelques pièces de la collection sans équivalent de clichés

anthropométriques qu'il a constituée lors de ce séjour. De retour en Allemagne, il prône un hygiénisme fondé sur l'idée de pureté raciale, puis devient l'une des grandes cautions du régime nazi parmi les scientifiques, accédant au rectorat de l'Université de Berlin, avec Joseph Mengele comme assistant et Martin Heidegger comme ami personnel.

Les élites scientifiques, notamment les médecins et les généticiens, jouent un rôle capital dans la production de l'identité raciale à laquelle des individus sont assignés. Elles se donnent ensuite pour mission d'éradiquer la race ainsi définie, comparant les individus à des microbes menaçant la survie de l'espèce, des bacilles qu'il convient d'exterminer. Ainsi, en 1887, l'orientaliste allemand Paul de Lagarde dénie aux juifs le droit à l'existence en raison de leur dangerosité sociale et raciale. Hitler lui-même conditionne la "pureté du sang" allemand à la "solution finale de la question juive". Persuadés de l'existence d'une génétique raciale du comportement, les médecins nazis procèdent à de multiples expériences sur les "asociaux" euthanasiés, sur les déportés juifs et tziganes d'Auschwitz-Birkenau, s'enfonçant dans une barbarie sans nom à la mesure de leur échec à démontrer l'existence de races. Les médecins sont nombreux aussi parmi les architectes du génocide des Arméniens, notamment dans l'entourage du ministre de l'Intérieur Talaat Pacha. Lors du génocide des Tutsi, les médecins apportent leur caution à l'extermination et participent aux mises à mort précédées de mutilations ou d'expérimentations effrayantes.

Par ailleurs, le pouvoir génocidaire s'entoure aussi d'idéologues qui construisent d'autres figures, plus politiques, de l'en-

mi total menaçant la nation, sa sécurité, son existence même, comme l'affirme ici le docteur Mehmed Reshid pour les unionistes turcs. La trahison présumée du groupe assigné justifie son exclusion de la communauté nationale et son élimination dès lors que des circonstances propices, comme la guerre extérieure, le permettent.

Obsessions raciales et idéologies nationales grandissent enfin dans le creuset de persécutions plus anciennes, intégrées à la vie des sociétés et des États travaillés par les haines collectives : racisme culturel produit par la colonisation européenne ; sort des Arméniens rejetés de la société ottomane et transformés en parias misérables, bientôt dévastés par des grands massacres au tournant du XIX^e siècle ; antisémitisme structurant de l'Allemagne impériale à la même époque, autorisant discriminations et violences aussi bien symboliques et juridiques que matérielles et morales, érigeant le "Juif" en responsable unique de la défaite de 1918 ; persécution antitutsi déclenchée avant même l'indépendance du Rwanda belge (et auparavant allemand jusqu'en 1916), puis répétée lors de massacres sanglants jusqu'à une tentative d'extermination complète en 1994.

Ces persécutions de longue durée contribuent à installer la violence extrême infligée à l'autre comme un mode ordinaire de gouvernement des sociétés modernes. L'arsenal idéologique des génocidaires puise alors largement dans ces héritages du passé en leur conférant une reconnaissance officielle et en leur donnant une nouvelle vocation. Si ceux-ci n'expliquent pas tout de l'engrenage caractéristique des génocides, ils n'en demeurent pas moins l'une de leurs composantes majeures et très tôt identifiables, susceptibles donc d'être combattues.



Le médecin et idéologue allemand Eugen Fischer (1874-1967)

Eugen Fischer, Allemagne, 1941
© Ullstein Bild/Getty Images

Détruire les Arméniens pour ne pas être détruits, l'obsession génocidaire des unionistes

Le fait d'être un médecin ne pouvait pas me faire oublier ma nation. Reshid¹ était naturellement un médecin et devait se comporter conformément aux exigences de la médecine. Mais avant tout, le docteur Reshid était né Turc (...), ta nationalité vient avant tout autre chose. (...) Les Arméniens de l'Est étaient tellement excités [contre nous] que s'ils étaient demeurés dans leur pays il ne resterait pas un seul Turc, un seul musulman en vie (...). Je me suis alors dit : "Ô docteur Reshid. Il y a deux possibilités. Soit ils vont nettoyer les Turcs, soit ils vont être nettoyés par les Turcs." Je ne pouvais rester indécis entre ces deux alternatives. Ma turcité l'a emporté sur ma qualité de médecin. Je me suis dit, "plutôt qu'ils nous éliminent, nous devons les éliminer (*ortadan kaldirmak*)".

Dr. Mehmed Reshid cité dans Hamit Bozarslan, Vincent Duclert, Raymond H. Kévorkian, *Comprendre le génocide des Arméniens de 1915 à nos jours*, Paris, Tallandier, 2015.

1. Le docteur Reshid a mis en application l'ordre de déportation des Arméniens hors d'Anatolie dans la région de Diyarbakir.



La chasse aux juifs dans l'Allemagne hitlérienne

Sur les pancartes, on peut lire : "Je suis la plus grosse truie des environs et je ne fréquente que des juifs !"

Moi, le jeune juif, je n'emmène que des jeunes filles allemandes dans ma chambre !"

Une jeune fille "aryenne" et un garçon juif humiliés par des SA dans les rues de Hambourg, Allemagne, 22 février 1935 © KEYS

L'inspiration de Paul de Lagarde dans l'antisémitisme d'Hitler

Il faut avoir un cœur de la dureté d'une peau de crocodile pour ne pas éprouver de la compassion avec ces pauvres Allemands dont on a aspiré la moelle et – ce qui revient au même – pour ne pas haïr les juifs, pour ne pas haïr et mépriser ceux qui – par humanité ! – plaident en faveur de ces juifs ou sont trop lâches pour piétiner cette vermine qui proli-

fère. On ne négocie pas avec les trichines et les bacilles. Les trichines et les bacilles ne sont pas éduqués non plus, il faut les détruire aussi vite et aussi minutieusement que possible.

Paul de Lagarde, *Juden und Indogermanen. Eine Studie nach dem Leben*, 1887, cité dans Ulrich Sieg, "Paul de Lagarde", *Revue d'histoire de la Shoah*, 2018/1, n°208.

Une haine inintelligible contre l'ennemi "tutsi"

Février 2002, je me rends en Afrique du Sud. [Je retrouve mon neveu "Toto" qui m'interroge :]

"Dis-moi la vérité. Les Kagabo, ils ont fait quoi pour se faire exterminer ? Pourquoi toi et moi sommes-nous encore en vie ? Dis-moi tout, Tonton, ne me cache rien, je ne suis plus le petit qui venait te voir jouer. Je veux savoir."

Les quelques bribes d'informations que je crois détenir, je ne peux les livrer à ce jeune homme qui m'interpelle. Je ne sais que très approximativement ce à quoi il fait allusion : son père et sa mère ont été assassinés devant lui, sa sœur Claudine, avant d'être tuée, s'est fait ouvrir le crâne, ses tueurs disant : "On veut savoir ce qu'il y a dans le cerveau des Kagabo." Le petit "Toto" a entendu et vu tout cela. Alors, que puis-je lui répondre, en 2002.

Les Kagabo doivent leur "réputation" à un de mes collègues rwandais, Ferdinand Nahimana, un historien donc, devenu grand

idéologue du régime en place de 1990 à 1994 (...) et à présent condamné par le Tribunal international pour le Rwanda. J'encourage quiconque le voudra à consulter à ce sujet le dossier dit "Medias case", y compris dans mes archives personnelles. Ce cher collègue m'avait traité, en ce début octobre, sur l'antenne de Radio Rwanda (la seule du pays à l'époque), dont il était le "patron", de grand "ennemi du pays" (j'étais même selon lui un des deux plus grands ennemis du Rwanda). Il s'était payé le luxe (que personne ne pouvait lui disputer) de préciser que tout le monde savait bien "d'où je suis originaire, d'où est originaire mon épouse, et où habitent les Kagabo". Les Kagabo : un ennemi bien "connu", donc, une famille dont on peut localiser les principaux membres, y compris par extrapolation, comme pour se donner raison d'ouvrir le crâne de la petite Claudine. Que puis-je dire de plus à "Toto" ?

José Kagabo, "Le génocide des Tutsi. Comment penser une 'barbarie' en apparence aveugle", *Les Temps Modernes*, oct.-déc. 2014, n°680-681.

Des guerres d'extermination

Des formes de guerre extrêmes accompagnent les génocides. L'extermination des Arméniens ottomans et la destruction des juifs d'Europe sont mises en œuvre durant les deux conflits mondiaux, caractérisés par de très hauts niveaux de violence guerrière. Le droit humanitaire s'est révélé impuissant à empêcher que des atrocités soient perpétrées tant à l'encontre des combattants que des civils et enclenchent des politiques de revanche ou des phénomènes de terreur souvent implacables. Cette radicalisation de la guerre conventionnelle est également présente dans le génocide des Herero et des Nama sous la forme d'une conquête coloniale, tandis que le Rwanda est plongé dans la guerre civile que se livrent les forces armées hutu et les unités militaires du Front patriotique rwandais (FPR).

Le conflit militaire devient pour les régimes génocidaires le cadre comme l'instrument de la destruction du groupe désigné comme ennemi intérieur. L'état de guerre permet d'ordonner la fermeture des frontières afin d'empêcher toute fuite des groupes ciblés, d'écarter tous les témoins (diplomates, journalistes, etc.), d'imposer une censure absolue et un secret total sur les opérations d'extermination. Les victoires militaires peuvent fournir d'immenses espaces propices à la réalisation du projet génocidaire, en particulier pour la "solution finale" pour laquelle le protocole de Wannsee exige la spécialisation des territoires conquis à l'Est. Et quand se succèdent les défaites face à l'ennemi extérieur, les régimes génocidaires mettent toute leur énergie à vaincre l'ennemi intérieur et remporter des victoires qui comptent à leurs yeux plus que tout. Le génocide des Arméniens

entre dans sa phase décisive après le désastre de l'armée ottomane face aux Russes à Sarikamis (janvier 1915). La Shoah connaît son apogée destructrice en 1944 alors que le III^e Reich s'effondre militairement. Le pouvoir extrémiste hutu concentre ses forces armées sur la poursuite du génocide des Tutsi alors que le FPR s'est déjà emparé de la capitale, et profite de l'intervention française pour parachever l'extermination des Tutsi.

La réalisation du génocide est aussi une guerre à elle-seule, une "guerre d'extermination" dont Jean Jaurès a vu en 1896, dès les grands massacres perpétrés contre les Arméniens dans l'Empire ottoman, le caractère implacable, la violence inouïe et l'impunité qu'elle semble offrir aux bourreaux. Cette guerre possède ses armées, ses cadres, ses institutions, ses méthodes. Des unités spéciales de combattants sont dédiées au seul objectif d'extermination des populations, régiments formés pour la destruction des Herero par le général von Trotha, membres de l'Organisation spéciale et régiments hamidiés chez les unionistes, corps des *Einsatzgruppen* nazis agissant à l'arrière des lignes de front à l'Est, miliciens *Interahamwe* recrutés par Kigali dans le cadre du plan d' "auto-défense civile" et dont la photographie montre un élément armé d'une machette au côté d'un soldat régulier, tous deux unis dans le massacre. Cette guerre dispose aussi de tous les moyens de l'État et de l'appareil économique qui se mettent prioritairement au service de la réalisation du génocide, assurant par exemple le déplacement des déportés et leur surveillance, ou bien l'équipement et le fonctionnement des chambres à gaz comme l'emploi d'une main-d'œuvre d'esclaves voués à la mort par le travail forcé.

Ces guerres d'extermination, dont l'objectif est non seulement la destruction complète des populations ciblées mais aussi la déshumanisation des personnes jusque dans l'animalisation et la mort, ainsi que l'éradication de toute trace civilisationnelle (habitations, églises, cimetières) exigent des méthodes de capture, de massacre et de disparition des corps elles aussi spéciales et absolues, mais devenues l'ordinaire des bourreaux. Les lettres du sergent de police Jacob, membre d'un *Einsatzgruppe*, témoignent d'une action devenue banale, tandis que les génocidaires hutu l'assimilent à un "travail". Le type de guerre impliqué par les génocides mobilise des pans entiers des sociétés appelées à participer à l'anéantissement de l'ennemi. Une partie d'entre elles s'y adonnent, y compris au début du nazisme alors que n'a pas encore débuté la phase industrielle de la mise à mort des juifs d'Europe. Meurtres et lynchages, viols et tortures sexuelles, mutilations et expérimentations, caractérisent ces sociétés plongées dans ces "génocides des voisins" (ou de proximité) étudiés par l'historien Jan Gross pour la Pologne et qui apparaissent aujourd'hui, à la lueur des recherches sur le Rwanda particulièrement, comme un mécanisme central.

À la guerre extérieure et à la guerre d'extermination s'ajoute toujours une troisième forme de guerre, au moyen de crimes de masse contre tout type d'opposant, employant des méthodes souvent comparables sans que des objectifs de destruction de groupes ne soient toutefois poursuivis. Ces guerres ne sont pas isolées les unes des autres, elles constituent au contraire par leur imbrication systématique des univers de violence extrême où s'accomplissent les génocides.



Massacre perpétré par des *Einsatzgruppen*

Des *Einsatzgruppen* assassinant des juifs en Ukraine, juillet-septembre 1941
 © Akg-images/Pictures from History

Les confidences d'un membre des *Einsatzgruppen*

Nous, les hommes de la nouvelle Allemagne, devons être durs avec nous-mêmes, même si cela signifie une longue séparation avec notre famille. Car nous devons en finir et régler leur compte une fois pour toutes aux criminels de guerre, afin de créer une Allemagne meilleure et éternelle pour nos héritiers. Ici nous ne nous endormons pas. Il y a trois ou quatre opérations par semaine. Tantôt les Tziganes, tantôt les juifs, les partisans et autres déchets (...).

Je ne sais pas si vous, *Herr Obergruppenführer*, avez jamais rencontré d'aussi horribles juifs en Pologne. Je suis heureux d'avoir vu disparaître cette race de salauds. Si le destin me le permet, j'aurai de quoi raconter à mes enfants. Syphilitiques, infirmes, idiots, en général. Ce qui est clair, c'est qu'ils étaient avant tout matérialistes. Ils disaient par exemple : "Nous sommes des ouvriers qualifiés, vous n'allez pas nous tuer." Ce n'était pas des hommes, mais des singes d'apparence humaine.

Enfin, il ne reste plus qu'un faible pourcentage des 24 000 juifs de Kamenetz-Podolsk. Les youpins des environs sont aussi nos clients. Nous faisons le nettoyage sans pitié avec la conscience claire, et après... les vagues se referment et le monde est en paix.

Lettre du sergent de police Jacob au SS *Obergruppenführer* Quener (un général SS originaire de la même localité que l'auteur de la lettre), 21 juin 1942.

Un soldat gouvernemental et un milicien *Interahamwe* hutu

Un soldat des forces gouvernementales rwandaises (FAR) et un milicien *Interahamwe*, Gitarama, Rwanda, 12 juin 1994
 © Alexander Joe/AFP

La "solution finale" et la spécialisation de l'Est

Sous une direction appropriée, les juifs devront être employés comme main d'œuvre à l'Est, ce qui sera un moyen adéquat de la solution finale. En larges colonnes de (travail), sexes séparés, les juifs aptes au travail seront transférés dans ces régions pour construire des routes, travail au cours duquel, un fort pourcentage trouvera certainement une mort naturelle. Ceux qui pourraient survivre recevraient un traitement approprié ; comme il s'agirait sans aucun doute de la partie la plus résistante (physiquement), il faudrait effectuer une sélection naturelle dont l'arrêt pourrait porter le germe d'une nouvelle résurrection juive. (L'histoire en témoignage).

L'Europe doit être passée au peigne fin d'ouest en est pendant l'exécution de la solution finale. (...)

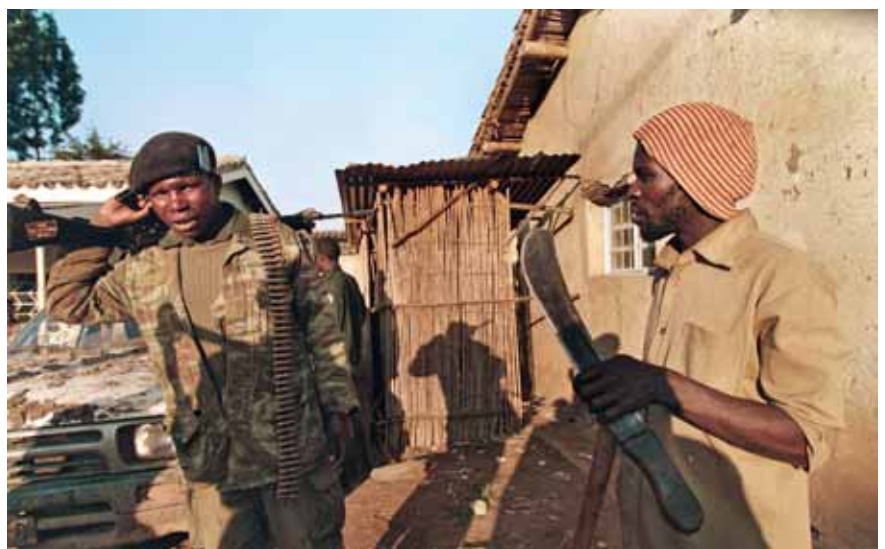
Les juifs évacués seront d'abord emmenés sans interruption dans ce qu'on appelle des ghettos de transit, pour être transférés plus à l'est."

Extrait du protocole de la conférence de Wannsee, 20 janvier 1942.

Un "génocide des voisins" au Rwanda

Quand ils ont découvert Apollinaire, c'était un voisin, pourquoi ils ont accepté d'aller le jeter dans les toilettes, alors qu'il était leur voisin ? (...) Leur deuxième crime, c'est d'avoir fait monter mes enfants [jusqu'à la fosse septique]. Ils les connaissaient, alors pourquoi ils ont accepté de balancer [bataba] les enfants de leurs voisins dans ce trou ? Eux, ils nous connaissaient, ils savaient que nous devions mourir, n'est-ce pas ? Alors, je dis à ce Butera qui était notre responsable de cellule, c'est lui qui est venu prendre mes enfants pour les jeter dans les toilettes et les lapider dedans... N'est-ce pas ? C'était nos voisins ! (...) Écrivez, car c'est la première et la dernière fois que je le dis et si ces problèmes ne trouvent pas de solution, vous écrirez que les rescapés se sont suicidés ou qu'ils ont bu le poison qu'ils avaient brassé eux-mêmes.

Témoignage de Domitilla, octobre 2008, cité dans Hélène Dumas, *Le génocide au village, le massacre des Tutsi au Rwanda*, Paris, Seuil, 2014.



La faillite des puissances internationales

Événements hors-normes, les génocides font voler en éclat les relations internationales et la diplomatie humanitaire. Les grandes puissances échouent, catastrophe après catastrophe, à prendre la mesure des guerres d'extermination et à tenter de s'y opposer.

Ces désastres internationaux s'inscrivent dans une accoutumance générale du monde aux crimes de masse commis par de nombreux États sur les populations avec des niveaux de violence comparables aux génocides. Rares sont les sauvetages dus essentiellement au courage de leurs seuls initiateurs. Ainsi, le vice-amiral Dartige du Fournet, chef d'une escadre française, fait-il débarquer au nord de la baie d'Antioche des troupes d'assaut pour repousser les bandes de tueurs et sauver plus de 4 000 Arméniens réfugiés sur la montagne du Musa Dagh en septembre 1915, parmi lesquelles ces femmes et ces enfants photographiés à bord d'un croiseur au large de la Syrie. Bien d'autres sauvetages auraient pu avoir lieu compte tenu de la puissance des forces navales alliées croisant en Méditerranée. Déjà, face aux grands massacres hamidiens de 1894-1896 et l'anéantissement des Arméniens de Cilicie en 1909, les puissances européennes avaient refusé d'intervenir alors qu'elles disposaient des moyens militaires et des cautions internationales pour agir : le traité de Berlin de 1878 leur avait confié l'obligation de protection des minorités arméniennes de l'Empire ottoman. Et si le Royaume-Uni décide finalement d'enquêter en 1917 sur le génocide des Herero et des Nama après l'invasion britannique du Sud-Ouest africain, il n'agit nullement par humanité. Seul compte le procès de l'Allemagne en prévision de la Conférence de la paix de 1919. Chargé

de rédiger un livre bleu (*Blue book*) sur les crimes allemands, le juge Thomas O'Reilly accomplit un travail de première importance, mais celui-ci est détruit en 1926 par la volonté commune des Anglais et des Allemands, soucieux de cacher les atrocités commises dans les colonies. La reconnaissance du premier génocide n'est intervenue que très récemment tandis que quelques rares exemplaires du *Blue book* étaient finalement retrouvés.

Abandonnés par les États et les alliances engagées dans les guerres mondiales, les Arméniens ottomans et les juifs européens ne peuvent compter pour leur survie que sur l'action limitée des sociétés au sein desquelles se mobilisent des associations caritatives, des Églises, des réseaux d'entraide, des intellectuels, des experts du droit, et sur l'engagement de quelques figures plus averties, mais aussi plus conscientes que d'autres comme le résistant polonais Jan Karski, venu aux États-Unis en décembre 1944, pour alerter, en vain, Franklin D. Roosevelt sur le sort des juifs dans son pays.

Dès novembre 1941, les Alliés ont pourtant connaissance des moyens mis en œuvre par l'Allemagne nazie pour exterminer les juifs d'Europe. Si aucune action n'est jamais décidée, même après que soient révélés à la BBC en juin 1944 des témoignages accablants (Les "Protocoles d'Auschwitz"), c'est en raison de l'étrange conviction que les faits démontrés ne peuvent être vrais tant ils sont inimaginables, comme l'affirme le résistant Jean-Louis Crémieux-Brilhac pour la France libre. Par ailleurs, certains redoutaient qu'en intervenant pour sauver des déportés, on fasse émerger l'idée selon laquelle les Alliés menaient une "guerre juive" ce qui aurait eu pour effet

d'accréditer la propagande nazie. Seule la victoire militaire permit de sauver les juifs encore en vie dans les camps, qui furent d'ailleurs découverts par hasard, sans avoir été véritablement recherchés, alors que leur existence était connue puisqu'ils avaient été filmés par l'aviation alliée lors d'opérations de bombardement d'usines.

Les déportés raciaux qui ont survécu demeurent incompris et, dans certains cas, sont à nouveau persécutés à leur retour dans leur patrie, tandis que les criminels de guerre nazis ne sont pas jugés pour génocide lors du procès de Nuremberg, le concept juridique n'ayant pas encore été admis. Le succès de la Convention des Nations Unies du 9 décembre 1948 pour la prévention et la répression du crime de génocide (voir p. 7) donne l'illusion que les États disposent désormais d'un instrument de lutte contre les génocides à venir. Mais l'Organisation des Nations Unies (ONU) se révèle impuissante face aux crimes de masse qui ensanglantent à nouveau l'Europe à partir de 1991 en ex-Yougoslavie, et contestant même en 1994, pour ne pas devoir agir, la qualité de génocide au massacre des Tutsi du Rwanda. Sa reconnaissance tardive le 31 mai 1994 ouvre la voie à l'intervention française sous mandat de l'ONU. Loin d'arrêter le génocide, l'opération Turquoise rend possible sa poursuite par la protection qu'elle accorde aux tueurs hutu dans la "zone humanitaire sûre" (voir p. 33).

L'action des tribunaux pénaux internationaux pour le Rwanda et l'ex-Yougoslavie apparaît comme une réponse. Mais les fautes morales et les désastres diplomatiques et politiques ayant rendu possibles ces crimes de masse et ces génocides obligent à interroger inlassablement la responsabilité des États et des institutions internationales.

Le Blue book de Thomas O'Reilly

À partir du mois de septembre, [Thomas O'Reilly] commence à dépouiller les traductions des archives que la *Schutztruppe* a laissées derrière elle ; le décompte des morts, entrées et sorties, est aussi précis qu'un carnet d'épicier ; mais cela ne lui suffit pas, il veut aussi recueillir les témoignages des survivants. Il part donc deux mois en mission dans l'intérieur du pays, avec comme guide et traducteur un ancien instituteur herero, Samuel Kariko, lui-même rescapé de Shark Island.

Le jeune instituteur était resté toute une année prisonnier de l'enfer de Shark Island ; en 1905, il est parvenu à quitter l'île grâce aux interventions répétées d'un missionnaire ; il est l'un des rares survivants du camp. Il connaît la machine à exterminer allemande dans ses moindres détails, pour l'avoir expérimentée lui-même. Il est donc pour Thomas O'Reilly – avec qui il s'entend parfaitement – le guide idéal.

Au total, Thomas O'Reilly obtiendra 70 témoignages, émanant aussi bien des survivants, namas ou hereros, que des témoins, basters ou boers ; tous ceux qui ont fait office de guides et de traducteurs.

O'Reilly collectera également un grand nombre des photographies, prises par les officiers allemands dans les camps, celles que soldats et officiers envoyaient à leurs familles sous forme de cartes postales. Images atroces, qui appuieront les témoignages recueillis.

Il photographie lui-même les dos déchetés des victimes "toutes fraîches" des colons boers ou allemands (...).

Son rapport, non signé puisque officiel, sera envoyé par le commandant Gorges au ministère de l'Intérieur, à Londres, en septembre 1918. Le *Blue book* doit faire partie des preuves à charge contre l'Allemagne qui seront lues et étudiées lors du traité de Versailles en 1919.

En septembre 1919, quelques mois après avoir remis son rapport, le major Thomas O'Reilly meurt mystérieusement, au Cap, à trente-six ans ; officiellement de la grippe espagnole.

Élise Fontenaille-N'Diaye, *Blue book. Récit*, Paris, Calmann-Lévy, 2015.

L'opération Turquoise

Des soldats français de l'opération Turquoise en patrouille dépassent des miliciens hutu supplétifs des forces gouvernementales près de Gisenyie, Rwanda, 27 juin 1994 © Pascal Guyot/AFP



Le sauvetage du Musa Dagh

Des Arméniens du Musa Dagh à bord d'un croiseur au nord de Lattaquié, après avoir été recueillis par la marine française, Syrie, 1915 © AKG images/Ullstein Bild

Le silence de la France libre

Si les deux tiers des juifs de France ont été finalement sauvés, il faut admettre que, passé l'année 1942, ce n'est ni à l'appel des autorités françaises libres ni à l'appel des dirigeants de la résistance. (...)

À la suite de nouvelles révélations du gouvernement polonais en exil [début 1944], je fais rédiger une synthèse, chiffrée pays par pays, des informations alors connues à Londres sur les persécutions juives en Europe occupée. (...) Elle est datée du 23 janvier 1944 et a été expédiée en France en février. Elle expose que plus de trois millions de juifs ont péri en Europe depuis le début de la guerre. Pas un journal clandestin n'en a fait état. (...)

L'analyste d'aujourd'hui, qui sait parce que la réalité des camps est intégrée à l'histoire et que l'horreur d'Auschwitz est devenue objet de tourisme, a peine à se représenter que nous ayons su sans savoir, parce que l'imaginable ne pouvait pas être imaginé.

Il faut se replacer en esprit à l'époque des faits : 1943 et 1944 sont les années de mort où les responsables londoniens voient tomber tour à tour tant d'hommes qui étaient leurs proches, chefs de réseaux ou missionnaires, où les télégrammes qui parviennent de France énumèrent, jour après jour, des fusillades ou

des massacres qui s'appellent Saint-Claude, Signes, Montignac, Ascq, Tulle, Oradour, des victimes qui s'appelle Brossolette, Bingen, Larat, Médéric, Jean Zay, Mandel, combien d'autres. Le drame des déportations politiques rend moins perceptible la spécificité des déportations juives. Les persécutions juives ne sont alors pour nous, Français Libres, dans cette phase de la guerre, qu'un aspect parmi d'autres, des bassesses de Vichy et des crimes hitlériens. Cassin avait eu beau alerter de Gaulle en septembre 1942 sur le risque de voir les déportations suivies de massacres, nous n'avons pas cru, pour incroyable et choquant que cela semble, que les juifs de France puissent être victimes des traitements atroces infligés aux juifs de l'Est qu'Hitler tenait pour des sous-hommes. (...)

Mais c'est une vue anachronique et – faut-il le dire ? – judéo-centrée que de laisser entendre que, pour les responsables français libres de Londres et d'Alger, et compte tenu de la représentation qu'ils se faisaient de l'opinion publique en France, "l'impératif majeur était la discrétion dès qu'il s'agissait des juifs".

Jean-Louis Crémieux-Brilhac, *L'étrange victoire. De la défense de la République à la libération de la France*, Paris, Gallimard, 2016.



Affronter un traumatisme sans fin

L'extermination entreprise par les génocidaires se réalise au moyen d'une transgression absolue des normes, la mort indistincte et terrifiante étant projetée sur des groupes déshumanisés, réduits en esclavage, animalisés. L'ampleur du traumatisme est elle-même inconcevable, tant la violence génocidaire doit enlever à la victime toute appartenance à l'humanité et à sa propre vie. Le bourreau recherche l'effroi de la victime quand elle meurt et s'acharne indistinctement sur des morts et des vivants. Il démontre ainsi son pouvoir d'arracher quiconque à tout jamais à son monde par la terreur de la mort, une douleur insupportable, la faim, la torture, la mutilation, etc.

Tous les moyens sont requis à cette fin, depuis les plus sophistiqués avec des centres industriels pour la Shoah jusqu'aux plus communs, le lynchage à mort des femmes juives de Lviv, dont l'image, ici reproduite, provient d'un film tournée par les nazis, ou l'enterrement vivant des enfants tutsi dans des fosses septiques au Rwanda, dont témoigne par exemple Domitilla dans le village de Nyarurama.

Les corps sont détruits pour faire disparaître les traces du crime. Une organisation spéciale nazie est ainsi chargée de rouvrir les charniers résultant de l'action des *Einsatzgruppen*. La "solution finale" qu'exige l'entreprise génocidaire doit anéantir l'idée même de leur existence chez les victimes, y compris en exigeant d'elles leur participation à l'économie de la mort de masse : à Auschwitz-Birkenau, des *Sonderkommandos* sont chargés de déplacer les corps des chambres à gaz en direction des crématoires, les membres de ces équipes étant périodiquement gazés à leur tour.

Pour les rescapés, l'impuissance à protéger leurs proches, la vision d'enfants précipités dans l'enfer, la culpabilité d'avoir survécu au milieu de la machine exterminatrice constituent d'autres traumatismes dont beaucoup ne se relèvent pas. Dirigeant du socialisme juif en Pologne, réfugié à Londres d'où il tente de convaincre les Alliés de la réalité de la "solution finale", Samuel Zygelbojm se suicide par le gaz en mai 1943 lorsqu'il apprend l'arrestation de sa femme et de sa petite fille dans le ghetto de Varsovie (voir p. 55). Les dessins d'enfants qui ont pu être sauvés de la destruction ou ceux que réalisent les rescapés traduisent à la fois la violence extrême à laquelle ils ont été confrontés, l'impossibilité de l'exprimer et l'immensité de l'épreuve : ainsi, Paul, le jeune garçon tutsi qui a dessiné l'incendie de sa maison, le meurtre de sa famille et sa propre fuite dans les champs s'est représenté sans bras ni bouche, manifestant son sentiment d'impuissance et la difficulté d'évoquer cet événement traumatique.

La fin de l'expérience génocidaire et le retour vers le monde des vivants n'annoncent pas pour autant le commencement de la reconstruction. Souvent seul quand sa famille a disparu à jamais, le rescapé n'a plus de repères ni d'attaches. Soulignant par sa présence même la culpabilité de ceux qui ont collaboré, il est rarement le bienvenu et est parfois mis à mort lorsqu'il demande à revenir chez lui, comme en Turquie en 1919-1920 ou en Pologne en 1945-1946. Le témoignage de Domitilla rend compte des menaces à peine voilées proférées à son encontre par des voisins hutu. Le racisme qui porte l'entreprise génocidaire persiste, se renforce même dans le ressentiment de la

défaite, refermant l'existence rescapée sur un nouvel effroi et une lente destruction de soi. L'exil imposé à nombre de survivants impose de nouveaux arrachements et interdit toute expression sur un passé souvent rejeté voire récusé. Les discours de négation opposés à la vérité de l'extermination exercent de nouvelles souffrances.

Comme certaines formes de résistance à l'entreprise génocidaire elle-même, la reconstruction passe souvent par l'expérience de l'écriture et la quête de mémoire. Mais celles-ci se heurtent fréquemment à l'indifférence, à l'incrédulité ou à l'hostilité des opinions publiques et des responsables politiques. "Nous n'avons pas parlé parce qu'on n'a pas voulu nous écouter", explique Simone Veil en 1988. Ces paroles ne s'entendent alors que dans de petits groupes de survivants dont l'activité associative, militante, a contribué à faire exister la mémoire des génocides quand les historiens s'en désintéressaient.

L'écoute des paroles préservées, le regard sur les traces conservées, si infimes soient-elles, permettent une nouvelle connaissance des génocides, en particulier des processus par lesquels des êtres résistent à l'innommable, avec "L'espérance d'un baiser" comme l'écrit Raphaël Esrail, rescapé d'Auschwitz ; connaissance également des processus par lesquels les êtres se reconstruisent, quand bien même ils ne seront plus jamais les mêmes, de l'aveu de Simone Veil dans *Une vie* (voir p. 55). On mesure alors ce que peuvent représenter pour la mémoire des victimes des actes d'engagement international et l'entrée des historiens dans l'histoire des génocides, jusqu'à sauver des vies tentées par le suicide et retenues au bord de la mort par la promesse d'une reconnaissance.



Crémation de victimes des chambres à gaz à Birkenau

Photographie prise clandestinement par un membre d'un *Sonderkommando*, août 1944, Auschwitz-Birkenau, Pologne
© Auschwitz Birkenau State Museum



Le lynchage d'une femme juive en Ukraine

Une femme juive est battue à mort par des habitants de Lviv, profitant de la victoire des nazis, après la retraite des troupes soviétiques. Photogramme extrait d'un film, Ukraine, juillet 1941 © Fototeca Gilardi/Getty Images

Dessin d'un jeune garçon tutsi

Dessin réalisé en 1997 par Paul, un garçon de 14 ans du centre pour enfants orphelins ou séparés de leur famille de Ndéra, Rwanda, reproduit dans Serge Baqué, *Des-sins et destins d'enfants. Jours après Nuit*, Martin Média, Revigny-sur-Ornain, 2000.



Une sépulture impossible au Rwanda

Domitilla se souvient avec précision de la date de son retour à Nyarurama : c'était le 14 novembre 1994. Elle sait où ses enfants ont été tués, l'ayant appris au moment du massacre par le voisin qui la cachait, avant de la chasser de sa maison. Mue comme beaucoup de survivants par la volonté d'offrir une sépulture décente aux siens, elle revient au bord des "WC"1 afin d'examiner la façon dont elle pourrait sortir les petits cadavres de la fosse, symbole d'une dégradation ultime, de la mauvaise mort (*urupfu rubi*). Elle constate la transformation des toilettes en un trou à ordures, les habitants de Nyarurama jetant leurs immondices "sur [ses] enfants". Désormais, symboliquement, les victimes sont devenues des déchets ménagers du voisinage, après avoir été ravalées au rang d'excréments au moment de leur assassinat. Pour la mère en deuil, voilà un nouvel acte de cruauté de la part des voisins qui provoque chez elle une "crise traumatique" (*guhaha-muka*). C'est pourtant vers le voisinage qu'elle est contrainte de se retourner pour demander de l'aide, l'un des tueurs étant devenu le fonctionnaire local. Elle ne se résout pas à une telle démarche et revient inlassablement vers la fosse, ne sachant comment déterrer les corps qui y sont plongés par plusieurs mètres de fond sous l'amoncellement des détritiques. Une ultime offense la décide à s'adresser au nouveau responsable de l'administration communale qui a remplacé son père après que ce dernier, soupçonné de participation au génocide, a été emprisonné.

Afin de soutenir la légitimité de sa requête, elle invoque l'inégalité de traitement entre

les corps "des *interahamwe*, vos semblables", qui ont été enterrés tandis que "vous lancez encore des débris sur les dépouilles (*amagufa*) des nôtres". Le fonctionnaire se contente de répondre qu'elle peut demander de l'aide à ses voisins, mais qu'il risquent de la tuer pour de bon. Domitilla écarte la mise en garde menaçante et se lance dans une course folle, de maison en maison, exhortant ses voisins "à venir enterrer ces gens". Si certains acceptent de la suivre, ce n'est pas sans moquer son empressement à enterrer "en dignité" ses enfants qui, disent-ils, "ne ressusciteront pas". Domitilla rapporte avoir invoqué le devoir d'une mère : "une personne doit enterrer ceux qu'elle a mis au monde (*umuntu ahamba abo yabyaye*)". Après un moment passé à extraire les déchets, les voisins/tueurs déclarent qu'ils sont fatigués et s'en retournent à leurs activités.

Douze ans plus tard, ils sont encore une fois face à Domitilla ; elle leur pose alors cette question : "Pourquoi n'étiez-vous pas fatigués quand vous avez jeté [*mutaba*] mes enfants dans ces toilettes ?"

Jusqu'en avril 2010, les corps des dix-huit victimes – dont quinze étaient des enfants – sont demeurés dans la fosse septique, transformée en décharge puis, plus tard, en tombeau collectif, scellé sous une dalle de béton surmontée d'une croix de fer.

Hélène Dumas, *Le génocide au village, le massacre des Tutsi au Rwanda*, Paris, Seuil, 2014.

1. Il s'agit du terme que Domitilla utilise elle-même.

Une acculturation à la violence extrême

L'avènement de l'Europe de la Renaissance au xv^e siècle s'identifie à un processus de civilisation, notamment pensé par Norbert Elias, où le progrès décisif de la pensée humaniste repousserait la violence et la barbarie associées aux temps moyenâgeux au profit du règne de la raison, des arts et de la civilité. Certes, cette vision de l'histoire longue de l'Occident moderne peut être validée par de multiples expériences tant intellectuelles qu'artistiques et politiques, avec en particulier l'affirmation des libertés individuelles et la recherche de la concorde civile et jusqu'au projet d'une "paix perpétuelle" conçu par Emmanuel Kant. On convoque volontiers pour l'illustrer "l'esprit des Lumières" ou l'exemplarité de grands combats comme ceux des abolitions, tant de la traite et de l'esclavage que de la peine de mort et de la torture, où s'affirment le pouvoir civique des opinions publiques et les espérances mises dans le règne de la justice et de l'égalité.

Pourtant, cette représentation favorable d'une Europe civilisée relève aussi du mythe : si le mouvement abolitionniste du xix^e siècle concerne des dispositifs d'inhumanité pour la plupart hérités du Moyen-Âge, ceux-ci ont été maintenus, perfectionnés, systématisés et étendus lors des siècles suivants – d'abord sur le continent même. Élément clef dans l'histoire des génocides, l'ensauvagement de l'Europe repose sur des expériences de racialisation et de déshumanisation de populations entières, notamment contre les juifs dès la fin du Moyen-Âge comme l'illustre le mémoire du *bachiller* Marcos García de Mora justifiant la sentence-statut adoptée par la ville de Tolède en 1449 afin d'exclure des charges d'honneur tous les juifs conver-

tis. Les guerres de religion instituent des châtements implacables qui ruinent l'idée de justice comme l'a exposé Michel Foucault, légitimant le droit de mort raciale. On retrouve ces radicalités aux États-Unis avec le lynchage des citoyens noirs sur fond de législations racistes (lois Jim Crow instituées à partir de 1876).

L'ensauvagement de l'Europe s'étend à l'ensemble du monde du fait de la colonisation. Tout au long de l'époque moderne, les acteurs de cette politique d'asservissement de l'humanité à des régimes implacables poursuivent la destruction complète de peuples autochtones comme s'en font les témoins, impuissants mais critiques, de grands penseurs humanistes. Averti par l'un des membres de l'expédition coloniale française au Brésil (1555-1557), Michel de Montaigne interroge dans ses *Essais* ("Des cannibales", "Des cochons") la catégorie du "barbare" et se demande si la barbarie n'est pas au final du côté des Européens par leur mise à mort de sociétés "enfant" dans l'Amérique pré-colombienne. Constatant l'immense "boucherie" à laquelle ils se livrent sur les indigènes "comme sur des bêtes sauvages", Montaigne perçoit la menace d'un retour vers l'Europe de cette violence extrême, portant aussi bien la déshumanisation que la racialisation. La migration de l'extrême violence coloniale apparaît comme un phénomène majeur de l'ensauvagement de l'Occident.

En dépit des combats humanistes et civiques dont ceux de l'affaire Dreyfus aboutissant à un principe d'universalité dans la lutte contre la persécution, le retour de la violence exportée vers le cœur de l'Europe se réalise effectivement

tandis qu'elle marque de manière inexorable les sociétés coloniales devenues indépendantes, pour certaines entraînées par la radicalité de l'oppression et de la racialisation dans des expériences de type totalitaire et génocidaire : en Afrique comme en Asie, du Rwanda belge au Cambodge français, l'imposition de catégories raciales va de pair avec la banalisation de la violence extrême, installant des mécanismes décisifs d'extermination. Alors que l'Europe s'efforce à la fin du xix^e siècle de construire un droit protecteur des gens, l'exploitation coloniale exigeait la destruction complète des populations autochtones, comme en Australie et en Tasmanie (avec la *Black line* qui décime les Aborigènes), l'éradication de leur identité et de leur peuplement, comme au Canada, ou encore l'introduction de nouvelles formes d'esclavage allant jusqu'à l'extermination, comme dans les Congo français et belge.

Penseur et militant de l'anticolonialisme, Aimé Césaire (1913-2008) scandalise ses contemporains en esquissant en 1955 un lien structurel entre la violence extrême de la colonisation et l'inaction des Européens face au nazisme, désormais acculturés à de telles extrémités racistes et destructrices. Les "lois portant statut des juifs" de 1940 portent la marque du Code de l'indigénat. Les expériences totalitaires au cœur de l'Europe renforcèrent encore la violence exercée sur les peuples indigènes comme le montrent les guerres d'extermination de l'Italie en Libye puis en Ethiopie (voir p. 46-47), de même que la répression des mouvements indépendantistes où des méthodes comparables à celles de la Gestapo, de l'aveu même d'anciens résistants, sont relevées durant la bataille d'Alger, en pleine guerre d'Algérie.

La racialisation des juifs dans la péninsule ibérique au xv^e siècle

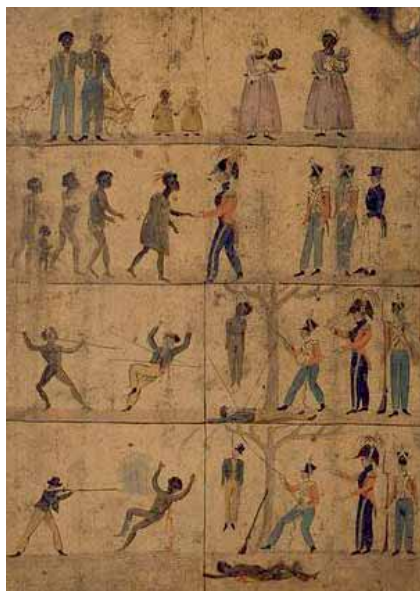
Les juifs baptisés et ceux qui proviennent de leur sale lignage sont un quatrième genre ou état, rejeté, sali et détesté, ils sont réputés adultères, enfants de l'incrédulité et de l'infidélité, pères de toute cupidité, causes de toute zizanie et de toute division, pleins de malice et de perversité, ingrats envers Dieu, hostiles à ses commandements (...). On tient pour un crime d'avoir brûlé, tué et persécuté des personnes et des vivants parmi les convertis, c'est-à-dire les juifs baptisés de cette ville¹ et ceux qui sont leurs descendants, ce qui non seulement ne constitue pas un crime, mais encore si on n'avait pas agi ainsi c'eût été un crime et un déni de justice (...). Les juifs n'ont jamais cru les choses terrestres et bien moins encore les célestes, et ils répugnent à jeûner pendant le Carême et à croire que l'hostie consacrée par le sacrement porte le corps de Dieu (...). C'est pourquoi les juifs baptisés ne doivent recevoir ni office ni bénéfice car ils ont toujours détourné la foi, sous le visage de véritables chrétiens, et c'est chose affreuse de voir que celui qui hier encore fréquentait la synagogue aujourd'hui chante dans l'église, tout en méprisant ses commandements.

Marcos García de Mora, Mémoire contre les convertis, 1449, cité par Jean-Frédéric Schaub, Politika, 2019.

1. Il s'agit de la ville de Tolède, où s'était produite en 1449 une insurrection contre l'emprunt royal que devait lever le "converti" Alonso Cota. Avec ces événements débutent les premiers statuts de sang conduisant à la création du tribunal de l'inquisition (1478) et au décret d'expulsion des juifs (1492).

Les Tasmaniens et la Black line

Proclamation du gouverneur Davey aux Aborigènes, 1830. La Black line implique des exactions massives contre les populations indigènes © Museums Victoria



Guerres de religion et violences extrêmes

François Dubois, *Le massacre de la Saint-Barthélemy*, vers 1572-1584, huile sur bois, Musée Cantonal des Beaux-Arts, Lausanne, Suisse © AKG images

La filiation entre colonialisme et nazisme selon Aimé Césaire

Il faudrait d'abord étudier comment la colonisation travaille à *déciviliser* le colonisateur, à *l'abrutir* au sens propre du mot, à le dégrader, à le réveiller aux instincts enfouis, à la convoitise, à la violence, à la haine raciale, au relativisme moral, et montrer que, chaque fois qu'il y a au Viêt-Nam une tête coupée et un œil crevé et qu'en France on accepte, une fillette violée et qu'en France on accepte, un Malgache supplicié et qu'en France on accepte, il y a un acquis de la civilisation qui pèse de son poids mort, une régression universelle qui s'opère, une gangrène qui s'installe, un foyer d'infection qui s'étend et qu'au bout de tous ces traités violés, de tous ces mensonges propagés, de toutes ces expéditions punitives tolérées, de tous ces prisonniers ficelés et "interrogés", de tous ces patriotes torturés, au bout de cet orgueil racial encouragé, de cette jactance étalée, il y a le poison instillé dans les veines de l'Europe, et le progrès lent, mais sûr, de *l'ensauvagement* du continent.

Le lynchage aux États-Unis

Dessin illustrant un avertissement publié par le Ku Klux Klan dans le journal *Independent Monitor*, Tuscaloosa, Alabama, États-Unis, 1^{er} septembre 1868 © Pictorial Press Ltd/Alamy



Et alors, un beau jour, la bourgeoisie est réveillée par un formidable choc en retour : les gestapos s'affairent, les prisons s'emplissent, les tortionnaires inventent, raffinent, discutent autour des chevalets.

On s'étonne, on s'indigne. On dit : "Comme c'est curieux ! Mais, bah ! C'est le nazisme, ça passera !". Et on attend, et on espère ; et on se tait à soi-même la vérité que c'est une barbarie, mais la barbarie suprême, celle qui couronne, celle qui résume la quotidienneté des barbaries ; que c'est du nazisme, oui, mais qu'avant d'en être la victime, on en a été le complice ; que ce nazisme-là, on l'a supporté avant de le subir, on l'a absous, on a fermé l'œil là-dessus, on l'a légitimé, parce que jusque-là, il ne s'était appliqué qu'à des peuples non européens ; que ce nazisme-là, on l'a cultivé, on en est responsable, et qu'il sourd, qu'il perce, qu'il goutte, avant de l'engloutir dans ses eaux rougies, de toutes les fissures de la civilisation occidentale et chrétienne.

Aimé Césaire, Discours sur le colonialisme, Paris, Présence Africaine, 1955.

Pogroms et grands massacres d'Arméniens

Alors qu'à la fin du XIX^e siècle progressent les principes juridiques internationaux de protection des combattants et des gens (conférence de La Haye et "Clause Martens", voir le Point sur p. 5), des massacres de civils d'une violence inédite impressionnent les opinions publiques en voie de constitution. Profitant de l'apogée de la "civilisation du journal" et des pratiques nouvelles de reportage sur le terrain, elles s'efforcent à leur tour de défendre ces principes y compris en s'opposant aux États qui ne les respecteraient pas. De la création de la Croix-Rouge à Genève pendant la guerre de Crimée (1864) à celle de la Ligue de défense des droits de l'homme et du citoyen durant l'affaire Dreyfus à Paris (1898), des organisations indépendantes ont porté ce mouvement civique et humaniste dont les limites sont apparues toutefois, en particulier dans le domaine colonial qui a échappé en grande partie à l'attention comme à l'action de ces opinions publiques.

Après une première mobilisation dès la première moitié du siècle en faveur des insurgés grecs combattant l'Empire ottoman pour gagner leur indépendance, une forte émotion traverse des milieux intellectuels et politiques lorsque sont révélés les grands massacres perpétrés par le sultan sur la nombreuse minorité arménienne, pourtant réputée fidèle. La situation des minorités s'est aggravée depuis le traité de Berlin (1878), alors que celui-ci était censé leur apporter une protection internationale. Elles sont apparues dès lors comme des "corps étrangers", menaçant l'Empire où se développent des courants idéologiques prônant la pureté raciale des Turcs et appelant à une régénération radicale de la nation.

Bien qu'en opposition avec le mouvement des Jeunes-Turcs qui épouse en partie ces idéologies, le sultan les fait également siennes, en désignant les Arméniens comme les ennemis mortels de l'Empire.

En 1894, Abdülhamid II lance sa cavalerie personnelle (les régiments kurdes dit "hamidiés") sur des populations civiles condamnées à des morts terrifiantes accompagnées de tortures et de mutilations notamment sexuelles qui défient l'entendement. Les grands massacres hamidiens, qui se poursuivent jusqu'en 1897, entraînent la disparition de plus de 200 000 personnes, des blessés aussi nombreux. S'ensuit une famine implacable qui frappe les survivants paralysés par la terreur.

Dans un discours solitaire mais retentissant à la Chambre des députés le 3 novembre 1896, qui marqua les esprits et les consciences, Jean Jaurès évoque une "guerre d'extermination" pour caractériser les grands massacres. Le futur défenseur du capitaine Dreyfus dénonce la duplicité des puissances européennes qui sacrifient des populations entières à l'alliance avec Abdülhamid II et au maintien des politiques d'exploitation et de domination d'un empire à leur merci. "De tels événements imposaient à l'Europe une puissante et immédiate riposte. Elle fit faillite au contraire, laissant le champ libre à la politique d'extermination du sultan", conclut Jaurès, visionnaire. Dénoncés par la presse indépendante européenne, comme *L'Assiette au beurre*, publication anarchiste et progressiste en France, les massacres hamidiens ne suscitent pourtant pas de réaction politique.

En avril 1909, la province de Cilicie en bordure de la Méditerranée, qui a échappé jusque-là à la destruction et accueille de

nombreux survivants d'Anatolie est à son tour ravagée par la violence des foules et le feu de l'armée : l'ordre de destruction a été donné cette fois par le nouveau gouvernement formé par les Jeunes-Turcs, au vu et su de la marine des puissances européennes dont les bâtiments mouillent devant Mersin. Celles-ci n'interviennent pas en dépit, une nouvelle fois, de vives protestations des opinions publiques, informées notamment grâce à l'intervention de la Croix-Rouge qu'accompagne la romancière et journaliste Zabel Essayan sur les lieux des massacres.

Ces violences annonciatrices de projets de mort génocidaires ne se limitent pas à l'Empire ottoman. D'autres empires s'engagent dans des politiques similaires d'homogénéisation des populations et de recours au crime de masse en mobilisant pour ce faire aussi bien les armées régulières que des bandes de tueurs et des foules intoxiquées par le mensonge et la haine. Le génocide des Herero et des Nama (voir p. 18-21) se déroule en 1904-1905 dans l'ignorance complète du reste de l'Europe, à la différence des vagues de pogroms mieux connues qui ensanglantent les provinces russes, notamment la Bessarabie (actuelle Moldavie). En particulier, les massacres de Kichinev de 1903 (suivis de ceux de 1905) émeuvent l'opinion mondiale. La réunion de soutien aux victimes du pogrom relayée par le *New York Times* rend compte du rôle de l'immigration juive dans la prise de conscience internationale. Mais la mutation de l'antisémitisme en instrument de destruction n'est pas perçue en dépit de signes frappants comme le rôle direct joué dans les pogroms par les prétendus "protocoles des Sages de Sion", un faux censé démontrer la dangerosité atavique des juifs pour le monde.



Abdülhamid II, “Le grand Saigneur”

“L’Assiette au beurre turque”, dessin paru dans *L’Assiette au beurre*, Paris, 16 août 1902 © BNF

Une petite fille rescapée du massacre d’Adana dans la province de Cilicie (1909)

Collection Grégoire Tafankejian



Une image du massacre de Kichinev de 1903

Vaclav Hradecky, “Soir de Pâques, les suites du massacre de Kichinev”, paru dans *L’Assiette au beurre*, avril 1903 © Culture Club/Getty Images

Un témoignage de Zabel Essayan

Sous un soleil magnanime et aveuglant s’étend la ville détruite, comme un cimetière à perte de vue. Partout, des ruines !... Rien n’a été épargné. Les églises, les écoles et les habitations ont toutes été réduites en amas de pierres brûlées et informes, parmi lesquels apparaissent, ici ou là, des squelettes d’édifices. D’est en ouest et du nord au sud, jusqu’aux limites des quartiers turcs, une haine implacable et cruelle a tout incendié et tout détruit. Dans cette désolation funèbre, au milieu des cendres, s’élancent deux minarets, intacts et arrogants.

Une foule de veuves, d’orphelins et de vieillards, vêtus de haillons couverts de sang et de larmes, se présentent à nous : c’est ce qui restait de la population d’Adana. Elle a le calme sinistre de la mer après une grande tempête. Au fond d’elle-même une douleur, un inconsolable chagrin, remontent parfois à fleur de peau. L’espoir de vivre et de renaître est mort en eux. Si la Faim et la Soif ne les avaient pas tirés de cette torpeur, leur vie serait déjà éteinte à jamais. (...).

On ne peut (...) sentir et saisir, d’un seul coup, l’abominable réalité : elle reste bien au-delà des limites de l’imagination humaine. Même ceux qui l’ont vécue ne sont pas capables de la relater dans son intégralité. Tout le monde bégaie, soupire, pleure, ne raconte, en fin de compte, que des faits isolés. Le désespoir et l’épouvante furent si grands que des mères de famille ne reconnaissant plus leurs enfants, des vieillards, paralysés ou aveugles, ont été oubliés dans les maisons en proie aux flammes. En attendant les éclats de rire diaboliques d’une populace assoiffée de sang, les gens perdaient la raison avant de mourir. Des corps d’enfants, palpitant encore de vie et de douleur, des membres arrachés ont été foulés aux pieds. Pris en étau entre les fusils, d’un côté, et le feu de l’autre, les enfants, les femmes et les blessés qui, pris de panique, avaient cherché refuge dans les écoles et les églises ont été carbonisés, enlacés les uns aux autres...

Zabel Essayan, *Dans les ruines : document*, trad. fr. Léon Ketcheyan, Paris, Phébus-Libella, 2011.

Le massacre de Kichinev et son écho aux États-Unis

Une grande réunion des juifs du quartier de l’East Side s’est tenue dans la synagogue du 316 East Forth Street hier soir pour protester contre le massacre des juifs de Kichinev en Russie (...). La réunion a été organisée à l’appel du Jewish Daily News, journal qui a reçu hier après-midi le télégramme suivant au sujet du massacre :

“Saint Pétersbourg, 25 avril, – (transmission effectuée au-delà de la frontière afin d’échapper à la censure.) – Les émeutes anti-juives de Kichinev, en Bessarabie, sont bien pires que ce que la censure permettrait de publier à leur propos. Un plan bien ficelé a été établi pour accomplir le massacre général des juifs le lendemain de la Pâque russe. La foule était dirigée par les prêtres et le mot d’ordre général “Tuez les juifs” s’est répandu dans toute la ville. Les juifs ont été complètement pris au dépourvu et massacrés comme

des brebis. On compte 120 morts et environ 500 blessés. Le massacre a donné lieu à des scènes horribles qui dépassent l’entendement. La foule furieuse et assoiffée de sang a littéralement déchiré en morceaux des bébés. La police locale n’a pas fait la moindre tentative pour entraver le règne de la terreur. Au coucher du soleil, les cadavres et les blessés jonchaient les rues. Terrorisés, ceux qui pouvaient s’échapper ont fui, et les juifs ont désormais quasiment déserté la ville.

Comme lors des émeutes de 1880-1881, les paysans russes partagent la croyance populaire selon laquelle le Tsar a décrété le massacre des juifs. Néanmoins, l’accusation selon laquelle les juifs se livrent à des meurtres rituels est la cause directe de l’émeute (...).

Un comité d’hommes d’affaires a été désigné pour réunir des dons afin de secourir les victimes de Kichinev.

“Le massacre de juifs dénoncé”, *The New York Times*, 28 avril 1903.



Les crimes des régimes fascistes

Produit de la “crise mondiale” née de la Grande Guerre, comme le démontre l'historien et philosophe Élie Halévy en 1936, les régimes fascistes partagent avec l'Union soviétique de Staline l'usage illimité de la violence pour étendre leur empire et révolutionner les sociétés. Tandis que le nazisme se projette vers l'Est afin d'accroître “l'espace vital” de la race allemande en y détruisant sur place les populations, le régime de Mussolini en appelle à la grandeur civilisatrice de l'Italie et au règne de l'homme nouveau proclamé par le fascisme pour légitimer l'annexion de la Libye en janvier 1932, puis la conquête de l'Éthiopie à partir d'octobre 1935.

Rapidement, la résistance des armées du seul État indépendant d'Afrique décide Mussolini à accélérer la conquête pour prendre de vitesse la Société des Nations (SDN) condamnant l'agression. Le corps expéditionnaire est porté à 500 000 hommes. 500 pièces d'artillerie et autant d'avions de combat assurent une domination complète sur les forces de l'empereur Hailé Sélassié. Elles permettent au régime fasciste d'engager une politique de destruction des combattants et des populations considérées comme complices de leur résistance. Des exactions en petit nombre sur des Européens sont exploitées par la propagande afin de dépeindre les Éthiopiens comme des barbares ennemis de la race blanche dont la supériorité est glorifiée par le ministre des Colonies. Quant à Mussolini il prône la nécessité “d'affronter le problème racial et de l'introduire dans la littérature et la doctrine fascistes”.

Toutes les formes de violence et de terreur sont encouragées pour venir à bout de la résistance éthiopienne et exercer

un contrôle effectif sur le territoire. Les télégrammes de Mussolini au maréchal Badoglio prouvent que c'est sur ordre exprès du “Duce” que des gaz de combat sont utilisés à grande échelle, faisant de l'Éthiopie un laboratoire de l'armement chimique et des Éthiopiens des cobayes de la guerre totale. Ces bombardements entraînent la mort de plus de 100 000 personnes, mais de nombreuses victimes ne sont pas prises en compte, faute de la présence d'observateurs de la Croix-Rouge et parce que les Italiens ciblent les hôpitaux. Les gaz ne sont pas seulement utilisés pour terroriser mais surtout pour détruire des populations transformées en ennemi racial. Aucun prisonnier ne doit être fait, ordonne Graziani tandis que le général Belly annonce qu'il “a tout brûlé autour de [lui] dans un très large rayon”. L'occupation italienne poursuit la même politique d'anéantissement. La vérité sur cette guerre d'extermination n'a été reconnue par les Italiens qu'en 1996, par le seul ministre de la Défense.

Des mécanismes assez similaires caractérisent la guerre d'extermination conduite par les forces nationalistes en Espagne et la composante stalinienne au sein du camp républicain. Elle ne s'achève pas avec la défaite de la République espagnole. Le régime conduit une politique systématique de persécution des milieux républicains mais aussi des régions qui ont défié le franquisme. Proche d'Hitler jusqu'au retournement de 1942 en faveur des Alliés, Francisco Franco adhère à la croisade idéologique contre les juifs d'Europe et l'inscrit, à l'occasion de son message de fin d'année du 31 décembre 1939, dans l'histoire longue de l'Espagne. D'autres dictatures fascistes participent directement à la

“solution finale”, en Roumanie, en Hongrie, en Lituanie, en Croatie, ainsi qu'en France où la police et la Milice participent activement à la recherche et à l'arrestation des juifs.

L'Espagne franquiste aussi bien que les dictatures d'Amérique latine et du Moyen-Orient comme la Syrie accueillent les anciens dignitaires nazis qui apportent avec eux leur savoir-faire de répression et de torture. Le continent sud-américain subit la violence extrême des luttes contre-révolutionnaires orchestrées par les États-Unis, avec le concours de la France pour ses “compétences” forgées pendant la guerre d'Algérie. Ces mouvements s'affirment à l'échelle régionale avec une coordination des polices politiques du Cône Sud inaugurée après le coup d'État du général Pinochet au Chili en 1973. L'existence du “plan Condor” conclu en 1975 est révélée en 1982 par la découverte fortuite d'archives au Paraguay. Le courage des familles de disparus, dont le mouvement des “mères” en Argentine, rend alors possible des procès contre les responsables militaires et les tortionnaires, et la lumière sur les 50 000 morts et les 35 000 disparus de ces guerres dites “subversives”, dont de nombreux enfants.

Ces avancées de la connaissance et de la justice sont fragiles comme le montre le retour des régimes autoritaires en Amérique latine. Les dictatures poursuivent ailleurs dans le monde la destruction des populations jugées ennemies, dans le cadre de processus génocidaires avérés comme en Birmanie contre les Rohingyas, par des répressions implacables inscrites structurellement dans des États-nations comme la Turquie, qui s'acharne sur sa minorité kurde, et par des politiques d'extermination comme en Syrie.

La guerre de terreur de l'Italie fasciste en Éthiopie

Informations sur méthodes ennemies évoquées dans votre dépêche 630 ; j'autorise Votre Excellence à l'emploi, y compris à grande échelle, des gaz de toute nature et des lance-flammes.

Télégramme de Benito Mussolini à Pietro Badoglio, 28 décembre 1935, cité dans Marie-Anne Matard-Bonucci, "Violence coloniale, violence de guerre, violence totalitaire dans l'Éthiopie fasciste.", *Revue d'Histoire de la Shoah*, n°189, Juillet-décembre 2008.

En plus des violations par les Italiens des lois et coutumes de la guerre qui ont déjà été rapportées à la Société des Nations, ils ont, lors de leur retraite récente dans le Shire et dans le Tembien, brûlé les églises et procédé à l'extermination systématique de la population civile. Maintenant, le 23 décembre, ils ont fait usage contre nos troupes, dans la région du Takkazé, des gaz asphyxiants et toxiques, ce qui constitue une adjonction à la liste déjà longue des violations par l'Italie de ses engagements internationaux (...).

L'empereur Haïlé Sélassié à la Société des Nations, 30 décembre 1935, cité dans Marie-Anne Matard-Bonucci, *op. cit.*

J'autorise Votre Excellence à employer tous les moyens de guerre, je dis tous, qu'ils soient aériens comme de terre. Décision maximum.

Télégramme de Benito Mussolini à Pietro Badoglio, 9 janvier 1936 cité dans Marie-Anne Matard-Bonucci, *op. cit.*

Il est malheureusement acquis qu'au mépris flagrant de ses engagements internationaux, le Gouvernement italien a utilisé l'arme chimique au cours de la campagne d'Éthiopie, dans des conditions sans précédent par l'ampleur, l'intensité et l'esprit systématique qui présida à son emploi.

Charles Rousseau, *Le conflit italo-éthiopien devant le droit international*, Paris, Pedone, 1938.

Le plan Condor en Amérique latine

Marche silencieuse réclamant vérité et justice pour les Uruguayens ayant disparu pendant la dictature militaire (1973-1985) au cours d'une répression conduite avec l'appui des autres dictatures d'Amérique du Sud, liées entre elles par un pacte secret, Montevideo, 30 août 2016 © EFE/Archivo

L'antisémitisme du général Franco

Ne nous berçons pas d'illusions : l'esprit juif, qui a permis l'alliance du grand capital avec le marxisme et qui était derrière tant de pactes avec la révolution anti-espagnole, ne peut être anéanti en un jour et bat encore dans beaucoup de coeurs.

Discours de Francisco Franco, prononcé à Madrid, 9 mai 1939, cité dans Paul Preston, *Une guerre d'extermination : Espagne 1936-1945*, trad. fr. Laurent Bury et Patrick Hersant, Paris, Belin, 2016.

À présent, vous comprendrez les raisons qui ont poussé d'autres pays à persécuter et isoler ces races marquées par les stigmates

de la cupidité et de l'égoïsme. La domination de ces races au sein de la société est troublante et dangereuse pour la destinée de la nation. Nous, qui avons été libérés de ce lourd fardeau il y a des siècles, par la grâce de Dieu et la clairvoyance de Ferdinand et Isabelle, ne pouvons rester indifférents face à l'essor moderne des esprits avaricieux et égoïstes qui sont si attachés à leurs propres biens terrestres qu'ils sacrifieraient la vie de leurs enfants plutôt que leurs vils intérêts.

Message de fin d'année de Francisco Franco, 31 décembre 1939, cité dans Paul Preston, *op. cit.*

La rencontre entre Hitler et Franco

Adolf Hitler et Francisco Franco remontent une haie d'honneur dans une gare à la frontière franco-espagnole, 23 octobre 1940 © AKG images/Ullstein Bild



De l'Holodomor au génocide de Srebrenica

Le régime bolchevique, né dans la guerre mondiale de la conjonction d'un phénomène révolutionnaire et d'une militarisation de l'État, inaugure une politique de terreur fondée sur les crimes de masse et la mise en esclavage des "ennemis du peuple". Des camps de travail sont créés à cette fin sur tout le territoire russe. Après Lénine, Staline se livre à des crimes de masse d'une ampleur jamais réalisée et étend à l'infini le système des camps qui dispose alors, à partir de 1934, d'une administration centrale unique, le Goulag, dépendant de la police politique NKVD.

La Kolyma, en Sibérie, explorée en 2011 par Nicolas Werth, est l'un de ces immenses espaces qui forment des archipels de l'enfermement et de l'assassinat. Plusieurs milliers de camps de travail sont ouverts, le dernier fermant ses portes en 1991. Le nombre des détenus est difficile à estimer, et plus encore celui de ceux qui ont été massacrés par les gardiens ou exécutés sur ordre de Staline. Lors de la désalinisation, des chiffres furent communiqués à Nikita Khrouchtchev faisant état de près de 4 millions de condamnations dont près de 700 000 à la peine de mort. Les témoignages sur le Goulag révèlent l'immensité des tueries et les stratégies des responsables pour les masquer.

L'URSS de Staline pratique également la déportation de groupes ethniques entiers (Tatars, Tchétchènes, Allemands) entraînant une mortalité terrifiante. Des groupes sociaux sont également la cible de destructions massives, au moyen de procès fondés sur des accusations montées de toute pièce, comme ceux qui visent à la veille de la mort de Staline des centaines de médecins d'origine juive, ou par le recours à la déportation comme

celle que subissent entre 1929 et 1933 plus de deux millions de koulaks, des paysans accompagnés de leurs familles, que le régime décide d'éliminer. Plus d'un quart des koulaks disparaissent brutalement. Dans la république d'Ukraine, la totalité des koulaks sont mis à mort au moyen d'une famine organisée à partir de 1932. Celle-ci tue la population bien au-delà des koulaks eux-mêmes : 7 millions d'Ukrainiens succombent à une mort immédiate ou lente. Qualifiée d'"extermination par la faim" (*Holodomor*), la grande famine ukrainienne valide les critères d'un génocide, par son intentionnalité, sa planification et son organisation. La photographie de cette sentinelle montant la garde devant un grenier illustre la façon dont ce pays riche sur le plan agricole (bien qu'ébranlé par la collectivisation), a vu ses richesses céréalières confisquées par la police russe. Les spécialistes de l'URSS comme Nicolas Werth, à la suite du pionnier britannique Robert Conquest, convergent sur cette analyse d'un pouvoir stalinien engagé dans la destruction d'un groupe national.

Lorsque l'URSS annexe la partie orientale de la Pologne en application du pacte germano-soviétique (août 1939), un demi-million de Polonais sont déportés au Goulag ou assassinés sur place, notamment 22 000 officiers (principalement à Katyn). Rejetant la paternité de ces crimes sur les nazis, l'URSS ne consent à les reconnaître qu'en 1990 en les qualifiant de "militaires". La désintégration du bloc de l'Est, au même moment, provoque une guerre civile dans l'ex-Yougoslavie. L'ultranationalisme de la République de Serbie et des Serbes de Bosnie, conjugué à des haines collectives réactivant la mémoire des violences extrêmes de la Seconde Guerre mondiale, aboutit à des atrocités massives contre

les populations. L'épuration ethnique des territoires revendiqués par les Serbes (et dans une moindre mesure par les Croates) aboutit à une guerre d'extermination. L'épisode le plus sanglant est le massacre en juillet 1995 de 8 000 Bosniaques dans l'enclave de Srebrenica pourtant placée sous la protection de l'Organisation des Nations Unies (ONU). Le tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie le qualifie de génocide. En novembre 2017, le général Mladic est condamné à ce titre par la Cour pénale internationale. Photographiés ici au côté de Radko Mladic, des Casques bleus néerlandais ont vu leur responsabilité retenue par le tribunal pour avoir participé avec les unités serbes à la séparation entre hommes et femmes.

Les événements de l'ex-Yougoslavie ont représenté un traumatisme en Europe, et notamment en France, alliée historique de la Serbie jusqu'à la décision du nouveau président Jacques Chirac, en mai 1995, d'ordonner des ripostes contre les agresseurs (avant l'intervention militaire de l'OTAN). Les informations rapportées par des journalistes sur le terrain, dont Samantha Power qui écrivit quelques années plus tard, en 2002, un essai retentissant sur les États-Unis face aux génocides, révèlent les usages absolus de la violence contre les civils transformés en ennemis mortels, qu'il faut alors détruire notamment dans leur intimité, leur filiation. L'article de Véronique Nahoum-Grappe analyse la signification, dans le contexte des guerres d'ex-Yougoslavie, du viol, devenu arme de guerre et arme de destruction massive. Ces conflits influencent fortement l'historiographie sur le nazisme : à l'image de Samantha Power, les spécialistes du régime nazi réorientent leurs travaux, leur conférant une dimension sombre et critique.

La famine organisée en Ukraine par l'URSS de Staline

Un soldat soviétique en armes montant la garde devant un grenier à grain, Ukraine, 1932-1933

© ITAR-TASS New Agency/Alamy



Les exécutions massives au Goulag

Ilia Fedorovitch Taratine décrit ainsi, dans un article qu'il publia au début des années 1990, ce qui se passait dans cette cour de la prison de la Serpantinka : "Cette cour ne se distinguait guère de ces abattoirs ruraux que l'on trouvait dans la plupart des villages russes. Les condamnés, entravés, étaient abattus d'une balle dans la nuque. La cour était maculée de sang qui stagnait des jours durant (...). Les gardes venaient chercher les condamnés par petites fournées d'une demi-douzaine environ. On savait quand les exécutions avaient lieu au bruit des moteurs de deux tracteurs que les tueurs faisaient ronfler pour couvrir le bruit des détonations des pistolets Nagan".

(...) Où reposent-ils, ces milliers de fusillés ?

"On les enterrait dans de grandes tranchées, m'explique Ivan¹. Mais le personnel du NKVD – on ne faisait pas faire ce sale boulot par les détenus, auxquels on annonçait la sentence que quelques instants avant leur mise à mort – creusait n'importe comment. C'est vrai, ce

n'était pas facile, avec le permafrost. Il n'y a pas si longtemps, les orpailleurs qui travaillaient dans les parages retrouvaient parfois des bouts de mâchoire, de crâne, des ossements humains dans la terre qu'ils retournaient."

Je repense à la nouvelle de Varlam Chamalov, "Prêt-bail". À la Kolyma, où les corps des victimes se conservaient dans le permafrost, le premier bulldozer envoyé par les Américains pendant la guerre, dans le cadre du prêt-bail, est utilisé non pour soulager le travail des détenus, mais pour creuser une immense fosse où seront enfin cachés aux regards ces encombrants cadavres qui refusent de disparaître." (...)

Le bulldozer déversa une masse de pierre et de galets sur la nouvelle fosse et les cadavres furent de nouveau cachés sous la pierre. Mais ils ne disparurent pas."

Nicolas Werth, Voyage sur les traces du Goulag, Paris, Belin, 2012.

1. Ivan Panikarov est le fondateur du Musée de la Kolyma à Iagodnoïe en Sibérie orientale, institution privée consacrée aux répressions politiques de Iagodnoïe.

L'arme du viol en ex-Yougoslavie

Les viols systématiques démontrent que l'on peut utiliser la sexualité comme torture, ce qui constitue une atteinte à l'intégrité de la personne, mais aussi à sa sexualité. Inversement, toute torture est sexuelle dans la mesure où elle utilise le corps pour toucher le sujet ou, plus précisément, pour tuer l'être social et moral avant son corps physique.

(...) En ex-Yougoslavie, les viols furent "systématiques" et organisés dans des lieux. Parfois, la grossesse était recherchée. La "purification ethnique" vise non pas à exterminer systématiquement tous les membres d'une communauté comme l'avait projeté le délire nazi, mais à effacer les traces de leur présence dans le paysage, à effacer leur mémoire historique, ce qui explique, entre autres choses, le sort fait aux monuments culturels et culturels, dévastés délibérément, mais aussi aux cimetières, labourés et profanés, et aux lieux débaptisés, etc. Le viol est donc l'exemple même du crime de profanation. La volonté d'éradication en jeu ici trahit un imaginaire particulier, celui qui fait croire au violeur qu'il peut envahir l'identité de l'autre, posséder son avenir (dans la grossesse forcée) comme refaire son passé (dans le labourage des cimetières et des lieux de culte) et greffer son "soi ethnique" sur l'arbre de filiation de l'autre. (...) Il est frappant de constater le lien existant entre la haine d'une collectivité définie en tant que "souillure" du monde, et le moyen de son assouvissement, c'est-à-dire les crimes de profanation. Comme si la force inquiétante contenue dans le mot même de "purification" appelait le feu, le sang, qui sont les substances avec lesquelles on "lave" et purifie...

Le viol dans ce cadre de "purification" est souvent aggravé, et commis dans l'intention manifeste de faire mal, de dévaloriser la victime à ses propres yeux en la faisant regarder et même participer de force aux profanations. Il faut lui faire regretter d'être née.

Véronique Nahoum-Grappe, "Crimes de souillure et crimes de guerre (ex-Yougoslavie, 1991-1995)", Ateliers d'anthropologie, 26, 2003.

Radko Mladic à Srebrenica

Séparation des femmes et des enfants de Srebrenica d'avec les hommes avant l'assassinat systématique de ces derniers par les troupes serbes, sous le commandement du général Mladic, Srebrenica, Bosnie, juillet 1995 © Art Zamur



De la Grande Famine en Chine aux Khmers rouges

Les massacres commis par les Khmers rouges au Cambodge entre 1973 et 1979 ont fait 1,7 million de morts (20 % de la population). Il s'agit d'un événement hors norme, résultant de plusieurs facteurs dont l'exacerbation des thèses et des expériences maoïstes conduites en Chine, mais également la plongée du Cambodge dans une spirale sans fin de violence dès la colonisation française. Sous le régime du dictateur Pol Pot, qui domina le pays après la prise de Phnom Penh en 1975, une population entière se trouva en voie de disparition complète et ne dut sa survie qu'à l'intervention du Vietnam qui, alarmé par la puissance destructrice de son voisin et inquiet de son alliance avec la puissance chinoise, décida en décembre 1978, de conquérir le pays et d'en chasser les dirigeants khmers rouges.

La caractérisation de ces massacres est discutée par des chercheurs qui observent principalement une mécanique d'extermination fonctionnant sur sa propre dynamique. Celle-ci frappe aussi bien des ennemis désignés que des Khmers rouges devenus suspects aux yeux de l'Angkar, "l'organisation" suprême, et est notamment mise en œuvre dans la prison de Tuol Sleng (S.21) et le camp de Choeng Ek. Ces lieux de morts sont connus grâce aux témoignages des rares survivants, dont celui du peintre Van Nath, recueilli par le réalisateur cambodgien Rithy Panh. Les écrits de l'ethnologue François Bizot qui a connu Duch, le commandant du camp S.21, pour avoir été emprisonné par lui avant la prise de pouvoir des Khmers rouges, soulignent également cette logique exterminatrice déployée au moyen de pratiques de violence illimitées. Toutefois, il convient de ne pas créer l'amalgame entre les bourreaux

et leurs victimes et de redonner aux survivants toute leur histoire. Elle repose à la fois sur l'exigence de connaissance des existences individuelles et des ressources mises en œuvre pour sauver des parcelles de vie dans des univers de mort absolue, et sur l'étude de l'idéologie khmer rouge qui a cherché à rationaliser à l'extrême ces univers – y compris par des moyens modernes comme la photographie utilisée pour saisir les derniers instants des condamnés.

La qualification de génocide est en revanche attribuée aux crimes du "Kampuchéa démocratique" par Ben Kiernan, l'un des grands historiens des Khmers rouges. Professeur à Yale University, fondateur en 1994 d'un programme de recherche reconnu, Kiernan avance que le régime khmer rouge a perpétré des génocides à l'encontre de cinq groupes au moins, les moines bouddhistes du Cambodge et quatre minorités ethniques (Vietnamiens, Chinois, Thaïs et Chams musulmans), ainsi qu'à l'encontre de petites tribus, comme celle des Kolas, également exterminées dans une approche raciste. Il souligne aussi le mécanisme de racialisation de la population cambodgienne distinguant "un peuple ancien" promis à la destruction au profit du "peuple nouveau" chargé de l'édification du "Kampuchéa démocratique". En novembre 2018, les chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens ont donné en partie raison à Ben Kiernan en condamnant Nuon Chea, 92 ans, ex-numéro deux du régime, et Khieu Samphan, 87 ans, ancien chef d'État du "Kampuchéa démocratique" pour crimes de génocide à l'encontre des Vietnamiens du Cambodge et des Chams.

Les Khmers rouges ne résultent pas d'une génération spontanée. Ils appar-

tiennent à la matrice maoïste et aspirent à achever l'idéal socialiste que les dirigeants chinois auraient selon eux été incapables de réaliser, la "grande révolution culturelle prolétarienne" de 1966-1968 s'étant arrêtée à mi-chemin. Cette révolution a pourtant abouti à la mise à mort de centaines de milliers de personnes, désignées par leur mode de vie et leurs valeurs plus traditionnelles. Elle a révélé aussi aux Khmers rouges le pouvoir de la violence illimitée sur les corps, les esprits et les communautés, et inspiré leur souci d'organiser celle-ci au moyen de normes et d'une bureaucratie de tous les instants. Avant même la Révolution culturelle, la déshumanisation complète de l'individu par l'idéologie maoïste est révélée par la Grande Famine en Chine. Les autorités en portent toute la responsabilité, avec leur politique de collectivisation des campagnes et leur volonté de l'imposer à des populations affamées au prix de la mort de 36 millions de personnes. L'historien Jisheng Yang s'emploie à en écrire l'histoire dans *Stèles*, ouvrage monumental publié à Hong Kong pour échapper à la censure des autorités chinoises.

La fascination des Khmers rouges pour ces univers de violences extrêmes pensés et organisés par le régime maoïste se double de l'exacerbation du rapport à la violence et à la mort nourri par le peuple cambodgien depuis la colonisation française (pendant laquelle s'élaborent des politiques raciales volontaristes encore méconnues) et les bombardements américains sur le Cambodge qui détruisent une partie de la population et de son cadre d'existence. L'aveuglement de la diplomatie française comme d'intellectuels prestigieux aboutit à la reconnaissance du régime lors de la prise de Phnom Penh le 17 avril 1975.

Le centre de torture S. 21 des Khmers rouges

Comme tout le monde, j'ignorais que les Khmers rouges avaient désigné sous le nom de "S. 21" l'ancienne école de Tuol Sleng transformée en prison. Les réfugiés ne parlaient pas des prisons. Il y avait tellement de disparus dans les pensées de chacun que la question du fonctionnement de la mort, les camps, les centres, les blocs, les chambres, les fosses, les charniers, arrivaient au second plan, quand bien même cela les avait touchés tous. Autant qu'il m'en souvienne, la primauté donnée à Tuol Sleng passait pour orchestrée aussi par le régime pro-vietnamien.

Dès l'accueil cependant, à l'entrée, on se retrouvait jugulé. Ici, dans un semblable foyer de corruption, il était sûr que des meurtres s'étaient commis sur une grande échelle ; et le seul fait d'en soupçonner le nombre, infiniment élevé, ou d'avoir connu des cas individuels, dégageait du lieu une telle débauche de souffrance que le visiteur s'effondrait dans une crise de découragement. L'endroit vous remplissait d'un effroi tel que, pour la première fois, ailleurs que dans un camp nazi, je ressentais cette peur ontologique qui glace le sang. En avançant, on se retire du monde, puis en moins de temps que ne dure la visite, on fait l'expérience de la torture, on apprend à quel point elle fait mal et que la douleur ne connaît aucun seuil. Pour autant, les atroces discordances qui déferlaient sur nous s'entremêlaient en d'indissociables mélanges, et dans un tel chaos, nul ne distinguait si les hurlements amplifiés par l'écho provenaient des hommes qu'on avait fait souffrir, ou de ceux qui infligeaient les souffrances...

Les pièces du rez-de-chaussée, où prenaient place les interrogatoires à même le carrelage jaune et blanc, étaient meublées d'un bidon (pour l'urine), d'une boîte à munitions (pour le jet fécal au choc du premier coup), d'une chaise destinée à l'interrogateur et d'un lit de fer sur lequel on couchait la victime. Des corps vivants s'y étaient ouverts en deux... Tout cela était vétuste, immobile, inutilisé depuis longtemps, mais toujours vibrant de la cacophonie des râles, des souffles fétides, des aveux retenus et soudain libérés, du sourd gémissement des plus endurcis, des réponses étouffées. Dans les grandes salles du premier, des fantômes s'échappaient des figures trouées dont les photos se trouvaient en grand nombre sur les murs ; et le scénario des supplices surgissait si précis, insoutenable, que je ne savais où détourner la tête. Pour soutenir une telle vision, il m'avait fallu retenir mon souffle si longtemps que les larmes m'étaient montées irrésistiblement aux yeux.

François Bizot, *Le silence du bourreau*, éd. revue par l'auteur, Paris, Gallimard, 2013.



Victimes de l'Angkar photographiées par leurs bourreaux

Exposition du Musée du génocide Tuol Sleng, Phnom Penh, Cambodge, 7 mars 2004
© Timo Luege

La Grande Famine en Chine, une histoire pionnière

À partir du début des années 1990, j'ai mis à profit mes visites à travers le pays pour consulter les documents relatifs à la famine dans les archives locales et pour interroger des personnes qui l'ont vécue. J'ai sillonné la Chine du nord au sud, d'est en ouest, j'ai compulsé les archives d'une dizaine de provinces, interrogé une bonne centaine de témoins oculaires. Après dix ans d'efforts, j'ai rassemblé des matériaux représentant plus de dix millions de caractères et transcrit les enregistrements des personnes interrogées dans une bonne dizaine de cahiers. J'avais enfin une vision relativement complète et approfondie des circonstances réelles de cette famine.

Liu Shaoqi, prenant conscience des conséquences de la Grande Famine, avait dit à Mao Zedong : "Avec autant de morts de faim, l'Histoire retiendra nos deux noms, et le cannibalisme aussi sera dans les livres !". Au printemps 1962, (...) il avait dit encore :

"L'histoire des victimes de la famine sera écrite dans l'Histoire." Mais quarante ans plus tard, un tel livre n'a toujours pas été publié en Chine. C'est non seulement dommage pour l'Histoire, mais aussi un manque de respect pour la mémoire des dizaines de millions de victimes de la faim. J'ai consacré quelques années à composer le présent ouvrage, qui se veut aussi une stèle pour les âmes de ces dizaines de millions de victimes, dont j'espère qu'elles trouveront la paix.

Liu Shaoqi a également dit qu'il fallait graver une stèle sur ce désastre pour le "transmettre aux générations suivantes, pour que ces fautes ne soient plus commises". Certes, un événement de cette ampleur mériterait qu'on érigeât un monument géant. Je crains que mon livre seul ne suffise pas à bien graver dans les esprits cette leçon d'histoire.

Yang Jisheng, *Stèles : la Grande Famine en Chine, 1958-1961*, trad. fr. Louis Vincenolles et Sylvie Gentil, Paris, Seuil, 2012.

Séance de dénonciation pendant la Révolution culturelle

Au cours d'un meeting organisé au stade provincial du Peuple, Li Xia, la femme du gouverneur de la province du Heilongjiang, est dénoncée et son visage et ses vêtements maculés d'encre, Harbin, province du Heilongjiang, 28 août 1966

© Li Zhensheng/Contact Press Images



Vivre, mourir, résister

Connaître la vie, la résistance et la mort des victimes des génocides devrait théoriquement être impossible, l'entreprise génocidaire visant non seulement à détruire les populations visées mais aussi toute trace de l'extermination. Toutefois les génocidaires ont échoué sur ce point. Certaines personnes ont en effet pu survivre, souvent par le simple fait du hasard ou de la chance, parfois également parce que leur vie antérieure les avait mieux préparées que d'autres à l'effondrement de tous les repères et au basculement dans un monde d'inhumanité absolue. Ces survivants sont rares, ils relèvent de l'exceptionnel et leur tâche, une fois libérés des camps, revenus dans le monde des vivants, a été de témoigner pour eux-mêmes et surtout pour tous ceux qui ne sont pas revenus. Leur témoignage est capital pour comprendre que s'est déroulée, dans l'univers des génocides, une histoire restée longtemps méconnue et même refusée par les sociétés. Ces histoires de combats, de résistances et de résiliences traduisent la volonté individuelle de refuser l'assignation imposée par le bourreau et la déshumanisation radicale qui s'ensuit.

Outre les témoignages des survivants, des traces matérielles dévoilant cette dignité opposée à l'écrasement ont été retrouvées. Le fait même de survivre est déjà un acte de résistance, celui d'exister par soi-même avec sa sensibilité, ses souvenirs de l'existence heureuse, aussi. Maintenir des formes sociales qui ne soient pas celles qu'impose l'univers génocidaire l'est également. Les résistants du ghetto de Varsovie l'ont compris lorsqu'ils décident de conserver des écoles, de jouer la comédie au théâtre, d'aider les plus affamés, autant d'enga-

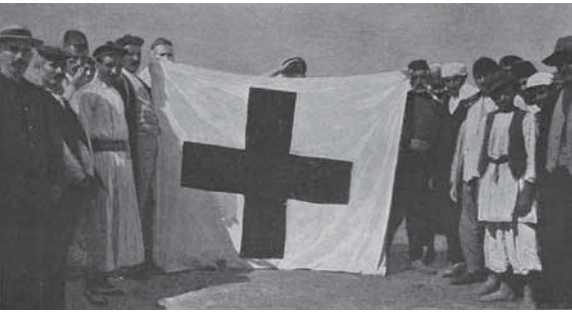
gements pour demeurer dans la vie alors que celle-ci est irrémédiablement condamnée. Avec le groupe d'écrivains et d'archivistes Oyneg Shabbos, Emmanuel Ringelblum fait mieux encore en rassemblant toutes les preuves et les informations disponibles sur le ghetto et sur les centres de mise à mort de Treblinka et de Chelmno où sont dirigés ses habitants, ce qui permet d'en écrire l'histoire. Elles sont presque en totalité retrouvées, éditées et publiées. La même volonté a gouverné la décision de membres de *Sonderkommandos* d'enfouir près des crématoires de Birkenau des documents majeurs sur l'extermination par les chambres à gaz, connus sous le nom de "rouleaux d'Auschwitz".

Écrire, parler ou dessiner pour reconstituer des mondes de vie et refuser ainsi la rationalité implacable de l'entreprise génocidaire constituent des modes de résistance essentiels qu'il importe de révéler et d'étudier. Si l'étudiante parisienne Hélène Berr ne survit pas à sa déportation à Auschwitz-Birkenau en mars 1944, son journal est retrouvé, déposé au Mémorial de la Shoah en 2002 et publié en 2008. L'écrivaine Zabel Essayan qui échappe au génocide des Arméniens s'emploie à réunir "tous les documents et les témoignages sur la barbarie turque" et parvient, dès février 1918, à faire traduire en français les *Mémoires d'une déportée arménienne* de Pailadzo Captanian. Après un long cheminement personnel, Élise Rida Musomandera publie en 2014 son propre récit du génocide des Tutsi. Ces œuvres permettent, comme tant d'autres témoignages retrouvés, de redonner une existence à des êtres qui ne devaient plus en avoir et qui se sont pourtant efforcés de vivre. Le choix de l'écriture pour les uns,

de la conservation et de l'édition pour les autres, doit être pensé comme des actes peut-être infimes mais décisifs dans la volonté absolue de demeurer humain et de le faire savoir à l'humanité.

De rares images, photographies ou dessins, attestent de la même volonté de demeurer humain face à la barbarie. Repoussés dans le désert du Kalahari, assiégés par les forces de von Trotha qui ont empoisonné leurs puits, des Herero parviennent à survivre. Une photographie saisit leur dignité alors que l'épreuve les a transformés en fantômes mourants (voir p. 19). Sur une autre photographie (voir p. 17), la prière qu'adresse une femme arménienne à son enfant mort sur les routes de la déportation près l'Alep est également parvenue jusqu'à nous. Parce qu'elle aurait dû elle aussi disparaître, cette image, comme toutes les autres, exprime la supériorité des victimes sur leurs bourreaux, évoquant le destin des adultes protégé jusqu'à la fin les plus jeunes et se souvenant de leurs vies brisées.

Des actes de dignité aux engagements pour la vérité et aux combats de résistance, il y a peu de distance en réalité, les uns et les autres défiant les logiques des univers génocidaires et redonnant un avenir aux sociétés humaines. Pour autant des luttes armées définissent la résistance des victimes dont il convient de ne pas imaginer qu'elles ont accepté leur sort sans réaction. Ces représentations perdurent, elles sont toutes sauf vraies. Du combat des Arméniens du Musa Dagh en septembre 1915 assiégés par leurs bourreaux à celle du ghetto de Varsovie en mai 1943, de la révolte des détenus de Treblinka et de Sobibor à celle des *Sonderkommandos* de Birkenau, ce sont autant de combats perdus d'avance, aujourd'hui patrimoines de l'humanité.



Les Arméniens du Musa Dagh avec le drapeau du salut, 1915

En couverture de l'étude de Yair Auron, *Les cent ans du Musa Dagh*, 2018
© Musée-Institut du génocide arménien

Un portrait d'Hélène Berr

Avant son arrestation le 8 mars 1944
© Mémorial de la Shoah/coll. Mariette Job



L'espoir pour la vie et la liberté

Dans ce camp morne et sauvage
Entouré de murs de fer
Il nous semble vivre en cage
Au milieu d'un grand désert.

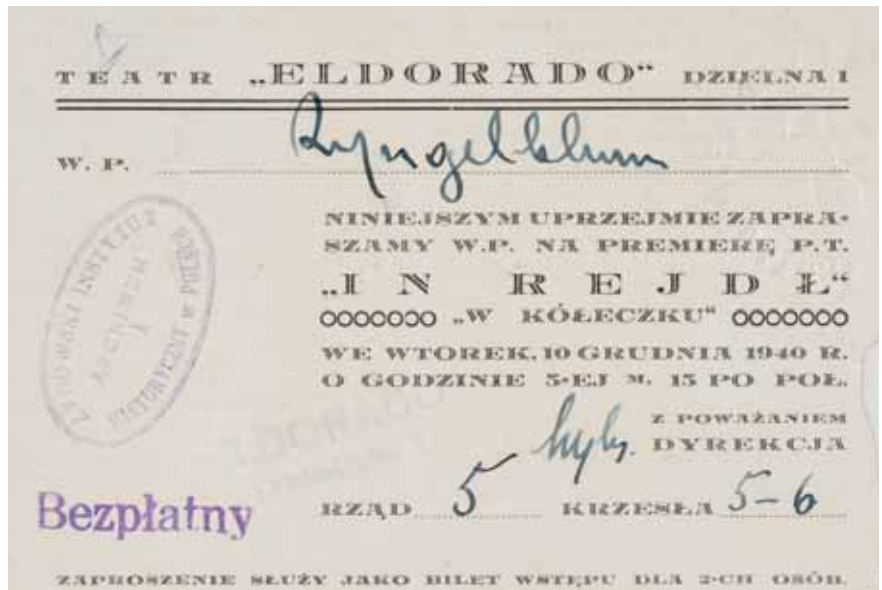
Bruit des pas et bruit des armes
Sentinelles jours et nuits
Et du sang, et des cris, des larmes
La mort pour celui qui fuit.

Mais un jour dans notre vie
Le printemps reflurira.
Liberté, liberté chérie
Je dirai : « Tu es à moi. »

[Dernier refrain]

Ô terre enfin libre
Où nous pourrons revivre,
Aimer, aimer.

Extrait du "Chant des marais", 1933.



Le maintien d'une vie culturelle dans le ghetto de Varsovie

Carton d'invitation au nom d'Emmanuel Ringelblum à la première de la pièce intitulée *In rejdl* (*En rond*) au théâtre Eldorado, rue Dzielna, le mardi 10 décembre 1940, à 17 h
© Institut historique juif de Varsovie

Les rouleaux d'Auschwitz

Ces écrits furent enfouis dans le sol des crématoires en 1944. Entre 1945 et 1980, huit cachettes de documents de cinq auteurs identifiés ont été découvertes, la plupart du temps par hasard ; peu de ceux qui en connaissaient l'existence avaient survécu. (...)

Originaire de la ville de Ciechanów, au nord-ouest de Varsovie, Lewental fut déporté à Auschwitz fin 1942 et affecté au *Sonderkommando* en janvier 1943. On lui doit la description la plus détaillée du *Sonderkommando*, notamment le projet de révolte du groupe et sa réalisation, très loin de ce qui avait été

prévu. (...) Lewental avait numéroté ses pages. Cet ordre montre qu'il n'a pas rédigé son récit de manière chronologique mais plutôt qu'après avoir fini d'écrire sur la révolte, il s'est mis à consigner d'autres histoires racontant comment les gens étaient arrivés à Auschwitz. (...) Cela laisse à penser que l'acte de résistance du *Sonderkommando* fut ce qui poussa Lewental à écrire, et qu'une fois cela fait, il continua à rédiger d'autres histoires, comme pour continuer à résister.

Nicholas Chare, Dominic Williams, "Ce que racontent les 'rouleaux d'Auschwitz'", *slate.fr*, 14 février 2016.

Écrire pour témoigner

Au moment où Élise monte à la tribune [à l'occasion d'un cycle de colloques et de témoignages sur le génocide des Tutsi organisée en juin 2014 par le Mémorial de la Shoah], il est 17 heures, et déjà plusieurs rescapés se sont succédé avant elle pour témoigner (...). Elle suppose que l'assistance est un peu "fatiguée", alors elle renonce à livrer son récit qui risquerait d'être écouté d'une oreille distraite, car ça, elle ne le supporterait pas. Non, elle (...) préfère expliquer la difficulté que représente pour elle le fait de témoigner, combien il est rare de trouver le bon moment, celui où simultanément elle sera prête à parler et l'interlocuteur disponible pour l'écouter d'une oreille attentive, jusqu'au bout de son récit.

Elle sait que son témoignage peut être éprouvant à recevoir, mettre mal à l'aise, jusqu'à provoquer parfois un déni. "Quand

un survivant ouvre la bouche pour parler ou témoigner, il y a plein de petites voix qui murmurent : 'Celui-ci exagère'", dit-elle. (...)

Alors, en 2010, (...) Élise a commencé à écrire pour elle-même des fragments de vie sur des bouts de papier. En 2011, parallèlement à la rédaction de son mémoire de sociologie, elle a rassemblé et ordonné toutes ses bribes de récit. Deux ans plus tard, (...) elle décide de rédiger dans le but d'être publiée, c'est-à-dire de "permettre à l'autre qui n'a pas le temps de m'écouter de pouvoir me lire, d'interrompre la lecture et de la reprendre quand il a un moment", dit-elle. Car ce qu'elle a à dire est trop important. Élise veut être entendue, elle veut être lue, elle veut qu'on sache.

Anne Delyon, "Le livre d'Élise, témoignage d'une rescapée", *Les Temps Modernes*, oct.-déc. 2014, n°680-681.

Se souvenir, exprimer, transmettre

À mesure que s'en vont les derniers survivants de la Shoah, on s'applique à préserver la connaissance qu'ils ont léguée par leur volonté de témoigner. Leurs témoignages, recueillis, filmés, écrits, permettront de documenter à jamais le génocide des juifs d'Europe et de mesurer la marque indélébile apposée sur chaque personne comme sur des sociétés entières désormais disparues tel que le Yiddishland en Europe centrale. Les chercheurs, les professeurs, les artistes sont déjà en charge de cette transmission. Ils l'assument désormais pour le génocide des Arméniens, se dirigent vers le génocide des Tutsi du Rwanda et découvrent le génocide des Herero et des Nama.

Les survivants des génocides et des crimes de masse s'efforcent de raconter des expériences insoutenables. Écrire, s'exprimer, se souvenir conjugue à la fois l'espoir de se libérer du traumatisme et de se reconstruire par la parole, et le devoir de témoigner pour tous ceux qui ont péri. Aussi évoquer les temps d'avant, les moments heureux constitue-t-il une réponse à la hauteur du défi que représente le projet génocidaire. Cependant, ce passé est lui-même transformé par l'expérience du génocide comme le révèle le peintre arménien Arshile Gorky représentant sa mère disparue au cours du génocide, aux mains effacées, apparaissant lui-même en enfant défiguré par le poids de l'innommable. Pour autant, comme le révèle l'expérience d'Élise (voir p. 53), rescapée du génocide des Tutsi, l'écriture et le livre font surgir des espaces d'écoute et de vérité qui protègent l'auteure elle-même et lui permettent de se reconstruire.

Témoigner de l'enfer vécu par ses proches suscite ainsi des œuvres d'une profonde originalité à l'instar de la bande

dessinée *Maus* d'Art Spiegelman dont la publication s'étale sur plus de dix ans (1980-1991). Elle restitue l'histoire de son père, rescapé de la Shoah, et le temps du dialogue initié par le fils à New York. Le recours à une forme animale pour incarner les personnages du récit permet une mise à distance qui semble nécessaire à l'artiste pour rendre compte de l'expérience génocidaire. *L'image manquante* qui donne son titre au film documentaire de Rithy Panh est celle que le rescapé des prisons khmers rouges (S.21) reconstitue à l'aide de figurines de glaise peintes afin de montrer ces crimes de masse et processus génocidaires devenus invisibles à la société cambodgienne. Protestant contre l'indifférence des Alliés à la "solution finale", le dirigeant juif Samuel Zygelbojm se suicide par le gaz le 12 mai 1943. Un film documentaire de 2001 restitue sa vie héroïque.

Longtemps les rescapés n'ont pas été entendus parce que les sociétés craignaient à juste titre de se confronter à leurs responsabilités dans l'abandon de groupes entiers livrés aux bourreaux, populations réfugiées mais aussi voisins et amis du temps détruit. Quant aux historiens, certains s'inquiétaient de cette concurrence dans la connaissance et du heurt des mémoires entre elles. Ce temps est révolu : les chercheurs travaillent désormais avec ces expressions multiples de la mémoire, étudient la signification des volontés de dire et de transmettre, soulignent la valeur informative de ces traces aussi bien que leur portée ontologique. Ils reconnaissent que ces productions profondément personnelles témoignent d'une vérité des génocides et sont indispensables pour en connaître l'étendue et les destructions.

Il n'y a ni opposition ni contradiction entre le travail des chercheurs et l'expression des mémoires mais de plus en plus une étude renouvelée des secondes par les premiers. C'est ainsi qu'à la mort de Simone Veil en juin 2017, l'historien Henry Rousso a pu souligner le rôle décisif de celle-ci dans le développement des recherches, à la tête de la Fondation pour la mémoire de la Shoah notamment. Dans son autobiographie, tardivement composée (2007), comme celle de son camarade Raphael Esrail (2017), Simone Veil associe une recherche d'exactitude dans le récit du passé à une réflexion sur la vie présente dans les sociétés démocratiques.

L'interrogation sur les dispositifs de survie est aujourd'hui majeure et détermine des programmes de recherche à venir. L'étude de ceux-ci permet de déplacer l'enquête, du monde des bourreaux vers celui des victimes trop souvent encore enfermées et pensées dans les structures mentales et les systèmes idéologiques gouvernant les génocides. Elle oblige à s'attacher aux sociétés de la survie et de la résistance, à la manière dont celles-ci se perpétuent à travers des rites et des hommages. Les voyages scolaires qu'organisent les rescapés d'Auschwitz-Birkenau sur les lieux de la "solution finale" en témoignent, notamment à travers le recueillement au bord d'un petit lac où furent jetées les cendres des crématoires (voir p. 14). Les participants entonnent également tous ensemble *a cappella* le "chant des marais" (voir p. 53), créé en 1933 par les détenus de Börgermoor en Allemagne, repris durant la guerre civile espagnole, et choisi enfin comme hymne par les déportés raciaux, preuve s'il en est que le même combat politique, contre le nazisme, unit ces hommes et ces femmes restés debout.



Arshile Gorky, *The Artist and his Mother*

Arshile Gorky, *The Artist and his Mother*, vers 1926-1936, huile sur toile, Whitney Museum of American Art, New York

La bande-dessinée *Maus*

Couverture de la bande-dessinée d'Art Spiegelman, *Maus. Un survivant raconte*, Flammarion, Paris, 1994.



Au temps du bonheur

Portrait de Samuel Zygelbojm avec son épouse, Golda Sperling Zygelbojm, et leur fils, Yosef, vers 1920 © United States Holocaust Memorial Museum/Aveda Ayalon



Un récit de l'arrivée à Auschwitz

Le convoi s'est immobilisé en pleine nuit. Avant même l'ouverture des portes, nous avons été assaillis par les cris des SS et les aboiements des chiens. Puis les projecteurs aveuglants, la rampe de débarquement, la scène avait un caractère irréel. On nous arrachait à l'horreur du voyage pour nous précipiter en plein cauchemar. Nous étions au terme du périple, le camp d'Auschwitz-Birkenau.

Les nazis ne laissaient rien au hasard. Nous étions accueillis par des bagnards que nous avons aussitôt identifiés comme des déportés français. Ils se tenaient sur le quai en répétant : "Laissez vos bagages dans les wagons, mettez-vous en file, avancez." Après quelques secondes d'hésitation, tout le monde s'exécutait. Quelques femmes gardèrent leur sac à main sans que personne ne s'y oppose. Vite, vite, il fallait faire vite. Soudain, j'ai entendu à mon oreille une voix inconnue me demander : "Quel âge as-tu ?" À ma réponse, seize ans et demi, a succédé une consigne : "Surtout dis bien que tu en as dix-huit." Par la suite, en interrogeant des camarades aussi jeunes que moi, j'ai appris qu'elles aussi avaient sauvé leur peau parce qu'elles avaient suivi le même conseil murmuré à l'oreille (...).

Nous avons marché avec les autres femmes, celles de la "bonne file", jusqu'à un bâtiment éloigné, en béton, muni d'une seule fenêtre, où nous attendaient les "kapos" ; des brutes, même si c'étaient des déportées comme nous, et pas des SS. Elles hurlaient leurs ordres avec une telle agressivité que tout de suite, nous nous sommes demandé : "Qu'est-ce qui se passe ici ?" Elles nous pressaient sans ménagements : "Donnez-nous tout ce que vous avez, parce que de toute façon, vous ne garderez rien." Nous avons tout donné, bijoux, montres, alliances. Avec nous se trouvait une amie de Nice arrêtée le même jour que moi. Elle conservait sur elle un petit flacon de parfum de Lanvin. Elle m'a dit : "On va nous le prendre. Mais moi je ne veux pas le donner, mon parfum." Alors, à trois ou quatre filles, nous nous sommes aspergées de parfum ; notre dernier geste d'adolescentes coquettes.

Après cela, plus rien, pendant des heures, pas un mot, pas un mouvement jusqu'à la fin de la nuit, entassées dans le bâtiment. Celles qui avaient été séparées des leurs commençaient à s'inquiéter, se demandant où étaient passés leurs parents ou leurs enfants. Je me souviens qu'aux questions que certaines posaient les kapos montraient par la fenêtre la cheminée des crématoires et la fumée qui s'en échappait. Nous ne comprenions pas ; nous ne pouvions pas comprendre. Ce qui était en train de se produire à quelques dizaines de mètres de nous était si inimaginable que notre esprit était incapable de l'admettre.

Simone Veil, *Une vie*, Paris, Stock, 2007.

Le courage des témoins, l'action des justes

En dépit de la volonté des génocidaires de nier l'extermination des populations, de détruire ses traces et d'en faire un "secret d'État" selon l'expression de l'historien allemand Eugen Kogon, des témoins de la destruction vont non seulement s'informer sur ces réalités aussi inconcevables qu'innommables mais également s'employer à les révéler au monde. Le caractère héroïque de leurs combats est sans conteste, de même que celui de l'engagement d'hommes et de femmes qui, en choisissant de porter secours à celles et ceux que l'assignation à "une race" condamnait implacablement, sont devenus des "justes". Cette catégorie procède de la décision du gouvernement israélien d'honorer "les justes parmi les nations qui ont mis leur vie en danger pour sauver des juifs". Décerné au nom de l'État d'Israël par le mémorial de Yad Vashem, le titre de "juste" distingue plus de 25 000 personnes dans le monde.

À côté des justes combattants qui sauvent des vies, les témoins solidaires s'engagent en disant la vérité de ce qu'ils ont vu et su. Parfois qualifiés de "témoins moraux" (selon les mots du philosophe Avishai Margalit), ils se révèlent essentiels dans la lutte contre la "solution finale" et le négationnisme qui s'en suit. Beaucoup de justes appartiennent à la nation même qui accomplit l'impensable : aussi, retrouvant les fondements humanistes de leur société, partageant un devoir de responsabilité pour les persécutés, assumant la raison d'une histoire qui ne peut seulement n'être que destruction et cruauté, obéissent-ils à des raisons très humaines que la grande majorité de leurs contemporains ont ignorées ou refusées. Certains paient

de leur vie leur engagement comme le sous-préfet ottoman de Lice, assassiné pour avoir refusé les ordres de Constantinople, mais ils sont parfois sans grande conséquence sauf sur les carrières professionnelles comme dans le cas des administrateurs sous Vichy. Pour autant, rares ont été les fonctionnaires français engagés contre la "solution finale" tandis qu'à Londres, bien que très informée, la France libre a perduré dans l'inaction (voir p. 38-39).

Les nations neutres ont donné plusieurs hautes figures résistantes comme l'ambassadeur américain Morgenthau à Constantinople en 1915, le diplomate portugais Aristides de Sousa Mendes à Bordeaux en 1940, le diplomate suisse Carl Lutz et sa femme à Budapest, et dans la même ville, le consul suédois Raoul Wallenberg. Des représentants des Églises se sont mobilisés aussi, à l'image du pasteur Friedrich Vedder face au premier génocide et de Mgr Saliège à Toulouse devant la Shoah.

Agir contre les génocides passe aussi par leur révélation aux dirigeants du monde et aux opinions publiques. Des journalistes s'engagent comme Henry Barby qui pénètre dans "le pays de l'épouvante" avec les troupes russes en 1916. Les Allemands Johannes Lepsius et Armin Wegner défient l'empereur Guillaume II en documentant l'extermination des Arméniens conduite avec son soutien (tacite sinon appuyé). D'autres Allemands s'élèvent contre la persécution des juifs, les étudiants de la Rose Blanche à Munich (voir p. 62-63) ou l'industriel Oskar Schindler qui a inspiré un film du réalisateur américain Steven Spielberg (voir p. 59). Le dirigeant polonais Jan Karski, détenteur d'informations cruciales, parvient

à rencontrer le président américain en juillet 1943, en vain. L'avocat juif allemand Gerhard Riegner adresse au Foreign Office à Londres un télégramme exposant les conclusions de la conférence de Wannsee jusqu'à mentionner l'emploi d'"acide prussique" pour "résoudre, une fois pour toutes, la Question juive en Europe".

L'évocation des héroïsmes individuels et le récit des engagements combattants constituent, hier comme aujourd'hui, des voies pour explorer l'immensité des génocides, qu'ont suivies Patrick Cabanel dans son histoire des justes de France dans la Seconde Guerre mondiale, Hrant Dink dans son enquête sur le passé arménien avant d'être lui aussi assassiné en 2007, Yaïr Auron sur les pas du romancier allemand Franz Werfel, Élise Fontenaille N'Diaye racontant l'épopée tragique du juge O'Reilly.

Le génocide des Tutsi au Rwanda possède aussi ses témoins engagés et ses justes héroïques, ces derniers périssant sous les coups des tueurs comme ceux qu'ils s'étaient efforcés de protéger. Bien que controversées, l'action du général canadien Dallaire resté seul au Rwanda avec un petit contingent de Casques bleus après la décision de rapatriement, et l'enquête de l'historienne américaine Alison Des Forges (*Leave None to Tell the Story: Genocide in Rwanda*, 1999) retiennent l'attention. En France, le journaliste Patrick Saint-Exupéry a fait preuve d'un incontestable courage en se rendant parmi les premiers sur le terrain et en dénonçant l'action de la France au Rwanda dans *L'inavouable*, ouvrage paru en 2004. Des voix au sein de l'armée française et des services secrets français rompent le silence imposé comme celle du capitaine Guillaume Ancel, ancien officier de l'opération Turquoise.

Un missionnaire dénonce le traitement des Herero à Swakopmund

Les Herero sont parqués comme des animaux derrière des fils de fer barbelés renforcés, et entassés par groupe de cinquante, sans distinction d'âge ni de sexe, dans de misérables cahutes. Dès avant l'aube jusqu'à tard dans la nuit, ils sont soumis à des travaux forcés, chaque jour de la semaine, sans aucun repos, à la merci des coups violents et incessants des gardiens, jusqu'à ce qu'ils tombent à terre d'épuisement, incapables de se relever. Ils sont très peu nourris, à peine une poignée de riz cru, les rations sont trop insuffisantes pour assurer leur survie. Ils tombent morts par centaines, et leurs corps sont brûlés, sur place.

L'appel d'Armin T. Wegner au président Wilson

Dans votre message au Congrès du 8 janvier 1918, vous avez demandé la libération de tous les peuples non-turcs de l'Empire ottoman. La nation arménienne est l'un de ces peuples. Et c'est au nom de la nation arménienne que je m'adresse à vous.

En tant qu'un des quelques Européens à avoir été le témoin oculaire de l'atroce destruction du peuple arménien depuis ses débuts dans les champs fertiles de l'Anatolie jusqu'à la liquidation des tristes survivants de la race sur les rives de l'Euphrate, j'ose revendiquer le droit de vous faire un tableau des scènes de souffrance et de terreur qui se sont déroulées sous mes yeux pendant près de deux ans et qui ne s'effaceront jamais de ma mémoire. J'en appelle à vous au moment où les gouvernements qui vous sont alliés poursuivent des négociations de paix à Paris, lesquelles fixeront le sort du monde pour de nombreuses décennies. (...)

Monsieur le Président, si vous voulez bien examiner cette sinistre énumération d'hor-

On va penser que j'exagère, mais non, je ne dis ici que la vérité.

Les survivants, les survivantes surtout, sont traités avec une incroyable brutalité, une luxure sans frein, de la part des soldats et des civils qui visitent le camp, ou y séjournent.

Je ne puis donner les détails des atrocités dont j'ai été le témoin, particulièrement sur les femmes et les enfants, très souvent, c'est bien trop horrible pour être écrit.

Friedrich Vedder, article paru dans le journal paroissial de Swakopmund, 1905.

reurs compilée par Lord Bryce en Angleterre et par le Dr. Johannes Lepsius en Allemagne concernant ces faits, vous verrez que je n'exagère pas. Mais je peux présumer que ces tableaux d'horreurs dont le monde entier a entendu parler, à l'exception de l'Allemagne qui a été honteusement trompée, sont déjà entre vos mains. De quel droit alors en appelé-je à vous ?

Je le fais au nom du droit à la solidarité humaine, par respect d'une promesse sacrée. Lorsque j'ai parcouru, dans le désert, le camp des déportés, lorsque je me suis assis dans leurs tentes avec les mourants et les affamés, j'ai senti leurs mains suppliantes dans les miennes, et les voix de leurs prêtres qui avaient béni nombre de leurs morts dans leur ultime voyage vers leur sépulture, m'adjurèrent de plaider pour eux, dussé-je retourner en Europe.

Appel d'Armin T. Wegner au président Wilson, paru dans le Berliner Tageblatt, 23 février 1919, trad. fr. par Annick Pélissier.

Le juste Raoul Wallenberg à la légation suédoise de Budapest

Raoul Wallenberg, assis en compagnie de ses collaborateurs juifs hongrois, Budapest, Hongrie, novembre 1944 © Mémorial de la Shoah



Un témoignage capital

M. Henry Barby décrit la lamentable existence de ces déportés mourant d'inanition, implorant en vain du secours, en proie aux pires souffrances morales et physiques. Il a vu des troupes d'enfants errant, hâves, décharnés, à la recherche de leurs parents assassinés et de leurs villages détruits. Il peint les camps de supplice établis le long des rives de l'Euphrate où, sans abri, presque sans nourriture, exposés aux froids mortels de l'hiver ou aux chaleurs aussi redoutables de l'été, hommes et femmes meurent lentement sous l'œil satisfait du Turc qui les garde. Tous les chapitres de ce livre constituent des documents tragiques. C'est un acte formel d'accusation dressé par un témoin oculaire. À Constantinople ou à Berlin, on pourra chercher des excuses ; on pourra prétendre, suivant la méthode trop souvent employée, qu'on a tué pour se défendre. Mais le mensonge ne prévaudra pas : les Arméniens n'ont pas été des provocateurs ils ont été des victimes. Leur assassinat a été consommé suivant un plan établi soigneusement à l'avance ; l'œuvre infâme a été systématiquement poursuivie, et pas une ville, pas un village, pas une famille n'ont été épargnés. Le sang a coulé partout. Le témoignage de M. Barby sera l'un de ceux qui pèseront le plus lourdement sur les meurtriers de ce grand peuple sans tache.

L'extermination de l'Arménie, voilà bien quel était le lâche projet du Sultan Rouge, et voilà ce que veulent encore ces Jeunes-Turcs qui, pour émanciper leur pays, n'ont trouvé rien de mieux que d'en faire le vassal de l'Allemagne. Le régime politique à Constantinople a pu changer de nom ; les méthodes sont demeurées les mêmes et les hommes aussi, malgré l'étiquette nouvelle dont ils se sont affublés.

Paul Deschanel, préface à Henry Barby, Au pays de l'épouvante : l'Arménie martyre, Paris, Albin Michel, 1917.

Guillaume Ancel, ancien officier mobilisé dans l'opération Turquoise

Lors d'un colloque en octobre 2015
© EGAM



Intellectuels, chercheurs et artistes face aux génocides

Rares sont les intellectuels, les chercheurs et les artistes à avoir pris la mesure historique des génocides et des crimes de masse au xx^e siècle. Des fascinations extrêmes, des stratégies de prudence, des volontés d'occultation ont pu peser dans des attitudes de neutralité, d'indifférence ou même de complicité active, depuis le silence des élites qu'acheta le sultan Abdülhamid II à la fin du xix^e siècle pour dissimuler les grands massacres d'Arméniens jusqu'aux sympathies de certains pour le régime khmer rouge et au refus d'interroger l'action de la France au Rwanda en 1994, en passant par le temps de la collaboration intellectuelle au nazisme, et donc à la Shoah. Prétendre en effet que, pendant la Seconde Guerre mondiale, les auxiliaires du national socialisme ignoraient tout du génocide des juifs est un déni de réalité puisqu'ils connaissaient l'antisémitisme nazi, affiché depuis plus d'une décennie, et étaient informés des rafles de juifs dont la fréquence a sans cesse augmenté.

Celles et ceux qui font profession de penser, de montrer et de dire, dont la responsabilité envers les opinions publiques et les dirigeants politiques est considérable, ont accumulé sur ce sujet les impuissances et les hypocrisies. La conscience de ces faillites morales autant qu'intellectuelles et cognitives a été longue à émerger ; longtemps est demeurée incontestée, notamment en France, une vénération pour le philosophe Martin Heidegger ou encore le juriste Carl Schmitt, nazis jusqu'à mettre leur savoir au service d'un idéal de destruction. Les génocides lancent d'immenses défis à la connaissance, à l'éducation, aux sciences sociales

comme le rappelle Stéphane Audoin-Rouzeau. Un autre historien, Yves Ternon, souhaite faire entendre une solennelle mise en garde au terme d'un colloque international sur le génocide des Arméniens.

Le remord devant cette démission collective passée constitue aujourd'hui le ressort profond d'œuvres de fiction. Affrontant la radicalité absolue du projet génocidaire aussi bien que l'univers de la cruauté sans limites, elles s'appliquent tout autant à dépeindre l'action des justes, comme le film de Steven Spielberg, *La liste de Schindler*, que la résilience des victimes restant humaines, triomphant de leurs bourreaux et s'efforçant de l'exprimer.

Comme l'expression de la mémoire des génocides et des crimes de masse, ces œuvres d'art jouent un rôle décisif pour amener les chercheurs vers des terrains de connaissance inexplorés, et les penseurs à de nouvelles perspectives de compréhension. Le choix d'explorer plus en profondeur les lieux et les traces mémoriels appartient à ces évolutions récentes de la recherche, parallèlement au souci des chercheurs d'étudier les conceptions communes traversant les génocides et la circulation des modèles. Leur responsabilité nouvelle les amène à tenter de comprendre pourquoi, précisément, ils n'ont pas su ni compris plus tôt.

Cette responsabilité nouvelle conduit les chercheurs à travailler dans des contextes de plus en plus internationaux, aussi bien du point de vue des objets de recherche – étant donné que les génocides et les crimes de masse sont des événements-monde relevant de toutes les nations – que des méthodes d'analyse et des communautés scientifiques.

Ces évolutions rendent nécessaires la création de nouvelles institutions, à la fois plus internationales, plus réflexives sur les échecs de la connaissance, et plus accueillantes pour les autres formes de savoir, tant celles des artistes que celles des journalistes, des avocats, des enseignants, etc. Des avancées sont attendues sur ce plan après la remise du Rapport de la Mission d'étude en France sur la recherche et l'enseignement des génocides. Des recherches pourront être plus facilement lancées, portant sur la longue durée des génocides avec l'étude de la désintégration des sociétés précédant les phases exterminatrices, l'étude de leur reconstruction incluant les efforts de justice et les enquêtes sur les responsabilités internationales.

Intellectuels, chercheurs et artistes se retrouvent aussi dans les tâches d'exposition au grand public et de transmission de la connaissance. Le génocide des Tutsi au Rwanda est particulièrement concerné en France, pays qui peine à assumer la vérité sur son rôle dans la catastrophe. Le point capital porte désormais sur l'ouverture : l'étude des génocides se désenclave tout en conservant ses spécialisations, la comparaison des événements et l'examen des circulations se réalisent et les mémoires s'entrouvrent à la compréhension d'autres mémoires, facilitant leur appropriation. À cet égard, l'effort des chercheurs et des artistes pour inventer de nouvelles narrations progresse, à l'image de *Retour à Lemberg* de Philippe Sands (2017) relatant le destin croisé des juristes Hersch Lauterpacht et Raphael Lemkin (voir le Point sur p. 4), ou du roman graphique de Didier Zuili (2017) sur la résistance par l'archive dans le ghetto de Varsovie (voir p. 52-53).

La sauvegarde de la mémoire du Goulag

Cela fait près de quarante ans déjà que je passe de plusieurs semaines à plusieurs mois par an en Russie. Mais la Kolyma est restée pour moi *terra incognita*. Je ne l'ai explorée qu'à travers des tombereaux d'archives de l'administration du Goulag que j'ai dépouillées depuis le début des années 1990. Après toutes ces années passées à étudier le Goulag, j'ai eu envie d'aller sur place, tenter d'approcher différemment ces lieux, partir à la recherche des traces laissées par le plus grand système concentrationnaire du xx^e siècle. Traces ô combien ténues, m'ont d'emblée prévenu mes compagnons de voyage, Irina Flige et

Le film *La liste de Schindler*

Extrait du film de Steven Spielberg, *La liste de Schindler*, 1993



Un roman graphique sur le ghetto de Varsovie

Extrait du roman graphique de Didier Zuilic, *Varsovie*, Varsovie, 2017 © Marabout



Alexandre Daniel, responsables de l'association Memorial qui, depuis près d'un quart de siècle déjà – elle a vu le jour durant la perestroïka – s'efforce de sauvegarder la mémoire du Goulag et des répressions staliniennes. Irina et Alexandre sillonnent depuis des années la Russie à la recherche des vestiges du Goulag, avant qu'ils ne disparaissent définitivement. Ils recherchent les derniers survivants, enregistrent leurs témoignages, conçoivent, cartographient, photographient les restes des camps, les cimetières de détenus, les fosses communes où ont été déversés les cadavres des centaines de milliers de fusillés de la Grande Terreur de 1937-1938, les petits monuments et mémoriaux érigés sur ces lieux,

Un historien face au passé

Que n'a-t-on compris alors qu'il était possible de prévenir un génocide ? Devant l'irréparable, laissez-moi un instant, un bref instant, perdre la raison et faire tourner la caméra à l'envers :

Laissez-moi rassembler les ossements épars sur les chemins de l'Anatolie et les sables du désert, faire surgir les noyés des eaux de l'Euphrate, du Tigre et de la mer Noire, et les ramener (...) dans cette Arménie d'antan qui n'était certes pas idyllique, mais qui l'est devenue dans les rêves des rescapés.

Laissez-moi (...) faire lever des charniers de Babi-Yar, de Minsk et de Kaunas, les juifs de Russie persécutés depuis tant de temps dans

Un chercheur devant l'immensité du génocide rwandais

L'extermination des Tutsi rwandais, j'en suis désormais persuadé, constitue un immense événement de notre contemporain. Immense, il l'est certes par sa radicalité meurtrière intrinsèque. Il l'est aussi à travers ses conséquences géopolitiques à l'échelle de toute une région – conséquences qui se font toujours sentir à l'heure où ces lignes sont écrites. Il l'est par la tache indélébile marquant désormais la face de ce que nous appelons la "communauté internationale". Il l'est enfin au titre de défi lancé aux sciences sociales.

Jamais peut-être celles-ci n'ont été aussi nécessaires, jamais peut-être n'ont-elles eu à relever pareil défi. On ne saurait leur faire grief de s'être tenues à distance de l'événement : tout au contraire, dès l'année 1995, différents spécialistes des Grands Lacs en ont livré à chaud les premières analyses, souvent remarquables. C'est ensuite que le "grand journalisme" s'est emparé à son tour du sujet, avec les moyens qui lui sont propres, livrant des études frappantes auxquelles on doit, notamment, d'avoir évité que le sujet ne tombe dans l'oubli. Pour autant, au sein

depuis les années 1990, par des associations de parents de victimes de la répression, voir à l'initiative de simples citoyens. (...)

J'ai rencontré ici des hommes et des femmes remarquables, qui tentent, dans l'indifférence, l'apathie et l'ignorance générales, de lutter contre l'oubli, de sauvegarder, chacun à sa manière, la mémoire de ce qui s'est passé en ces lieux.

C'est à la noblesse de cette humble obstination que j'ai souhaité, avant tout, rendre hommage.

Nicolas Werth, *La route de la Kolyma. Voyage sur les traces du Goulag*, Paris, Belin, 2012.

ces lieux maudits, mais néanmoins encore à même d'y survivre. (...)

Laissez-moi redonner un visage aux crânes de Mugambi, remettre en circulation le sang collé sur les murs de l'église de Niamata et les réincorporer, loin en arrière, au temps où Tutsi et Hutu n'étaient pas divisés par la haine fabriquée par l'ethnicisme.

Je vous dis cela parce qu'il est encore temps de comprendre que les quatre cavaliers de l'Apocalypse sont de retour dans les déserts de Syrie, brandissant leur drapeau noir, symbole de mort.

Message de Yves Ternon lors du colloque international du CSI, Paris, 28 mars 2015.

des sciences sociales, la tentation si forte de "rabattre au même" en utilisant des outils opérants pour d'autres configurations exterminatrices mieux connues a obéré leur capacité à aborder ce qu'avait d'irréductiblement neuf le génocide de 1994. Une méthodologie encore inédite reste à inventer pour espérer pouvoir se saisir d'un massacre si différent d'expériences historiques déjà très étudiées : un massacre méthodiquement préparé par un État, et perpétré avec les moyens militaires dont tout État dispose, mais relayé par une extraordinaire mobilisation des liens de voisinage, sans laquelle on ne peut imaginer ni un tel nombre de victimes en si peu de temps, ni de tels déploiements de cruauté dans les mises à mort. Un massacre dont les familles se sont faites souvent, en leur sein, le relais. Un massacre intrareligieux dont les lieux de culte ont été un des théâtres privilégiés. Un massacre dont des femmes, et aussi des enfants, ont été parties prenantes. Résumons-nous : un massacre sans exemple, sans précédent, sans équivalent.

Stéphane Audoin-Rouzeau, *Une initiation. Rwanda 1994-2016*, Paris, Seuil, 2016.

Le combat contre le négationnisme

Les historiens Yves Ternon pour le génocide des Arméniens, Pierre Vidal-Naquet pour la Shoah, Jean-Pierre Chrétien pour le génocide des Tutsi ont pour point commun d'avoir engagé le combat contre le négationnisme qui dénie à l'histoire d'avoir tout simplement existé. Forgé par l'historien Henry Rousso, le terme de négationnisme désigne ces entreprises de négation de la vérité objective, celle des faits prouvés et démontrés attestant d'exterminations de type racial ou politique.

Le négationnisme se fonde sur le mensonge, la manipulation et le complotisme. Il se nourrit des catégories mentales, d'obsessions raciales ou de vertiges nationalistes. Il en appelle à la grandeur nationale et à l'intégrité de la nation, comme dans le cas de la Turquie, où l'on fait mention d'un "soi-disant" génocide des Arméniens venant masquer le "véritable" génocide des Arméniens sur les Turcs. Il mobilise l'antisémitisme comme vision du monde, dans le cas de l'Iran qui soutient la négation des chambres à gaz. Les États et leur propagande ne sont pas les seuls vecteurs du négationnisme. Des groupuscules travaillent l'opinion, par la mise en ligne de sites internet prétendument informatifs : la négation du génocide des Tutsi plonge dans les manipulations d'Internet. Des porte-paroles répandent des thèses alternatives : "génocide en miroir" soutenant que les Tutsi préparaient le massacre des Hutu avant que ceux-ci n'entrent en action, "contre-génocide" des Tutsi sur les Hutu à la faveur de la victoire du Front patriotique rwandais (FPR), responsabilité directe du FPR dans le déclenchement des massacres afin de s'emparer du pouvoir à Kigali, "double génocide" identifié par Stéphane Audoin-Rouzeau, passé de l'étude

des violences de guerre à celle du dernier génocide du xx^e siècle. Plus insidieux encore, de multiples acteurs dont certains très hauts placés en 1994, s'emploient à ruiner toute vérité possible en diluant les responsabilités et les culpabilités, en abolissant la frontière entre massacres et génocide, avec en toile de fond la thèse définitive d'un atavisme africain pour la violence inter-ethnique : le génocide des Tutsi ne serait qu'une "fureur noire" s'exprimant par la machette.

Le négationnisme agit au présent, et particulièrement en France où il apparaît à la lumière des nouvelles connaissances sur le génocide des Tutsi comme "une constante française" selon l'analyse de Jean Chatain, envoyé spécial de *L'Humanité* au Rwanda. Et il ne s'agit pas seulement avec lui de manipulations de l'opinion et d'offensives présentes. Il maintient dans le monde actuel les mécanismes de négation au cœur des génocides : la destruction des groupes cibles relève du secret d'État ; aucune victime ne doit être en situation de témoigner puisque toutes sont destinées à mourir ; les témoins directs sont éliminés ; les preuves de l'intention et de la réalisation sont détruites.

Il a fallu attendre l'offensive des négationnistes français de la "solution finale", dont Robert Faurisson, dans les années 1980 pour que le monde savant, les responsables politiques, les associations mémorielles et les opinions publiques prennent la mesure du danger. Auparavant s'étaient déjà mobilisées de fortes individualités venues du judaïsme républicain comme Serge Klarsfeld et sa femme Beate, ou Claude Lanzmann. Des historiens s'étaient également préparés à contre-attaquer, non par des réponses argumentées à la thèse de l'inexistence

des génocides (on ne peut débattre avec des faussaires), mais dans une démarche d'analyse des mécanismes mêmes de cette destruction de la connaissance. Pierre Vidal-Naquet développa dans plusieurs écrits majeurs, dont *Les assassins de la mémoire* cet impératif d'examen clinique d'une pathologie. L'offensive négationniste suscita de forts engagements heuristiques, comme le colloque international de 1982 sur le génocide des juifs (Raymond Aron, François Furet), une première en France. Toutefois, l'engagement des savants n'apparaît pas avoir été à la hauteur du danger.

Une loi de pénalisation du négationnisme de la "solution finale" fut adoptée en 1990 par le Parlement ("loi Gaysot"). Une loi similaire fut votée à deux reprises relativement au génocide des Arméniens mais elle fut censurée en 2012 et en 2017 par le Conseil constitutionnel au motif que le génocide des Arméniens n'a pas été qualifié comme tel par une juridiction internationale, à la différence de la Shoah. Le recours à la justice comportait en outre le risque que les négationnistes s'emparent de l'arène judiciaire pour faire prévaloir leurs thèses. Inspiré de l'affaire Irving en Grande-Bretagne, le film *Le Procès du siècle* décrit les moyens d'une lutte efficace contre de telles propagandes. Cependant, il s'agit là de négationnistes relativement isolés, même s'ils se trouvent renforcés par la progression des modèles complotistes. Le négationnisme d'État, comme celui de la Turquie, est autrement plus grave d'autant qu'il s'accompagne d'offensives diplomatiques majeures et de fortes pressions sur les familles et les élèves d'origine turque vivant à l'étranger et bénéficiant de ce fait d'informations sur le génocide des Arméniens.



Un livre précurseur, *Les Assassins de la mémoire*

Couverture de l'édition de 1995 © Seuil

“L'épidémie” du négationnisme

Aperçu en janvier 1978, lors d'un colloque sur les Églises pendant la guerre, où il joue les trouble-fête, l'universitaire lyonnais [Robert Faurisson] était jusque-là porté par une rumeur aussi étrange que l'énormité de ses propos. Le grand public découvre à cette occasion le milieu interlope des “révisionnistes”, un qualificatif qu'ils s'attribuent impunément : le révisionnisme de l'histoire étant une démarche classique chez les scientifiques, on préférera ici le barbarisme, moins élégant mais plus approprié, de “négationnisme”, car il s'agit bien d'un système de pensée, d'une idéologie et non d'une démarche scientifique ou même simplement critique. C'est le début d'une épidémie culturelle, nourrie de mensonges, de faux-semblants, qui a profité de l'impact des médias, des réactions adverses inadéquates, et d'une sensibilité à fleur de peau de la mémoire juive.

Henry Rousso, *Le syndrome de Vichy*, 2^e éd. revue et augm., Paris, Seuil, 1990.

Des couples unis contre le négationnisme

Yves et Miche Ternon, engagés pour la connaissance et la reconnaissance du génocide arménien, Paris, 24 avril 2017

© Vincent Duclert

Beate et Serge Klarsfeld, militants et historiens de la mémoire du génocide des juifs, Mémorial de la Shoah, Paris, 7 décembre 2017 © Christophe Archambault/AFP



Le film *Le procès du siècle*

Extrait du film de Mick Jackson (2017) racontant le procès en diffamation intenté par le négationniste David Irving à l'historienne Deborah Lipstadt en 2000 © AF archive/Alamy

“L'aura” des négationnistes

L'inconscience se paye toujours au prix fort. Il y a donc un prix à s'acquitter pour cette indifférence collective à l'endroit du génocide de 1994, pour cette ignorance massive, prolongée depuis si longtemps. Sans cette dernière, on ne saurait comprendre que tant de formes rampantes de négationnisme – comme la théorie du “double génocide”, si ingénieusement perverse – peuvent se déployer sans que nul n'y trouve à redire.

Le négationnisme est inhérent au génocide

Le génocide organisé contre les Tutsi du Rwanda, dernier en date du xx^e siècle, s'inscrit sur au moins un point dans le droit fil de l'extermination des populations arméniennes de l'Empire ottoman durant le premier conflit mondial comme de celle des juifs et des Tziganes lors du second. Chaque fois, le négationnisme apparaît comme inhérent au génocide, comme son inévitable corolaire. Y compris dans sa phase préparatoire durant laquelle est érigé ce pilier de l'édifice ; la mise en accusation de la future victime. Dès mars 1964, le premier président rwandais, Grégoire Kayibanda, d'origine hutu, prophétisait “la fin totale et précipitée de la race tutsi” en cas de tentative de retour des Tutsi exilés ayant fui les pogroms qui se répétaient depuis fin 1959 sous le colonialisme belge. Déclarés par

Partout en effet, depuis les médias les plus respectables jusqu'aux maisons d'édition les plus autorisées, la *négation* s'insinue, sous des formes diverses. Le négationnisme du génocide des Tutsi rwandais rencontre souvent un respect affligeant. C'est un négationnisme en col blanc : une caractéristique qui lui donne son caractère d'ignominie si particulier.

Stéphane Audoin-Rouzeau, *Une initiation. Rwanda 1994-2016*, Paris, Seuil, 2016.

avance auteurs de guerre, les Tutsi étaient ainsi murés dans un rôle de boucs émissaires, comptables de la haine cultivée à leur rencontre par les “pouvoirs hutu” de Kayibanda puis de Habyarimana. Une accusation “en miroir” (travestir la victime en bourreau en attribuant à l'Autre ce qu'on prépare contre lui), sous-jacente dans les discours du juge Bruguière ou de Pierre Péan, qui transforment le Front patriotique rwandais en véritable responsable et bénéficiaire des carnages racistes d'avril-juillet 1994. Cette accusation se retrouve bien évidemment comme argument central dans la défense de génocidaires avérés, tel le colonel Bagosora qui, à Arusha, en 1993, avait clamé devant des journalistes sidérés sa volonté de rentrer au pays “préparer l'apocalypse”...

Jean Chatain, “Le négationnisme, une constante française”, *Les Temps Modernes*, oct.-déc. 2014, n°680-681.



Le retour de la mémoire, l'honneur des sociétés

Les génocides et les crimes de masse sont perpétrés par des régimes à caractère totalitaire ou despotique qui se révèlent impitoyables pour celles et ceux qui prennent tous les risques pour contrer l'entreprise génocidaire ou même seulement pour la révéler.

Les membres du mouvement de résistance antinazi de la Rose Blanche sont pendus à Munich en 1943 pour avoir combattu le nazisme et révélé le sort des juifs de Pologne dans un des six tracts qu'ils ont diffusé en juin-juillet 1942. Longtemps tenus pour le déshonneur public de la nation allemande pour avoir dénoncé le génocide des Arméniens, le pasteur Johannes Lepsius et l'infirmier Armin Wegner (lui-même traqué par la Gestapo) incarnent aujourd'hui l'exemple du plus haut courage civique et sont honorés à ce titre par la République allemande. Persécuté lui aussi parce que juif et pour s'être engagé dans la défense des rescapés arméniens, Franz Werfel, l'auteur du roman *Les Quarante jours du Musa Dagh*, est devenu l'un des auteurs de langue allemande les plus reconnus dans le monde. Encore inconnu du grand public, le jeune juge de la Couronne britannique O'Reilly qui a enquêté sur le génocide des Herero et des Nama a pris place dans le panthéon personnel d'Élise Fontenaille, écrivaine canadienne.

Ces quelques exemples démontrent comment des hommes et des femmes, menant des luttes sans espoir de survie mais qui, moralement, devaient être menées, portent aujourd'hui l'honneur de nations hantées par la culpabilité. Ce monument de recherche et de reconnaissance inclut les victimes elles-mêmes dont les destins sont restitués, les derniers instants retrouvés, les

écrits recherchés. L'exemple de la jeune étudiante Hélène Berr, auteure d'un journal devenu un grand succès public, commenté et étudié dans les écoles, est à cet égard emblématique d'une histoire qui s'ouvre à une plus grande humanité et d'une société qui rend hommage au courage moral.

La rencontre d'une sensibilité nouvelle pour les héros ordinaires et d'approches renouvelées de la recherche aboutit à transformer aussi l'attitude des représentants de l'État. Les reconnaissances pour les fautes commises se multiplient désormais, non sans difficultés et blocages comme en Suisse avec la Commission Bergier formée en décembre 1999 pour enquêter sur la politique d'asile des juifs persécutés et la conservation par les banques des fonds des victimes de la Shoah. En France, la Commission Mattéoli sur la spoliation des biens juifs réalise un travail capital qui aboutit à la création en novembre 1999 de la Fondation pour la mémoire de la Shoah, chargée entre autres de "développer les recherches et de diffuser les connaissances sur les persécutions antisémites (...) ainsi que sur les victimes de ces persécutions et sur les conditions qui ont permis en France à la grande majorité des juifs d'échapper à la déportation".

Le rapport d'une nation avec le passé des génocides rejoue donc au présent à travers le choix des hommages aux figures dont elle peut partager le destin, comme la célébration des justes décidée par le Président Jacques Chirac en janvier 2007, comme l'entrée au Panthéon de Simone Veil à l'initiative du Président Emmanuel Macron le 1^{er} juillet 2018, autant de gestes symboliques attestant de la reconnaissance nationale pour le

courage des citoyens persécutés, à une époque où l'antisémitisme n'a jamais été aussi puissant depuis la Libération.

L'honneur retrouvé suppose en premier lieu d'accepter de regarder l'histoire en face comme le fit Jacques Chirac le 16 juillet 1995 proclamant qu'en livrant les juifs réfugiés aux nazis après la rafle du Vél' d'Hiv', la France avait commis là "l'irréparable". Par cette prise de position, il rompait avec la doctrine mitterrand-gaullienne qui détachait Vichy de la France, cette dernière devant demeurer sans tâche, au-dessus des trahisons et des lâchetés. Dans ce contexte politique nouveau, l'acquis des chercheurs et le travail des juges conduisirent au procès et à la condamnation en avril 1998 d'un haut fonctionnaire français, Maurice Papon, visé dès 1981 par une première plainte pour crime contre l'humanité.

La compréhension par les sociétés de la dimension universelle des responsabilités progresse même si cette évolution demeure fragile. Elle repose d'une part sur le travail de mémoire, d'autre part sur la détermination des responsables politiques à faire advenir des régimes d'historicité respectueux de la vérité et de l'exigence de mémoire. Elle concerne l'ensemble des génocides et des crimes de masse, tant les plus anciens dont la reconnaissance reste fragile et demeure contestée, que les plus récents. À cet égard des évolutions politiques sont attendues en France au sujet du génocide des Tutsi, sur la base des travaux historiens attestés et synthétisés par le récent rapport de la Mission Génocides. Engagé dans un processus de réconciliation avec le régime rwandais de Paul Kagamé, le président de la République Emmanuel Macron est décidé à agir comme l'a fait Jacques Chirac pour la Shoah, et faire droit à la vérité.

La difficile reconnaissance du génocide des Herero

Ce fut presque une sensation lorsque Heidemarie Wieczorek-Zeul, la ministre fédérale au Développement et à la Coopération économique (...) déclara [le 14 août 2004 à Okakarara, cent ans après la bataille du Waterberg] :

“Les atrocités d’alors étaient ce que l’on qualifierait aujourd’hui de génocide (...) Nous autres Allemands reconnaissons notre responsabilité politico-historique et éthico-morale et la faute qui incombait alors aux Allemands. Je vous prie, dans l’esprit d’un “Notre Père”

commun de nous pardonner notre faute. Sans souvenir conscient, sans deuil profond, il ne peut y avoir de réconciliation. (...)”

Au Bundestag à Berlin, seul le groupe parlementaire (...) die Linke (la gauche), s’est prononcé sans réserve pour des dédommagements. (...) Le 26 juin 2008, la résolution de la gauche fut rejetée (...). Hüseyin-Kenan Aydin qui avait présenté la résolution au nom de la gauche récusait énergiquement le reproche qu’on lui faisait de vouloir “récolter les dividendes politiques du passé”. Il appela le gouvernement fédéral à faire un vrai geste

d’excuse. “Les descendants des victimes de ces crimes ne s’apaiseront pas avant d’avoir entendu de la bouche d’une chancelière, d’un chancelier ou du Bundestag : “Au nom du peuple allemand, je demande le pardon.”

Johannes Wendt, “L’anamnèse du colonialisme allemand”, *L’Homme & la Société*, 2010/1, 175.

La guerre d’anéantissement en Namibie de 1904-1908 était un crime de guerre et un génocide.

Communiqué du Ministère des affaires étrangères allemand, 10 juillet 2015

Les résistants de la “Rose blanche” dans l’Allemagne nazie



Hans Scholl, Sophie Scholl et Christoph Probst (de gauche à droite), Allemagne, 23 juillet 1942
© George (Jürgen) Wittenstein/AKG images

Tract de la “Rose Blanche” n°2, juin 1942,

Qu’on nous permette seulement de rapporter un fait : depuis la mainmise sur la Pologne, 300 000 juifs de ce pays ont été abattus comme des bêtes. C’est là le crime le plus abominable perpétré contre la dignité humaine, et aucun autre dans l’histoire ne saurait lui être comparé. Qu’on aie sur la question juive l’opinion que l’on veut : les juifs sont des hommes et c’est envers des hommes que de pareils crimes sont commis. Quelqu’un pourrait dire que les juifs méritaient un tel sort. Ce serait une idée abominable ; (...) Nous vous racontons cette suite de crimes parce que cela touche à une question qui nous concerne tous, et qui doit tous nous faire réfléchir. Pourquoi tant de citoyens, en face de ces crimes abominables, restent-ils indifférents ?

Exposition “Die weiße Rose - La rose blanche”, Maison Heinrich Heine, Paris, 2013.

La reconnaissance du rôle de l’État français dans la Shoah

Il est, dans la vie d’une nation, des moments qui blessent la mémoire, et l’idée que l’on se fait de son pays. (...)

Oui, la folie criminelle de l’occupant a été secondée par des Français, par l’État français.

Il y a cinquante-trois ans, le 16 juillet 1942, 450 policiers et gendarmes français, sous l’autorité de leurs chefs, répondaient aux exigences des nazis.

Ce jour-là, dans la capitale et en région parisienne, près de dix mille hommes, femmes et enfants juifs furent arrêtés à leur domicile, au petit matin, et rassemblés dans les commissariats de police.

On verra des scènes atroces : les familles déchirées, les mères séparées de leurs enfants,

les vieillards – dont certains, anciens combattants de la Grande Guerre, avaient versé leur sang pour la France – jetés sans ménagement dans les bus parisiens et les fourgons de la Préfecture de Police.

On verra, aussi, des policiers fermer les yeux, permettant ainsi quelques évasions.

Pour toutes ces personnes arrêtées, commence alors le long et douloureux voyage vers l’enfer. Combien d’entre-elles ne reverront jamais leur foyer ? Et combien, à cet instant, se sont senties trahies ? Quelle a été leur détresse ?

La France, patrie des Lumières et des Droits de l’Homme, terre d’accueil et d’asile, la France, ce jour-là, accomplissait l’irréparable. Manquant à sa parole, elle livrait ses protégés à leurs bourreaux.

Conduites au Vélodrome d’hiver, les victimes devaient attendre plusieurs jours, dans les conditions terribles que l’on sait, d’être dirigées sur l’un des camps de transit – Pithiviers ou Beaune-la-Rolande – ouverts par les autorités de Vichy.

L’horreur, pourtant, ne faisait que commencer.

Suivront d’autres rafles, d’autres arrestations. À Paris et en province. Soixante-quatorze trains partiront vers Auschwitz. Soixante-seize mille déportés juifs de France n’en reviendront pas.

Nous conservons à leur égard une dette imprescriptible.

Discours de Jacques Chirac, président de la République française, prononcé lors des commémorations de la Rafle du Vél’ d’Hiv’, Paris, 16 juillet 1995.

Jacques Chirac et Simone Veil inaugurent le musée du Vél’ d’Hiv’

Musée-mémorial des enfants du Vél’ d’Hiv’,
Orléans, 27 janvier 2011
© AFP/Alain Jocard



SOURCES ET RESSOURCES

Ouvrages et articles

Les génocides du xx^e siècle

Le génocide des Herero

Diener Ingolf avec Meillassoux Claude, *Namibie, une histoire, un devenir*, Paris, Karthala, 2000.

Kotek Joël, "Le génocide des Herero", *Revue d'histoire de la Shoah*, n°189, juillet-décembre 2008.

Le génocide des Arméniens

Akçam Taner, *Un acte honteux. Le génocide des Arméniens et la question de la responsabilité turque*, trad. française, Paris, Denoël, 2008 ; *The 'Young Turks' Crime against Humanity*, Princeton University Press, 2012 ; *Killing Orders. Talat Pasha's Telegrams and the Armenian Genocide*, Palgrave Macmillan, 2018.

Bozarslan Hamit, Duclert Vincent, Kévorkian H. Raymond, *Comprendre le génocide des Arméniens de 1915 à nos jours*, 2015, rééd. ; Paris, Tallandier, 2016.

Kévorkian Raymond H., *Le génocide des Arméniens*, Paris, Odile Jacob, 2006.

Kieser Hans-Lukas, Talaat Pasha, *Father of Modern Turkey, Architect of Genocide*, Princeton University Press, 2018.

Ihrig Stefan, *Justifying Genocide in Germany. Violence against the Ottoman Armenians and German reactions, from Bismarck to Hitler*, Harvard University Press, 2016.

Le génocide des Arméniens (CSI éd.), Paris, Armand Colin, 2015.

Nichanian Mickaël, *Détruire les Arméniens. Histoire d'un génocide*, Paris, PUF, 2015.

Ternon Yves, *Les Arméniens. Histoire d'un génocide*, Paris, Seuil, 1996.

La Shoah

Bensoussan Georges, *Histoire de la Shoah*, Paris, PUF, coll. "Que-sais-je", 2016.

Brayard Florent, *La "solution finale de la question juive". La technique, le temps et les catégories de la décision*, Paris, Fayard, 2004.

Bruttman Tal, *Auschwitz*, Paris, La Découverte, 2015.

Chapoutot Johann, *Le nazisme. Une idéologie en actes*, Paris, La Documentation française, "Documentation photographique", 2012 ; *La loi du sang. Penser et agir en nazi*, Paris, Gallimard, 2014.

Friedländer Saul, *L'Allemagne nazie et les Juifs*, trad. fr., 3 vol., Paris, Seuil, 1997 et 2008.

Gross Jan, *La Peur : l'antisémitisme en Pologne après Auschwitz*, trad. fr., Paris, Calmann-Lévy, 2010 ; *Les Voisins, Un Massacre de Juifs en Pologne*, 10 juillet 1941, tard. fr., Paris, Fayard, 2012.

Hilberg Raul, *La destruction des Juifs d'Europe, 1961-1985*, trad. fr., Paris, Fayard, 1988.

Ingrao Christian, *Les chasseurs noirs. La brigade Dirlwanger*, 2006, rééd. Paris, Perrin, 2009 ; *Croire et détruire. Les intellectuels dans la machine de guerre SS*, 2010 ; *La promesse de l'Est. Espérance nazie et génocide 1939-1943*, Paris, Seuil, 2016.

Poznanski Renée, *Propagandes et persécutions*, Paris, Fayard, 2008.

Le génocide des Tutsi du Rwanda

Audoin-Rouzeau Stéphane, *Une initiation. Rwanda 1994-2016*, Paris, Seuil, 2017.

Chrétien Jean-Pierre, Kabanda Marcel, *Rwanda - L'idéologie hamitique et le génocide*, Paris, Belin, 2013.

Dumas Hélène, *Le génocide au village. Le massacre des Tutsi au Rwanda*, Paris, Seuil, 2014.

Piton Florent, *Le génocide des Tutsi du Rwanda*, Paris, La Découverte, 2018.

Études globales et comparées

Bloxham Donald, *The Final Solution. A Genocide*, Oxford University Press, 2009.

Bruneteau Bernard, *Un siècle de génocides. Des Herero au Darfour (1904-2004)*, rééd., Paris, Armand Colin, 2016.

Fresco Nadine, *La mort des juifs*, Paris, Seuil, 2008.

Rapport de la Mission Génocides (Vincent Duclert éd.), Paris, CNRS Éditions, 2018, et en ligne sur le site de la Documentation française.

Schaub Jean-Frédéric, *Pour une histoire politique de la race*, Paris, Seuil, 2015.

Semelin Jacques, *Purifier et détruire : Usages politiques des massacres et génocides*, Paris, Seuil, 2008.

Snyder Timothy, *Terres de sang : L'Europe entre Hitler et Staline*, trad. fr., Paris, Gallimard, 2012 ; *Terre noire : L'Holocauste, et pourquoi il peut se répéter*, trad. fr. Paris, Gallimard, 2016.

Ternon Yves, *L'État criminel. Les Génocides au xx^e siècle*, Paris, Seuil, 1995 ; *Génocide. Anatomie d'un crime*, Paris, Armand Colin, 2016.

Enquêtes sur les réponses et résistances

Becker Annette, *Messagers du désastre. Raphaël Lemkin, Jan Karski et les génocides*, Paris, Fayard, 2018.

Cabanel Patrick, *Histoire des Justes en France*, Paris, Armand Colin, 2012.

Duclert Vincent, *La France face au génocide des Arméniens*, Paris, Fayard, 2015.

Hubrecht Joël, Mugiraneza Assumpta, *Enseigner l'histoire et la prévention des génocides / peut-on prévenir les crimes contre l'humanité ?*, préface de Antoine Garapon, Paris, Hachette Éducation, 2009.

Kunth Anouche, *Exils arméniens. Du Caucase à Paris (1920-1945)*, Paris, Belin, 2016.

Michman Dan (dir.), *Hiding, Sheltering and Borrowing Identities. Avenues of Rescue during the Holocaust*, Jerusalem, Yad Vashem, 2017.

Power Samantha, *A Problem from Hell : America and the Age of Genocide*, 2002 (différentes éditions en anglais dont Flamingo/New ed.).

Sands Philippe, *Retour à Lemberg*, 2016, trad. fr., Paris, Albin Michel, 2017.

Semelin Jacques, *Persécution et Entraide*, Paris, Seuil/Les Arènes, 2013 ; *La survie des Juifs en France 1940-1944*, Paris, CNRS Éditions, 2018 ; avec Andrieu Claire et Gensburger Sarah (dir.), *La Résistance aux génocides*, Presses de Sciences Po, 2008 ; et alii (dir.), *La résistance aux génocides. De la pluralité des actes de sauvetage*, Paris, Presses de Sciences Po, 2008.

Les mémoires des génocides

Azouvi François, *Le mythe du grand silence. Auschwitz, les Français, la mémoire*, Paris, Fayard, 2012

Chaumont Jean-Michel, *La concurrence des victimes. Génocide, identité, reconnaissance*, Paris, La Découverte, 1997, 2002.

Gensburger Sarah, *Les Justes en France. Politiques publique de la mémoire*, Paris, Presses de Sciences Po, 2010 ; avec Sandrine Lefranc, *À quoi servent les politiques de mémoire ?*, Paris, Presses de Sciences Po, 2018.

Hilberg Raul, *La politique de la mémoire*, trad. fr., Paris, Gallimard, 1996.

Hilberg Raul, *Face au Passé. Essais sur la mémoire contemporaine*, Paris, Éditions Belin, 2016.

Wievorka Annette, *Déportation et génocide. Entre la mémoire et l'oubli*, Paris, Plon, 1992.

Les négationnismes

Brayard Florent, *Comment l'idée vint à M. Rassiner, Naissance du révisionnisme*, Paris, Fayard, 1996.

Higouet Valérie, *Histoire du négationnisme en France*, Paris, Seuil, 2000.

Rouso Henry, *Le syndrome de Vichy, de 1944 à nos jours*, 1987, rééd. Paris, Seuil, 1990 ; *Le dossier Lyon III. Le rapport sur le racisme et le négationnisme à l'université Jean-Moulin*, Paris, Fayard, 2004.

Ternon Yves, *Du négationnisme. Mémoire et tabou*, Paris, Desclée de Brouwer, 1999 ; *Enquête sur la négation d'un génocide*, Marseille, Parenthèses, 1989.

Vidal-Naquet Pierre, *Les assassins de la mémoire*, 1981, 1985, Paris, La Découverte, 2005.

Institutions et ressources en ligne

ARAM : webaram.com

CNMA : www.cnma.fr/wordpress/

Imprescriptible (génocide des Arméniens) : www.imprescriptible.fr

Fondation pour la Mémoire de la Shoah : www.fondationshoah.org

Mémoires des déportations (Union des déportés d'Auschwitz) : memoiresdesdeportations.org/fr

Mémorial de la Shoah : www.memorialdelashoah.org

UNESCO : fr.unesco.org/themes/education-holocauste-genocides-et-abou-thocaust.org/fr/

United States Holocaust Memorial Museum (USHMM) : www.ushmm.org

IBUKA (génocide des Tutsi) : www.ibuka-france.org

Violences de masse et Résistance : <https://www.sciencespo.fr/mass-violence-war-massacre-resistance/fr/content/violence-de-masse-et-resistance-mvr>

Fictions et documentaires cinématographiques

Films d'actualité anglais et américains tournés dans les camps nazis de Bergen-Belsen et de Dachau (1945) ; *Nuit et Brouillard* (Alain Resnais, 1956) ; *Le choix de Sophie* (Alan J. Pakula, 1982) ; *Shoah* (Claude Lanzmann, 1985) ; *Mémoire des camps* (Sidney Bernstein and Alfred Hitchcock, 1985) ; *The Night Fall* (André Singer, 2014) ; *La liste de Schindler* (Steven Spielberg, 1993) ; *Hotel Rwanda* (Terry George, 2005) ; *Sophie Scholl. Les derniers jours* (Marc Rothemann, 2005) ; *Shooting Dogs* (Michael Caton-Jones, 2006) ; *Writing and Filming the Genocide of the Tutsis in Rwanda* (Dauge-Roth Alexandre, 2010) ; *Le labyrinthe du silence* (Giulio Ricciarelli, 2014) ; *Le procès du siècle* (Mick Jackson, 2016) ; *La Promesse* (Terry George, 2017) ; *Le Silence des autres. La justice contre l'oubli* (Almudena Carracedo et Robert Bahar, 2019).

Des références de témoignages, de documents, de mémoires, de romans, de poésies, de contes et de chansons sont présentées au fil des pages de ce volume ou sont signalés dans les compléments numériques du dossier.

En 2019, la documentation photographique continue !

Retrouvez **tous les 2 mois** un nouveau numéro d'histoire ou de géographie

Programmation 2019

Les génocides (Vincent Duclert)

Culture, médias, pouvoirs aux États-Unis et en Europe occidentale, 1945-1991 (Elisa Capdevila)

Migrants et réfugiés (Catherine Wihtol de Wenden)

Lieux et symboles de la République (Mathilde Larrère)

Espaces ruraux de la France (François Legouy et Monique Poulot)

La Méditerranée (Pascale Froment)

Rendez-vous sur le **nouveau site** www.documentationphotographique.fr et retrouvez le catalogue complet des titres parus ainsi que les **compléments numériques** des 6 derniers numéros téléchargeables pour les abonnés à la formule papier + numérique :



CNRS EDITIONS



L'AUTEUR



© Jean Eckian

VINCENT DUCLERT

Historien, professeur à Sciences Po Paris, directeur du Centre Raymond Aron (EHESS-CNRS). Éditeur du *Rapport de la Mission Génocides* (2018).

À plusieurs reprises au ^{xx}e siècle, des politiques d'État délibérées, ciblant des minorités racialisées et désignées comme ennemi absolu, ont planifié leur extermination méthodique, systématique et infiniment destructrice. Catastrophes longtemps tenues pour innommables et intraduisibles, les génocides font aujourd'hui l'objet de nombreux travaux de recherche et d'importants investissements pédagogiques. Restituant l'histoire des bourreaux qui ont conçu les projets génocidaires et les ont mis en œuvre, mais aussi celles des victimes, des rares témoins et des sauveteurs, ce numéro veut contribuer à mieux penser et enseigner les génocides.



LES GÉNOCIDES DU ^{xx}e SIÈCLE

- Le génocide des Herero et des Nama (I)
- Le génocide des Herero et des Nama (II)
- Le génocide des Arméniens (I)
- Le génocide des Arméniens (II)
- La Shoah (I)
- La Shoah (II)
- Le génocide des Tutsi (I)
- Le génocide des Tutsi (II)

MÉCANISMES

- L'assignation des groupes, l'obsession des bourreaux
- Des guerres d'extermination
- La faillite des puissances internationales
- Affronter un traumatisme sans fin

HÉRITAGES

- Une acculturation à la violence extrême
- Pogroms et grands massacres d'Arméniens
- Les crimes des régimes fascistes
- De l'Holodomor au génocide de Srebrenica
- De la Grande Famine en Chine aux Khmers rouges

SAVOIRS ET ENGAGEMENTS

- Vivre, mourir, résister
- Se souvenir, exprimer, transmettre
- Le courage des témoins, l'action des justes
- Intellectuels, chercheurs et artistes face aux génocides
- Le combat contre le négationnisme
- Le retour de la mémoire, l'honneur des sociétés

NUMÉROS À PARAÎTRE

N° 8128 – CULTURE, MÉDIAS, POUVOIRS AUX ÉTATS-UNIS ET EN EUROPE OCCIDENTALE, 1945-1991

N° 8129 – MIGRANTS ET RÉFUGIÉS

9,90 €



9 782271 125439

www.documentationphotographique.fr

CNRS EDITIONS

Impression : Dila
Dépôt légal 1^{er} trim. 2019
ISSN : 0419-5361